



**Séance ordinaire du comité exécutif  
du mercredi 5 juillet 2017**

**ORDRE DU JOUR PUBLIC**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.001** Ordre du jour

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

## 12 – Orientation

### 12.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

### 12.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

### 12.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

### 12.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

### 12.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

### 12.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

## 20 – Affaires contractuelles

### 20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction de l'exploitation immobilière de l'entretien et de l'énergie - 1174512001

Exercer la deuxième option de prolongation des contrats accordés, suite à l'appel d'offres public 13-13076, aux firmes « Les entreprises Canbec inc. » et « 9280-3949 Québec inc. (J.B.A. Le Restaurateur) », pour le déneigement de divers terrains d'immeubles municipaux / Dépense totale de 314 433,70 \$, taxes incluses

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

### 20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction de l'exploitation immobilière de l'entretien et de l'énergie - 1174512002

Exercer la deuxième option de prolongation d'une année du contrat accordé, suite à l'appel d'offres public 14-13857, à la firme « Les entreprises électriques L.M. inc. » pour le service d'entretien de diverses génératrices dans les bâtiments de la Ville / Dépense totale de 81 434,46 \$, taxes incluses

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

### 20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction de l'exploitation immobilière de l'entretien et de l'énergie - 1174512003

Exercer la deuxième et dernière option de prolongation d'une année pour trois (3) contrats (3 lots) accordés suite à l'appel d'offres public # 13-10324 aux firmes « Ascenseurs Innovatec inc. » (2 lots) et « Ascenseurs ThyssenKrupp (Canada) limitée » (1 lot) pour les services d'entretien d'équipements de transport vertical - Dépense totale de 482 553,72 \$, taxes incluses

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

### 20.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**20.005** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de l'exploitation immobilière de l'entretien et de l'énergie - 1174512004

Exercer la deuxième et dernière option de prolongation d'une année du contrat accordé suite à l'appel d'offres public 13-13028 à la firme « Les produits énergétiques GAL inc. » pour le service d'entretien de génératrices dans divers bâtiments de la Ville - Dépense totale de 86 518,69 \$, taxes incluses

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.006** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de l'exploitation immobilière de l'entretien et de l'énergie - 1174512005

Exercer la première option de prolongation d'une année du contrat accordé suite à l'appel d'offres public 14-13713 (1 soumissionnaire) à la firme « Entreprises L.M. » pour le service d'entretien des compresseurs d'air industriels dans divers bâtiments municipaux - Dépense totale de 34 219,56 \$, taxes incluses

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.007** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'approvisionnement - 1175331002

Exercer l'option de prolongation, pour une période de douze (12) mois, de l'entente-cadre collective avec la compagnie Le Groupe J.S.V. inc., pour la fourniture et la livraison, sur demande, d'outils de meulage et de tronçonnage, de produits abrasifs ainsi que des produits chimiques de marque WALTER (Montant estimé de 51 489,13 \$, taxes incluses)

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.008** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'approvisionnement - 1175331003

Exercer l'option de prolongation, pour une période de douze (12) mois, de l'entente-cadre collective avec la compagnie Le Groupe J.S.V. inc., pour la fourniture et la livraison sur demande d'outils divers de différentes marques, au montant estimé de 164 998,24 \$, taxes incluses

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.009** Contrat de construction

CM Saint-Laurent , Direction des travaux publics - 1174378021

Accorder un contrat à Les Constructions RRN inc. pour la réalisation des travaux de modification aux chambres de dérivation aux lacs A, D et E pour une somme maximale de 717 444,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-021 (2 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.010** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**20.011** Contrat de services professionnels

CE Service des grands parcs, verdissement et du Mont-Royal - 1171701002

Accorder un contrat de services professionnels à la firme Aménatech inc., pour le réaménagement du bassin du parc Jarry pour une somme maximale de 390 138,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16081 / (2 soumissionnaires) / Approuver une convention à cette fin

**20.012** Contrat de services professionnels

CE Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1177526017

Accorder un contrat à Environnement Viridis inc. pour services professionnels en gestion des matières résiduelles fertilisantes (MRF) pour la préparation d'avis de projet, de chargement, de transport et d'épandage des biosolides de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte de la ville de Montréal, pour une somme maximale de 159 470,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16008 - (3 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.013** Entente

CE Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1172931006

Approuver l'accord de développement entre la Société en commandite la Nouvelle Maison, Faubourg de la Gauchetière Inc. et la Ville de Montréal relativement au développement du site délimité au nord par le boulevard René-Lévesque, à l'ouest par la rue Wolfe, à l'est par l'avenue Papineau et au sud par l'avenue Viger, lequel entrera en vigueur à la plus éloignée des dates suivantes: i) à sa signature par les parties ou ii) lorsque la Société en commandite la Nouvelle Maison et Faubourg de la Gauchetière Inc. deviendront propriétaires du site visé

## **20.014** Entente

CE Service de la culture - 1173673001

Approuver l'entente entre le Partenariat du Quartier des spectacles et la Ville de Montréal pour l'utilisation ou l'intégration d'éléments textuels, visuels et audiovisuels créés par le Centre d'histoire de Montréal et/ou diffusés dans le cadre de l'exposition «Scandale! Vice, crime et moralité à Montréal, 1940-1960», afin d'élaborer un parcours historique numérique dans le Quartier des spectacles, pour son application mobile / Autoriser la directrice du Service de la culture, à signer la dite entente au nom de la Ville / Accepter le revenu supplémentaire de 10 000 \$, plus taxes, provenant du Partenariat du Quartier des spectacles / autoriser une dépense supplémentaire de 10 000 \$ pour couvrir les coûts occasionnés par ce projet

## **20.015** Entente

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction planification immobilière - 1175268001

Approuver la signature d'une entente de confidentialité réciproque, dans le cadre du projet du Centre de traitement des matières organiques de Rivière-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles et l'inclusion d'un volet agriculture urbaine sur le toit, entre Les fermes Lufa inc et la Ville de Montréal

## **20.016** Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1174069012

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Investissement 2915 Sainte-Catherine Est Limitée, pour une période de 7 ans et 9 mois, à compter du 1er octobre 2017, un espace d'une superficie de 1 141,78 m<sup>2</sup>, dans l'immeuble sis au 2925, rue Sainte-Catherine Est, à des fins d'entrepôt, pour un loyer total de 766 741,89 \$, incluant les taxes

## **20.017** Subvention - Contribution financière

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1173643003

Accorder un soutien financier de 15 000 \$ à la Fabrique Notre-Dame-de-la-Trinité pour l'organisation d'une exposition, de conférences et la création d'un document audio-visuel pour l'événement « 375 ans de pierres, d'hommes et de femmes », tenu à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, dans l'arrondissement de Verdun, du 8 juin au 3 septembre 2017, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

**20.018** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1171643001

Accorder un soutien financier totalisant 58 000 \$, pour l'année 2017, soit 50 000 \$ à AlterGo pour le projet « Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) » et 8 000 \$ à Espace Multisoleil pour le projet « Objectif intégration loisirs », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver les projets de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

**20.019** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1170498002

Accorder une contribution financière de 3 000 \$ au Centre de recherche de l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal pour la tenue à Montréal en mars 2018 du premier Colloque québécois sur le Trouble d'accumulation compulsive / Approuver un projet de convention à cette fin

**20.020** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service du matériel roulant et des ateliers - 1176859005

(AJOUT) Accorder un contrat à LaSalle Ford inc. pour la fourniture de 10 véhicules Ford, modèle Police Interceptor, pour les besoins du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 623 876,66 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15917 - (3 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.021** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

## 30 – Administration et finances

### 30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service des grands parcs\_ verdissement et du Mont-Royal - 1175209001

Autoriser le lancement d'un appel d'intérêt visant la requalification de la Solitude Notre-Dame, ancien lieu de ressourcement des Soeurs de Sainte-Croix situé au 21 253 boulevard Gouin Ouest dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et compris dans les limites du parc-nature du Cap-Saint-Jacques

### 30.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

### 30.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

### 30.004 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service de l'Espace pour la vie , Planétarium - 1172912003

Accepter une contribution de 19 400 \$ de la Société d'astronomie du Planétarium de Montréal pour permettre au Planétarium Rio Tinto Alcan d'offrir des animations sur l'éclipse de Soleil du 21 août 2017 dans le réseau des bibliothèques de la Ville de Montréal / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent à ce revenu additionnel

### 30.005 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service de la culture - 1173673005

Autoriser des budgets additionnels de revenus de 3 112,68 \$, taxes incluses, provenant du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour l'activité « Citoyen de ma ville » du programme « Une école montréalaise pour tous » (1121,01 \$, taxes incluses) et de l'école Antoine-Brossard de la Commission scolaire Marie-Victorin (1 991,67 \$, taxes incluses) pour l'activité « Vous faites partie de l'histoire » et autoriser une dépense équivalente pour les prestations de services du Centre d'histoire de Montréal dans le cadre d'activités éducatives

**30.006** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique - 1173815001

Accepter une contribution de 25 000\$ de la Société des Amis du Jardin botanique pour la réalisation d'un conte animé dans le cadre du Grand Bal des citrouilles 2017 / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent à ce revenu additionnel

**30.007** Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service des communications - 1171539003

Autoriser un virement budgétaire de 119 900 \$ pour l'année 2017, en provenance des dépenses contingentes vers le Service des communications afin de permettre la création de trois postes temporaires, soit : deux postes d'agent de bureau à la Section Info-travaux et un poste de chargé de rédaction et de diffusion et ce, en date du 5 juin 2017 - Ajuster la base budgétaire du Service des communications pour un montant total de 212 500 \$/année de façon récurrente pour les années 2018 et jusqu'à ce que le système AGIR puisse prendre la relève des activités réalisées par les ressources demandées

**30.008** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne le règlement d'un litige. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**30.009** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne le règlement d'un litige. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**30.010** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un recours judiciaire. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**30.011** Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1176847001

(AJOUT) Autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Mary Deros, conseillère associée au maire, à Québec, le 18 juillet 2017, afin de prendre part au Rendez-vous 2017 du Réseau des villes francophones et francophiles d'Amérique / Montant estimé : 150,00 \$

## 40 – Réglementation

### 40.001 Ordonnance - Autre sujet

CE Bureau du taxi de Montréal , Direction Administration - 1177215003

Édicter, en vertu de l'article 185, paragraphe 7 du Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009), une ordonnance relative à l'apparence extérieure des véhicules

*Compétence d'agglomération* : Transport collectif des personnes

### 40.002 Ordonnance - Autre sujet

CE Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1176347014

Édicter l'ordonnance relative à l'autorisation de garde de 5 poules pour le bâtiment situé au 2146, place de Dublin dans l'arrondissement du Sud-Ouest, conditionnellement au respect de certains critères et exigences normatives, en vertu de l'article 54 du Règlement sur le contrôle des animaux (16-060)

### 40.003 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1171233002

Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement no 2442 adopté par l'ancienne Ville de Lachine décrétant la fermeture totale de la ruelle nord-sud, entre les 17ème et 18ème Avenues, de la rue Provost à la rue St-Antoine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains »

### 40.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

### 40.005 Urbanisme - Certificat de conformité

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1171013002

Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement du règlement de concordance numéro 2217-53 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Côte-Saint-Luc

*Compétence d'agglomération* : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

## 50 – Ressources humaines

### 50.001 Nomination

CE        Service des ressources humaines , Direction partenaires d'affaires RH - 1177701001

Approuver la promotion de Mme Simonetta Barth au grade de directeur adjoint à titre de chef de la Direction des opérations à compter du 11 septembre 2017

*Compétence d'agglomération* : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

## 60 – Information

**60.001** Dépôt

CM      Service de la diversité sociale et des sports - 1176368005

Prendre acte du rapport final du Sommet #JEUNESSE375MTL réalisé dans le cadre du 375e anniversaire de la ville de Montréal

## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

---

<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :</b>	<b>30</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :</b>	<b>7</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :</b>	<b>10</b>

CE : 12.001  
2017/07/05 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 12.002  
2017/07/05 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 12.003  
2017/07/05 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 12.004  
2017/07/05 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 12.005  
2017/07/05 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 12.006  
2017/07/05 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1174512001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de l'exploitation immobilière_de l'entretien et de l'énergie , Division exploitation des bâtiments à contrat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer la deuxième option de prolongation des contrats accordés suite à l'appel d'offres public 13-13076 aux firmes « Les entreprises Canbec inc. » et « 9280-3949 Québec inc. (J.B.A. Le Restaurateur) » pour le déneigement de divers terrains d'immeubles municipaux - Dépense totale de 314 433,70 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. de prolonger les contrats octroyés aux firmes « Les entreprises Canbec inc. » et « 9280-3949 Québec inc. (J.B.A. Le Restaurateur) », pour le service de déneigement de divers terrains d'immeubles municipaux pour la période couvrant l'automne 2017 et l'hiver 2018, au prix de leurs soumissions, soit pour la somme maximale de 314 433,70 \$ taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 71,90 % par l'agglomération pour un montant de 196 625,45 \$, taxes incluses.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2017-06-16 13:51

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174512001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de l'exploitation immobilière_de l'entretien et de l'énergie , Division exploitation des bâtiments à contrat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer la deuxième option de prolongation des contrats accordés suite à l'appel d'offres public 13-13076 aux firmes « Les entreprises Canbec inc. » et « 9280-3949 Québec inc. (J.B.A. Le Restaurateur) » pour le déneigement de divers terrains d'immeubles municipaux - Dépense totale de 314 433,70 \$, taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les contrats sont en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et ont pris fin le 30 avril 2016. La première option de prolongation a pris fin le 30 avril 2017. Le présent dossier vise à exercer la deuxième et dernière option de prolongation inscrite au devis afin de poursuivre les activités de déneigement, de déglçage et d'épandage d'abrasifs des entrées, des trottoirs et des stationnements d'immeubles des lots #1, 2 et 3, décrites aux documents contractuels, soit pour 26 immeubles de l'agglomération, 9 d'arrondissements et 7 immeubles centraux.

Il s'agit, pour la plupart, de bâtiments importants dont le déneigement est effectué par l'entreprise privée et encadré par le personnel de la Direction de l'exploitation immobilière, de l'entretien et de l'énergie. La Ville a toujours eu recours à la sous-traitance pour ce type de contrat.

L'appel d'offres fut effectué par le Service de l'approvisionnement en 2013.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG16 0453** - 25 août 2016 - Exercer la première option de prolongation des contrats accordés suite à l'appel d'offres public 13-13076 aux firmes « Les entreprises Canbec inc. » et « 9280-3949 Québec inc. (J.B.A. Le Restaurateur) » pour le déneigement de divers terrains d'immeubles municipaux - Dépense totale de 314 433,70 \$, taxes incluses

**CE13 1835** - 18 décembre 2013 - Accorder 3 contrats pour le déneigement de divers terrains d'immeubles municipaux pour une période de 28 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 (Les entreprises Canbecinc. : lots 1 et 2) (9280-3949 Québec inc. (J.B.A. Le Restaurateur : lot 3))

**CM09 0086** - 23 février 2009 - Approuver l'offre de service entre la Direction des immeubles et neuf arrondissements relativement à l'octroi des contrats d'entretien et à l'application des programmes d'économies d'énergie et d'accessibilité universelle (article 85 de la Charte de la Ville de Montréal).

## **DESCRIPTION**

Ces contrats consistent au déneigement, déglçage et épandage d'abrasif des entrées, des trottoirs et des stationnements d'immeubles des lots #1, 2 et 3 décrits aux documents contractuels, soit pour 26 immeubles de l'agglomération, 9 d'arrondissements et 7 immeubles centraux.

Une clause de prolongation est inscrite au devis et permet deux prolongations consécutives à raison d'une année à la fois.

## **JUSTIFICATION**

La prolongation de ces contrats permettra d'assurer la poursuite des activités pour la saison de déneigement commençant le 1<sup>er</sup> octobre 2017 et se terminant le 30 avril 2018 au coût total de 314 433,70 \$, taxes incluses.

La clause « 3. Prolongation de contrat », du cahier des clauses administratives particulières stipulant que « Tout renouvellement du contrat convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes du présent appel d'offres. Le prix forfaitaire qui sera utilisé pour l'année 4 et 5 sera le prix forfaitaire présenté au bordereau des prix pour la troisième année (Du 1er Octobre 2015 au 30 avril 2016). », la Ville considère qu'il est à son avantage de recourir à la prolongation considérant que la somme des indices des prix à la consommation publiés par Statistique Canada de 2015 à mai 2017 représente 2,5 %.

Les entreprises adjudicataires de ces contrats ne font pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ni de celle du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor.

Les entreprises adjudicataires de ces contrats de services autres que professionnels n'avaient pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Elles n'ont pas eu à obtenir une telle attestation pour de quelconques autres contrats publics.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense brute avant taxes de la prolongation totalise la somme de 273 480,06 \$. Une portion de la dépense sera assumée par la Ville centre (Service de la gestion et planification immobilière) et facturée aux unités administratives (agglomération, services centraux et arrondissements) qui occupent ces bâtiments en fonction des superficies qu'elles y occupent à l'intérieur de la facturation immobilière.

Selon le fichier « Répartition\_dépense\_Agglo\_central\_arrond\_prol\_2 » en pièces jointes au dossier décisionnel, le pourcentage de la dépense assumée par l'agglomération a été établi à 71,90 % en fonction des superficies occupées dans les immeubles.

La répartition des montants et des pourcentages est déterminée selon la responsabilité financière de chacun des bâtiments. Celle-ci est détaillée dans la pièce jointe intitulée : « Répartition\_dépense\_brute\_prol\_2 ».

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Conséquemment, avec les efforts de la Ville, les adjudicataires ont mis en place et maintenu une politique de déneigement à faible impact environnemental se traduisant par la pratique de méthodes de travail et l'utilisation de produits respectueux de l'environnement.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Il s'agit, pour la plupart, de bâtiments importants qui ont toujours nécessité ce type de service et ont toujours été entretenus par l'entreprise privée.  
Un report d'octroi, une interruption de service ou un refus d'octroyer le contrat compromettrait la sécurité des occupants, tout en affectant la poursuite des opérations. Pour pallier à cette interruption, la Ville devrait faire appel aux services ponctuels d'une firme spécialisée, afin de maintenir les lieux dans un état fonctionnel.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des prolongations des contrats : mai 2017

- Fin des prolongations des contrats : 30 avril 2018

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUÏ)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Carole GUÉRIN, Service de sécurité incendie de Montréal  
Julie GUILLOTTE, Service de police de Montréal  
Étienne LANGLOIS, Service de l'approvisionnement  
Steve-Eric PICARD, Service de police de Montréal

Lecture :

Steve-Eric PICARD, 9 avril 2017

Carole GUÉRIN, 4 avril 2017  
Étienne LANGLOIS, 31 mars 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

René SCOTT  
Gestionnaire immobilier

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-03-31

Pierre LÉVESQUE  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Johanne ROUILLARD  
Directrice - Exploitation immobilière\_ entretien  
et réparation

**Approuvé le :** 2017-06-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2017-06-02



**Dossier # : 1174512002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de l'exploitation immobilière_de l'entretien et de l'énergie , Division exploitation des bâtiments à contrat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer la deuxième option de prolongation d'une année du contrat accordé suite à l'appel d'offres public 14-13857 à la firme « Les entreprises électriques L.M. inc. » pour le service d'entretien de diverses génératrices dans les bâtiments de la Ville - Dépense totale de 81 434,46 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. de prolonger le contrat octroyé à la firme « Les entreprises électriques L.M. inc. », pour le service d'entretien préventif de diverses génératrices dans les bâtiments de la Ville pour la période débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et se terminant le 31 décembre 2018, pour la somme maximale de 81 434,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 49,45 % par l'agglomération pour un montant de 40 271,19 \$, taxes incluses.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-06-16 13:51

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174512002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de l'exploitation immobilière_de l'entretien et de l'énergie , Division exploitation des bâtiments à contrat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer la deuxième option de prolongation d'une année du contrat accordé suite à l'appel d'offres public 14-13857 à la firme « Les entreprises électriques L.M. inc. » pour le service d'entretien de diverses génératrices dans les bâtiments de la Ville - Dépense totale de 81 434,46 \$, taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le contrat d'entretien des génératrices est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et a pris fin le 31 décembre 2016. La première option de prolongation prendra fin le 31 décembre 2017. Le présent dossier vise à exercer la deuxième et dernière de deux options de prolongation d'une année, inscrites au devis, afin de poursuivre l'entretien préventif des génératrices, soit pour 21 immeubles de l'agglomération, 10 d'arrondissements et 9 des services centraux.

Il s'agit, pour la plupart, de bâtiments importants dont l'entretien des génératrices est effectué par l'entreprise privée et encadré par le personnel de la Direction de l'exploitation immobilière de l'entretien et de l'énergie.

L'appel d'offres fut effectué par le Service de l'approvisionnement en 2014. Les bâtiments étaient regroupés en un seul lot.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE16 1501** - 21 septembre 2016 - Exercer la première option de prolongation d'une année du contrat accordé suite à l'appel d'offres public 14-13857 à la firme « Les entreprises électriques L.M. inc. » pour le service d'entretien de diverses génératrices dans les bâtiments de la Ville - Dépense totale de 101 812,69 \$, taxes incluses.

**CE14 1851** - 3 décembre 2014 - Accorder un contrat à la firme « Les entreprises électriques L.M. inc. » pour le service d'entretien de diverses génératrices dans les bâtiments de la Ville pour une période de 24 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 - Dépense totale de 192 537,14 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 14-13857 (3 soumissionnaires).

**CM09 0086** - 23 février 2009 - Approuver l'offre de services entre la Direction des immeubles et neuf arrondissements relativement à l'octroi des contrats d'entretien et à

l'application des programmes d'économie d'énergie et d'accessibilité universelle. (Article 85 de la Charte)

## **DESCRIPTION**

Ce contrat consiste à faire l'entretien préventif requis sur les génératrices décrites aux documents d'appel d'offres, soit pour 21 immeubles de l'agglomération, 10 d'arrondissements et 9 des services centraux, afin de respecter la norme CAN/CSA-C282-05.

Une clause de prolongation est inscrite au devis et permet deux prolongations consécutives à raison d'une année à la fois.

## **JUSTIFICATION**

Ce contrat étant en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, celui-ci est rodé et le service rendu est satisfaisant. Par ailleurs, la prestation de service et le coût d'un éventuel contrat octroyé, suite à un nouvel appel d'offres étant inconnus, la Ville juge approprié de recourir à la première de deux options de prolongation d'une année du contrat en cours.

La prolongation de celui-ci permettra d'assurer la poursuite de cette activité pour l'année 2018 au coût total de 81 434,46 \$, taxes incluses, suite à une indexation des coûts de 1,5 % prévue au devis.

L'entreprise adjudicataire de ce contrat ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ni de celle du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor.

L'entreprise adjudicataire de ce contrat de service autre que professionnel n'avait pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Elle n'a pas eu à obtenir une telle attestation pour de quelconques autres contrats publics.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense brute du contrat à octroyer, calculée avec taxes, totalise la somme de 81 434,46 \$.

Cette dépense sera priorisée dans le cadre de la confection budgétaire pour l'année 2018.

Une portion de la dépense sera assumée par la Ville centre (Service de la gestion et de la planification immobilière) et facturée aux unités administratives (agglomération, services centraux et arrondissements) occupant ces bâtiments en fonction des superficies identifiées au sein de la facturation immobilière.

Selon le fichier « Répartition\_dépense\_agglo\_central\_arrond\_prol\_2 » en pièces jointes au dossier décisionnel, le pourcentage de la dépense assumée par l'agglomération a été établi à 49,45 % en fonction des superficies occupées dans les immeubles.

La répartition des montants et des pourcentages est déterminée selon la responsabilité financière de chacun des bâtiments. Celle-ci est détaillée dans la pièce jointe intitulée : « Répartition\_dépenses\_brutes\_prol\_2 ».

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Afin de contribuer aux efforts de la Ville, l'adjudicataire devra mettre en place et maintenir une politique d'entretien à faible impact environnemental se traduisant par la pratique de méthodes de travail et l'utilisation de produits respectueux de l'environnement.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Il s'agit de bâtiments importants possédant des génératrices d'urgence. Un report d'octroi, une interruption de service ou un refus d'octroyer le contrat, contreviendrait à la réglementation en vigueur et compromettrait la sécurité des bâtiments et des occupants, tout en affectant la pérennité des équipements et du bâtiment, ainsi que la poursuite des opérations. Pour pallier à cette interruption, la Ville devrait faire appel aux services ponctuels d'une firme spécialisée, afin de maintenir les équipements dans un état fonctionnel.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Fin du contrat : décembre 2017

- Début de la prolongation : 1<sup>er</sup> janvier 2018
- Fin de la prolongation : 31 décembre 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUÏ)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

René SCOTT  
Gestionnaire immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Pierre LÉVESQUE  
Chef de division

Le : 2017-03-31

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Johanne ROUILLARD  
Directrice - Exploitation immobilière\_ entretien  
et réparation

**Approuvé le :** 2017-06-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2017-06-02



**Dossier # : 1174512003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de l'exploitation immobilière_de l'entretien et de l'énergie , Division exploitation des bâtiments à contrat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer la deuxième et dernière option de prolongation d'une année pour trois (3) contrats (3 lots) accordés suite à l'appel d'offres public # 13-10324 aux firmes « Ascenseurs Innovatec inc. » (2 lots) et « Ascenseurs ThyssenKrupp (Canada) limitée » (1 lot) pour les services d'entretien d'équipements de transport vertical - Dépense totale de 482 553,72 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. de prolonger les contrats octroyés, aux firmes ci-après désignées pour chacun des articles, les services d'entretien d'équipements de transport vertical (3 lots) pour la période débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et se terminant le 31 décembre 2018, pour un montant de 482 553,72 \$ (taxes incluses);

Firme Article Montant (taxes incluses)

Ascenseur Innovatec Inc. Lot # 1 - Est 290 378.85 \$

Ascenseur Innovatec Inc. Lot # 2 - Ouest 137 911.44 \$

Ascenseur ThyssenKrupp (Canada) Limitée Lot # 5 - SPVM 54 263.43 \$

Total : 482 553.72 \$

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-06-16 13:31

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174512003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de l'exploitation immobilière_de l'entretien et de l'énergie , Division exploitation des bâtiments à contrat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer la deuxième et dernière option de prolongation d'une année pour trois (3) contrats (3 lots) accordés suite à l'appel d'offres public # 13-10324 aux firmes « Ascenseurs Innovatec inc. » (2 lots) et « Ascenseurs ThyssenKrupp (Canada) limitée » (1 lot) pour les services d'entretien d'équipements de transport vertical - Dépense totale de 482 553,72 \$, taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les trois (3) contrats d'entretien des équipements de transport vertical sont en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et ont pris fin le 31 décembre 2016. La première option de prolongation, actuellement en cours, prendra fin le 31 décembre 2017. Le présent dossier vise à exercer la deuxième et dernière de deux options de prolongation d'une année, inscrite au devis, afin de poursuivre l'entretien préventif des équipements de transport vertical, soit pour 20 immeubles de l'agglomération, 35 d'arrondissements et 20 des services centraux.

Il s'agit, pour la plupart, de bâtiments importants dont l'entretien des équipements de transport vertical est effectué par l'entreprise privée et encadré par le personnel de la Direction de l'exploitation immobilière de l'entretien et de l'énergie.

L'appel d'offres fut effectué par le Service de l'approvisionnement en 2013. Les bâtiments étaient regroupés en trois (3) lots.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG16 0602** - 24 novembre 2016 - Exercer la première option de prolongation d'une année pour trois (3) contrats (3 lots) accordés suite à l'appel d'offres public # 13-10324 aux firmes « Ascenseurs Innovatec inc. » (2 lots) et « Ascenseurs ThyssenKrupp (Canada) limitée » (1 lot) pour les services d'entretien d'équipements de transport vertical - Dépense totale de 473 970,70 \$ taxes incluses.

**CE13 1802** - 11 décembre 2013 - Accorder 3 contrats à Ascenseur Innovatec inc. et à Ascenseur ThyssenKrupp (Canada) Limitée pour les services d'entretien d'équipements de transport vertical (3 lots), pour une période de 36 mois - Dépense totale de 1 262 610.85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13024 - (3 soumissionnaires).

**CG13 0473** - 19 décembre 2013 - Accorder un contrat à Ascenseur Innovatec inc. pour les services d'entretien d'équipements de transport vertical (1 lot), pour une période de 36 mois - Dépense totale de 764 946,71 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13024 (3 soumissions). Recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2013 par sa résolution CE13 1802.

**CM09 0086** - 23 février 2009 - Approuver l'offre de service entre la Direction des immeubles et neuf arrondissements relativement à l'octroi des contrats d'entretien et à l'application des Programmes d'économies d'énergie et d'accessibilité universelle. (Article 85 de la Charte)

## **DESCRIPTION**

Ces contrats consistent à faire l'entretien préventif requis sur les équipements de transport vertical décrits aux documents d'appel d'offres, soit pour 20 immeubles de l'agglomération, 35 d'arrondissements et 20 des services centraux afin de respecter la norme CAN/CSA B44-07 « Code de sécurité sur les ascenseurs, les monte-charges et les escaliers mécaniques ». Une clause de prolongation est inscrite au devis et permet deux prolongations consécutives à raison d'une année à la fois.

## **JUSTIFICATION**

Ces contrats étant en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, ceux-ci sont rodés et les services rendus sont satisfaisants. Les exigences spécifiées répondent à la norme B-44-07 qui encadre l'entretien pour ce type d'équipement, celles-ci ont été entièrement respectées tout au long des contrats. Ces contrats comportent une indexation annuelle liée au salaire de la main d'œuvre qui est régie par décret gouvernemental. La main d'œuvre représentant la majeure partie des coûts, l'indexation cumulative pour la durée du contrat jusqu'à présent est de 6,88 % (année 2015 : 2,4 %, année 2016 : 2,19 %, année 2017 : 2,29 %). Par ailleurs, la prestation de service et les coûts d'éventuels contrats octroyés suite à un nouvel appel d'offres étant inconnus, la Ville juge approprié de recourir à la deuxième et dernière de deux options de prolongation d'une année du contrat en cours.

La prolongation de ces contrats permettra d'assurer la poursuite des entretiens préventifs pour l'année 2018 au coût total de 482 553,72 \$, taxes incluses, suite à une indexation projetée des coûts de 2,5 %. Cette indexation des prix est prévue au devis et sera calculée et ajustée à la date anniversaire au 1<sup>er</sup> janvier 2018, au taux du décret relatif à l'industrie de la construction pour la région de Montréal pour le métier de mécaniciens d'ascenseur - Compagnon.

Les entreprises adjudicataires de ces contrats ne font pas partis de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ni de celle du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense des contrats à octroyer, calculée avec taxes, totalise la somme de 482 553,72 \$.

Selon le fichier « AO # 13-13024 - Dépenses - Lots et Fournisseurs » en pièce jointe au dossier décisionnel, les dépenses sont décrites selon les Lots appropriés à chacun des fournisseurs de service.

Selon le fichier « AO # 13-13024 - Répartition dépenses - Central-Agglo-Arr » en pièce jointe au dossier décisionnel, le pourcentage de la dépense assumée par l'Agglomération a été établie à 34,09 %.

Le budget de la Division exploitation des bâtiments à contrats est de nature 100 % ville centre. La compétence finale utilisée pour la dépense sera précisée lors de la facturation immobilière.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Conséquemment, avec les efforts de la Ville, l'adjudicataire maintiendra une politique d'entretien à faible impact environnemental se traduisant par la pratique de méthodes de travail et l'utilisation de produits respectueux de l'environnement.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Il s'agit d'équipements de transport vertical ayant toujours été entretenus par l'entreprise privée et encadrée par le personnel de la Direction de l'exploitation immobilière de l'entretien et de l'énergie.

Un report d'octroi, une interruption de service ou un refus d'octroyer ces contrats d'entretien préventif compromettrait la sécurité des utilisateurs, la pérennité des équipements, contreviendrait au Code de sécurité sur les ascenseurs, les monte-charges et les escaliers mécaniques et ayant pour conséquence l'obligation de cesser l'opération de tous les équipements de transport vertical.

Pour pallier à une telle interruption, la Ville serait dans l'obligation de faire appel à des services ponctuels d'une firme spécialisée afin de maintenir les équipements dans un état fonctionnel et sécuritaire. Les coûts engendrés par ces services ponctuels dépasseraient, à long terme, la dépense totale du contrat à octroyer par ce sommaire décisionnel.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Fin de la première option de prolongation: 31 décembre 2017;

- Début de la deuxième et dernière option de prolongation : 1<sup>er</sup> janvier 2018;
- Fin de la deuxième et dernière option de prolongation : 31 décembre 2018.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain METHOT  
Gestionnaire immobilier

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-05-19

Michel LORD  
Chef de division - optimisation de  
l'exploitation

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Johanne ROUILLARD  
Directrice - Exploitation immobilière\_ entretien  
et réparation

**Approuvé le :** 2017-06-13

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2017-06-15

CE : 20.004  
2017/07/05 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1174512004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de l'exploitation immobilière_de l'entretien et de l'énergie , Division exploitation des bâtiments à contrat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer la deuxième et dernière option de prolongation d'une année du contrat accordé suite à l'appel d'offres public 13- 13028 à la firme « Les produits énergétiques GAL inc. » pour le service d'entretien de génératrices dans divers bâtiments de la Ville - Dépense totale de 86 518,69 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. de prolonger le contrat octroyé à la firme « Les produits énergétiques GAL inc. », pour le service d'entretien préventif de diverses génératrices dans les bâtiments de la Ville pour la période débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et se terminant le 31 décembre 2018, pour la somme maximale de 86 518,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-06-19 16:26

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174512004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de l'exploitation immobilière_de l'entretien et de l'énergie , Division exploitation des bâtiments à contrat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer la deuxième et dernière option de prolongation d'une année du contrat accordé suite à l'appel d'offres public 13-13028 à la firme « Les produits énergétiques GAL inc. » pour le service d'entretien de génératrices dans divers bâtiments de la Ville - Dépense totale de 86 518,69 \$, taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le contrat d'entretien des génératrices est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et a pris fin le 31 décembre 2016. La première option de prolongation prendra fin le 31 décembre 2017. Le présent dossier vise à exercer la deuxième et dernière de deux options de prolongation d'une année, inscrite au devis, afin de poursuivre l'entretien préventif des génératrices, soit pour vingt-trois (23) immeubles de l'agglomération, six (6) d'arrondissement et deux (2) des services centraux.

Il s'agit, pour la plupart, de bâtiments importants, dont l'entretien des génératrices est effectué par l'entreprise privée et encadré par le personnel de la Direction de l'exploitation immobilière de l'entretien et de l'énergie.

L'appel d'offres fut effectué par le Service de l'approvisionnement en 2013. Les bâtiments étaient regroupés en un seul lot.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE16 1714** - 3 novembre 2016 - Exercer la première option de prolongation d'une année du contrat accordé suite à l'appel d'offres public 13-13028 à la firme « Les produits énergétiques GAL inc. » pour le service d'entretien de génératrices dans divers bâtiments de la Ville - Dépense totale de 86 518,69 \$, taxes incluses.

**CE13 1836** - 18 décembre 2013 - D'accorder à « Les produits énergétiques GAL inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le service d'entretien de génératrices dans divers bâtiments de la Ville, pour une période de 36 mois débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2014, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 229 806,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13028 et au tableau de prix reçu joint au rapport du directeur.

**DESCRIPTION**

Ce contrat consiste à faire l'entretien préventif requis sur les génératrices d'urgence décrites aux documents d'appel d'offres, soit pour vingt-trois (23) immeubles de l'agglomération, six (6) d'arrondissements et deux (2) des services centraux afin de respecter la norme CAN/CSA-C282-05 - « Alimentation électrique de secours des bâtiments ». Une clause de prolongation est inscrite au devis et permet deux prolongations consécutives à raison d'une année à la fois.

## **JUSTIFICATION**

Ce contrat étant en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, celui-ci est rodé et le service rendu est satisfaisant. L'indexation prévue aux conditions de renouvellement du contrat est de 0 %. Compte tenu du taux d'indexation de 2% du marché en 2017, la Ville juge approprié de poursuivre ses activités d'entretien préventif en exerçant la deuxième et dernière option de prolongation.

Cette prolongation de contrat permettra d'assurer la poursuite de cette activité d'entretien pour l'année 2018 au coût total maximal de 86 518,69 \$, taxes incluses.

L'entreprise adjudicataire de ce contrat ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ni de celle du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense du contrat à octroyer, calculée avec taxes, totalise la somme de 86 518,69 \$. Selon le fichier « AO # 13-13028 - Répartition dépenses - Central-Agglom-Arr » en pièce jointe à ce dossier décisionnel, le pourcentage de la dépense assumée par l'Agglomération a été établi à 77,14 %.

Le budget de la Division exploitation des bâtiments à contrats est de nature 100 % Ville centre. La compétence finale (client) utilisée pour la dépense sera précisée lors de la facturation immobilière (fonds des immeubles).

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Afin de contribuer aux efforts de la Ville, l'adjudicataire devra mettre en place et maintenir une politique d'entretien à faible impact environnemental, se traduisant par la pratique de méthodes de travail et l'utilisation de produits respectueux de l'environnement.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Il s'agit de bâtiments importants possédant des génératrices d'urgence. Un report d'octroi, une interruption de service ou un refus d'octroyer le contrat, contreviendraient à la réglementation en vigueur, affecteraient la pérennité des équipements et compromettraient la sécurité des occupants dans les bâtiments.

Pour pallier l'interruption, la Ville serait dans l'obligation de faire appel à des services ponctuels d'une firme spécialisée, afin de maintenir les équipements dans un état de bon fonctionnement et sécuritaire. Les coûts engendrés par ces services ponctuels dépasseraient, à long terme, la dépense totale du contrat à octroyer par ce sommaire décisionnel.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fin de la première option de prolongation : décembre 2017

- Début de la deuxième et dernière option de prolongation : 1<sup>er</sup> janvier 2018
- Fin de la deuxième et dernière option de prolongation : 31 décembre 2018

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Lan-Huong DOAN)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain METHOT  
Gestionnaire immobilier

#### ENDOSSÉ PAR

Pierre LÉVESQUE  
Chef de division

Le : 2017-06-08

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Johanne ROUILLARD  
Directrice - Exploitation immobilière\_ entretien  
et réparation

**Approuvé le :** 2017-06-15

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2017-06-16



**Dossier # : 1174512005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de l'exploitation immobilière_de l'entretien et de l'énergie , Division exploitation des bâtiments à contrat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer la première option de prolongation d'une année du contrat accordé suite à l'appel d'offres public 14-13713 (1 soumissionnaire) à la firme « Entreprises L.M. » pour le service d'entretien des compresseurs d'air industriels dans divers bâtiments municipaux - Dépense totale de 34 219,56 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. de prolonger le contrat octroyé à la firme « Entreprises L.M. », pour le service d'entretien des compresseurs d'air industriels dans divers bâtiments municipaux pour la période débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et se terminant le 31 décembre 2018, pour la somme maximale de 34 219,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2017-06-22 09:23

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174512005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de l'exploitation immobilière_de l'entretien et de l'énergie , Division exploitation des bâtiments à contrat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer la première option de prolongation d'une année du contrat accordé suite à l'appel d'offres public 14-13713 (1 soumissionnaire) à la firme « Entreprises L.M. » pour le service d'entretien des compresseurs d'air industriels dans divers bâtiments municipaux - Dépense totale de 34 219,56 \$, taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le contrat d'entretien des compresseurs d'air industriels est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et prendra fin le 31 décembre 2017. Le présent dossier vise à exercer la première de deux options de prolongation d'une année, inscrite au devis, afin de poursuivre l'entretien préventif des compresseurs d'air industriels, soit pour huit (8) immeubles de l'agglomération, neuf (9) d'arrondissements et huit (8) des services centraux. Il s'agit, pour la plupart, de bâtiments importants dont l'entretien des compresseurs d'air industriels est effectué par l'entreprise privée et encadré par le personnel de la Direction de l'exploitation immobilière de l'entretien et de l'énergie.

L'appel d'offres fut effectué par le Service de l'approvisionnement en 2014. Les bâtiments étaient regroupés en un seul lot.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG14 0572** - 19 décembre 2014 - Accorder un contrat à la firme « Entreprises L.M. » pour le service d'entretien de compresseurs d'air industriels dans divers bâtiments municipaux pour une période de 36 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Dépense totale de 119 397,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 14-13713 (1 soumissionnaire).

**CM09 0086** - 23 février 2009 - Approuver l'offre de service entre la Direction des immeubles et neuf (9) arrondissements relativement à l'octroi des contrats d'entretien et à l'application des programmes d'économies d'énergie et d'accessibilité universelle. (Article 85 de la Charte)

**DESCRIPTION**

Ce contrat consiste à faire l'entretien préventif requis des compresseurs d'air industriels décrits aux documents d'appel d'offres, soit pour huit (8) immeubles de l'agglomération, neuf (9) d'arrondissements et huit (8) des services centraux. Une clause de prolongation est inscrite au devis et permet deux prolongations consécutives à raison d'une année à la fois.

## **JUSTIFICATION**

Ce contrat étant en vigueur depuis le 1er janvier 2015, celui-ci est rodé et le service rendu est satisfaisant.

L'ajustement annuel prévu aux conditions de renouvellement du contrat correspond à l'indice des prix à la consommation (IPC), lequel est estimé à 0,5 % pour 2017. Compte tenu que l'inflation du marché est évaluée à 2%, la Ville juge approprié de recourir à la première de deux options de prolongation d'une année du contrat en cours.

Cette prolongation permettra d'assurer la poursuite de l'entretien préventif des compresseurs d'air industriels pour l'année 2018 au coût total de 34 219,56 \$, taxes incluses.

L'entreprise adjudicataire de ce contrat ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ni de celle du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense pour la prolongation du contrat d'entretien, calculée avec taxes, totalise la somme de 34 219,56 \$, incluant l'indexation projetée de 0,5 %.

Selon le fichier « AO # 14-13713 - Répartition des dépenses (Cent-Arr-Agg) » en pièce jointe à ce dossier décisionnel, le pourcentage de la dépense assumée par l'agglomération a été établi à 30,68 %.

Le budget de la Division exploitation des bâtiments à contrats est de nature 100 % Ville centre. La compétence finale (client) utilisée pour la dépense sera précisée lors de la facturation immobilière (fonds des immeubles).

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Afin de contribuer aux efforts de la Ville, l'adjudicataire devra mettre en place et maintenir une politique d'entretien à faible impact environnemental, se traduisant par la pratique de méthodes de travail et l'utilisation de produits respectueux de l'environnement.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Il s'agit d'équipements industriels qui ont toujours nécessité ce type de service d'entretien. Un report d'octroi, une interruption de services ou un refus d'octroyer le contrat pourraient compromettre la pérennité des équipements et nuire ou retarder les opérations d'entretien sur tous les véhicules routiers municipaux. Ces compresseurs d'air étant utilisés principalement pour la réparation des véhicules moteurs dans les ateliers mécaniques de la Ville. Pour pallier à une telle interruption, la Ville serait dans l'obligation de faire appel aux services ponctuels d'une firme spécialisée afin de maintenir tous les compresseurs d'air dans un état de bon fonctionnement.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fin du contrat : décembre 2017

- Début de la prolongation : 1<sup>er</sup> janvier 2018
- Fin de la prolongation : 31 décembre 2018

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Lan-Huong DOAN)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain METHOT  
Gestionnaire immobilier

#### ENDOSSÉ PAR

Pierre LÉVESQUE  
Chef de division

Le : 2017-06-08

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Johanne ROUILLARD  
Directrice - Exploitation immobilière\_ entretien  
et réparation

**Approuvé le :** 2017-06-15

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2017-06-16



**Dossier # : 1175331002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer l'option de prolongation, pour une période de douze (12) mois, de l'entente-cadre collective avec la compagnie Le Groupe J.S.V. inc., pour la fourniture et la livraison, sur demande, d'outils de meulage et de tronçonnage, de produits abrasifs ainsi que des produits chimiques de marque WALTER, au montant estimé de 51 489,13 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. de prolonger l'entente-cadre avec Le Groupe J.S.V.inc., pour une durée de douze (12) mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, d'outils de meulage et de tronçonnage, de produits abrasifs ainsi que des produits chimiques de marque WALTER;
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-06-17 15:35

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175331002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer l'option de prolongation, pour une période de douze (12) mois, de l'entente-cadre collective avec la compagnie Le Groupe J.S.V. inc., pour la fourniture et la livraison, sur demande, d'outils de meulage et de tronçonnage, de produits abrasifs ainsi que des produits chimiques de marque WALTER, au montant estimé de 51 489,13 \$, taxes incluses

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Exercer la seule option possible de prolongation, pour une période de douze (12) mois, de l'entente-cadre collective avec la compagnie Le Groupe J.S.V. inc., pour la fourniture et la livraison, sur demande, d'outils de meulage et de tronçonnage, de produits abrasifs ainsi que des produits chimiques de marque WALTER.

Une entente-cadre collective (1092750) pour la fourniture et la livraison de ces produits est mise à la disposition des arrondissements et des services corporatifs depuis le 1er février 2016. Ces produits seront disponibles pour les requérants par l'entremise des entrepôts de la Division logistique du Service de l'approvisionnement.

L'entente-cadre collective, d'un montant total estimé à 114 618,63 \$, taxes incluses, a été octroyée le 27 janvier 2016 à la compagnie Le Groupe J.S.V. inc. à la suite de l'appel d'offres 15-14815, pour une période de vingt-quatre (24) mois avec une seule option de prolongation de douze (12) mois.

Selon les dernières données disponibles, l'entente-cadre collective a été consommée à environ 60 %, soit 66 766,00 \$, taxes incluses.

L'entente-cadre collective prendra fin le 31 janvier 2018. Par conséquent, à compter de cette date, il est nécessaire d'avoir une nouvelle entente en vigueur.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE15 2321 - 16 décembre 2015 - Conclure avec la compagnie Le groupe J.S.V. inc. une entente-cadre d'une durée de vingt-quatre (24) mois avec une option de prolongation de douze (12) mois pour la fourniture et la livraison, sur demande, d'outils de meulage et de tronçonnage, de produits abrasifs ainsi que des produits chimiques de marque WALTER au

montant estimé de 114 618,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14815 (3 soumissionnaires)

## **DESCRIPTION**

### Sur le plan qualitatif :

Exercer l'option de prolongation pour la fourniture et la livraison, sur demande, d'outils de meulage et de tronçonnage, de produits abrasifs ainsi que des produits chimiques de marque WALTER, pour une période de douze (12) mois, à partir du 1er février 2018.

Les magasins et dépôts de la Ville (Division de la logistique du Service de l'approvisionnement) pourront s'approvisionner directement chez le fournisseur selon les prix unitaires soumis.

Ces produits sont requis, entre autres, par les équipes d'entretien (travaux publics des arrondissements) ainsi que les unités corporatives comme le Service du matériel roulant et des ateliers. Il a été défini par la Division logistique que les produits de marque WALTER exigés à l'appel d'offres étaient les plus efficaces et les plus performants pour le besoin exprimé, et qu'ils répondaient à une forte demande de la part des requérants. Le Service de l'approvisionnement s'est assuré qu'il y avait un volume adéquat de distributeurs dans la grande région de Montréal pour cette marque spécifique avant de procéder à un appel d'offres public en octobre 2015. Il y a plus de cinquante (50) distributeurs pour cette marque dans la grande région de Montréal.

Les prix soumis et présentement en vigueur dans l'entente-cadre actuelle (1092750) demeureront inchangés pour les douze (12) mois de la prolongation de l'entente.

### Sur le plan quantitatif :

Le scénario de prolongation a été élaboré en collaboration avec la Division logistique du Service de l'approvisionnement. Les prévisions de consommation pour la période de la prolongation sont basées sur l'historique de consommation au cours des dix-huit (18) derniers mois. Ces prévisions sont fournies à titre indicatif, mais n'engagent aucunement la Ville à acheter un minimum ou la totalité des produits.

Puisqu'il s'agit de produits et d'un secteur de marché à faible risque, nous n'avons pas exigé de garantie d'exécution.

## **JUSTIFICATION**

La prolongation de l'entente-cadre actuelle permettra d'assurer la constance, la facilité d'approvisionnement, le niveau de qualité des biens, tout en permettant à la Ville de constituer des volumes économiques profitables.

À la suite d'une consultation auprès de la Division logistique du Service de l'approvisionnement, cette dernière nous a signifié être satisfaite et n'avoir eu aucun problème avec l'adjudicataire recommandé depuis la mise en place de l'entente. La qualité des produits livrés, les délais, les modalités de livraison et le service à la clientèle fourni par l'adjudicataire répondent aux exigences contractuelles.

Après analyse, nous constatons que l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal a connu une augmentation de 2,1 % depuis la mise en place de l'entente-cadre actuelle, c'est-à-dire pour la période de février 2016 à maintenant. En optant pour la prolongation de l'entente, nous évitons cette hausse potentielle des prix que nous subirions en retournant sur le marché, puisque la clause de prolongation mise sur pied lors de l'appel d'offres permet de maintenir les prix actuels inchangés pour les douze (12) mois de la

prolongation.

De plus, nous estimons que les prix que nous payons présentement et qui s'appliqueront pendant la période de prolongation de l'entente sont compétitifs, puisqu'ils étaient de 10,88 % sous la moyenne de tous les prix reçus et de 2,29 % inférieurs au deuxième plus bas soumissionnaire conforme lors du dernier appel d'offres.

Également, à la suite de l'appel d'offres 15-14815, le prix moyen des articles a connu une baisse de 7,33 % par rapport aux prix payés à la pièce puisqu'il n'y avait pas d'entente-cadre auparavant. En regroupant le volume total pour ces articles sur un seul appel d'offres, et en exigeant un taux d'escompte pour les articles les plus consommés au bordereau de soumission, la Ville a bénéficié d'une baisse intéressante du coût d'achat par rapport aux prix payés à la pièce. De plus, tout autre achat sur catalogue fait par la Ville pour ces produits, et non prévu au bordereau de soumission, bénéficie d'un escompte de 38 % sur le prix affiché. Ces conditions continuent de s'appliquer dans la prolongation de l'entente.

En conclusion, nous estimons que nous n'obtiendrions pas de meilleur prix en retournant en appel d'offres et que les conditions actuelles sont avantageuses.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite de l'éventuelle prolongation du contrat, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'adjudicataire recommandé sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction de son contrat.

L'adjudicataire recommandé affirme s'être conformé en tout point à la Politique de gestion contractuelle de la Ville et n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissibles. Le présent sommaire décisionnel ne requiert pas la présentation d'une autorisation de l'Autorité des marchés financiers.

Pour toutes ces raisons, nous recommandons la prolongation du contrat selon les termes et les conditions prévues dans les documents de l'appel d'offres 15-14815.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense pour la prolongation de l'entente s'élevant à 51 489,13 \$, taxes incluses, pour les douze (12) prochains mois. Cette estimation est basée sur l'historique de consommation au cours des dix-huit (18) derniers mois, calculée en fonction des derniers prix payés pour les cinquante-sept (57) articles au bordereau de soumission qui demeurent fermes pour la période de prolongation de douze (12) mois.

Il s'agit d'une entente-cadre collective sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits. Les quantités prévisionnelles fournies n'engagent aucunement la Ville à acheter un minimum ou la totalité des quantités.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La non-prolongation de cette entente-cadre collective obligerait la Ville à repartir en processus d'appel d'offres.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une communication sera transmise aux utilisateurs internes par le biais d'un bulletin « Info-achats » afin de les informer de la prolongation de l'entente-cadre ainsi que des modalités d'achat convenues.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Prolongation de l'entente-cadre collective à la suite de l'adoption de la résolution.

- Comité exécutif : le 5 juillet 2017.
- Début du contrat prévu : le 1er février 2018.
- Fin du contrat : 31 janvier 2019.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conformément aux documents de l'appel d'offres 15-14815, le contrat offre la possibilité de renouveler avec l'adjudicataire Le Groupe J.S.V. inc.. Le respect de l'intégralité des termes de l'appel d'offres 15-14815 doit être observé. Le présent dossier vise à favoriser la transparence et il est conforme à la politique de gestion contractuelle, ainsi qu'à la Politique d'approvisionnement de la Ville.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandre MUNIZ  
Agent(e) d'approvisionnement niveau 2

**ENDOSSÉ PAR**

Isabelle LAZURE  
Chef de section

Le : 2017-06-15

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Benoit DAGENAIS  
Directeur général adjoint

**Tél :** 514 872-9466

**Approuvé le :** 2017-06-17



**Dossier # : 1175331003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer l'option de prolongation, pour une période de douze (12) mois, de l'entente-cadre collective avec la compagnie Le Groupe J.S.V. inc., pour la fourniture et la livraison sur demande d'outils divers de différentes marques, au montant estimé de 164 998,24 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. de prolonger une entente-cadre collective avec Le Groupe J.S.V. inc., pour une durée de douze (12) mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, d'outils divers de différentes marques;
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2017-06-19 18:15

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175331003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer l'option de prolongation, pour une période de douze (12) mois, de l'entente-cadre collective avec la compagnie Le Groupe J.S.V. inc., pour la fourniture et la livraison sur demande d'outils divers de différentes marques, au montant estimé de 164 998,24 \$, taxes incluses

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier à pour objet d'exercer la seule option possible de prolongation, pour une période de douze (12) mois, de l'entente-cadre collective conclue avec la compagnie Le Groupe J.S.V. inc., pour la fourniture et la livraison sur demande d'outils divers de différentes marques, à la suite de l'appel d'offres public 15-14953.

Une entente-cadre collective (1105728) pour la fourniture et la livraison de ces produits a été mise à la disposition des arrondissements et des services corporatifs depuis mars 2016. Ces produits sont disponibles pour les requérants par l'entremise des entrepôts de la Division logistique du Service de l'approvisionnement.

L'entente-cadre collective, d'un montant total estimé à 326 764,68 \$, taxes incluses, a été octroyée le 1er mars 2016 à la compagnie Le Groupe J.S.V. inc. à la suite de l'appel d'offres 15-14953, pour une période de vingt-quatre (24) mois avec une seule option de prolongation de douze (12) mois.

Selon les dernières données disponibles, l'entente-cadre collective a été consommée à environ 50 %, soit 164 525,00 \$, taxes incluses.

L'entente-cadre collective prendra fin le 28 février 2018. Par conséquent, à compter de cette date, il est nécessaire d'avoir une nouvelle entente en vigueur.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE16 0295 - 24 février 2016 -Conclure avec la compagnie Le Groupe J.S.V. inc. une entente -cadre d'une durée de vingt-quatre (24) mois avec une option de prolongation de douze (12) mois pour la fourniture d'outils divers de différentes marques au montant estimé de 326 764,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14953 (2 soumissionnaires conformes, 1 soumissionnaire non conforme)

## **DESCRIPTION**

### Sur le plan qualitatif :

Exercer l'option de prolongation pour la fourniture et la livraison sur demande d'outils divers de différentes marques, pour une période de douze (12) mois, à partir du 1er mars 2018.

Les magasins et dépôts de la Ville (Division de la logistique du Service de l'approvisionnement) pourront s'approvisionner directement chez le fournisseur selon les prix unitaires soumis.

Ces produits sont requis, entre autres, par les équipes d'entretien (travaux publics des arrondissements) ainsi que les unités corporatives comme le Service du matériel roulant et des ateliers. Il a été défini par la Division logistique que les produits des différentes marques exigés à l'appel d'offres étaient les plus efficaces et les plus performants pour le besoin exprimé et qu'ils répondaient à une forte demande de la part des requérants. Le Service de l'approvisionnement s'est assuré qu'il y avait un volume adéquat de distributeurs dans la grande région de Montréal pour les marques d'outils exigées avant de procéder à un appel d'offres public en novembre 2015.

Les prix soumis et présentement en vigueur dans l'entente-cadre actuelle (1105728) demeureront inchangés pour les douze (12) mois de la prolongation de l'entente.

### Sur le plan quantitatif :

Le scénario de prolongation a été élaboré en collaboration avec la Division logistique du Service de l'approvisionnement. Les prévisions de consommation pour la période de la prolongation, sont basées sur l'historique de consommation au cours des dix-huit (18) derniers mois. Ces prévisions sont fournies à titre indicatif, mais n'engagent aucunement la Ville à acheter un minimum ou la totalité des produits.

Puisqu'il s'agit de produits et d'un secteur de marché à faible risque, nous n'avons pas exigé de garantie d'exécution.

## **JUSTIFICATION**

La prolongation de l'entente-cadre collective actuelle permettra d'assurer la constance, la facilité d'approvisionnement et le niveau de qualité des biens, tout en permettant à la Ville de constituer des volumes économiques profitables.

À la suite d'une consultation auprès de la Division logistique du Service de l'approvisionnement, cette dernière nous a signifié être satisfaite et n'avoir eu aucun problème avec l'adjudicataire recommandé depuis la mise en place de l'entente. La qualité des produits livrés, les délais, les modalités de livraison et le service à la clientèle fourni par l'adjudicataire, répondent aux exigences contractuelles.

Après analyse, nous constatons que l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal a connu une augmentation de 1,3 % depuis la mise en place de l'entente-cadre actuelle, c'est-à-dire pour la période de mars 2016 à maintenant. En optant pour la prolongation de l'entente, nous évitons cette hausse potentielle des prix que nous subirions en retournant sur le marché, puisque la clause de prolongation mise sur pied lors de l'appel d'offres permet de maintenir les prix actuels inchangés pour les douze (12) mois de la prolongation.

De plus, nous estimons que les prix que nous payons présentement et qui s'appliqueront pendant la période de prolongation de l'entente sont compétitifs, puisqu'ils étaient de 14,88 % inférieurs au deuxième plus bas soumissionnaire conforme lors du dernier appel d'offres.

Également, à la suite de l'appel d'offres 15-14953, le prix moyen des articles a connu une baisse de près de 1,00 % par rapport aux prix payés à la pièce puisqu'il n'y avait pas d'entente-cadre auparavant. En regroupant le volume total pour ces articles sur un seul appel d'offres et en exigeant un taux d'escompte pour les articles les plus consommés au bordereau de soumission, la Ville a bénéficié d'une baisse du coût d'achat par rapport aux prix payés à la pièce. De plus, tout autre achat sur catalogue fait par la Ville pour ces produits et non prévu au bordereau de soumission, bénéficie d'un escompte de 33,5 % sur le prix affiché. Ces conditions continuent de s'appliquer dans la prolongation de l'entente.

En conclusion, nous estimons que nous n'obtiendrions pas de meilleurs prix en retournant en appel d'offres et que les conditions actuelles sont avantageuses.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite de l'éventuelle prolongation du contrat, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'adjudicataire recommandé sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction de son contrat. Le présent sommaire décisionnel ne requiert pas la présentation d'une autorisation de l'Autorité des marchés financiers.

L'adjudicataire recommandé affirme s'être conformé en tout point à la Politique de gestion contractuelle de la Ville et n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissibles.

Pour toutes ces raisons, nous recommandons la prolongation du contrat selon les termes et les conditions prévues dans les documents de l'appel d'offres 15-14953.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense pour la prolongation de l'entente s'élevant à 164 998,24 \$, taxes incluses, pour les douze (12) prochains mois. Cette estimation est basée sur l'historique de consommation au cours des dix-huit (18) derniers mois, calculée en fonction des derniers prix payés pour les trois-cent-soixante-douze (372) articles au bordereau de soumission qui demeurent fermes pour la période de prolongation de douze (12) mois.

Il s'agit d'une entente-cadre collective sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits. Les quantités prévisionnelles fournies n'engagent aucunement la Ville à acheter un minimum ou la totalité des quantités.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La non-prolongation de cette entente-cadre collective obligerait la Ville à repartir en processus d'appel d'offres.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une communication sera transmise aux utilisateurs internes par le biais d'un bulletin « Info-achats » afin de les informer de la prolongation de l'entente-cadre ainsi que des modalités d'achat convenues.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Prolongation de l'entente-cadre collective à la suite de l'adoption de la résolution.

- Comité exécutif : le 5 juillet 2017.
- Début du contrat prévu : le 1er mars 2018.
- Fin du contrat: 28 février 2019.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conformément aux documents de l'appel d'offres 15-14953, le contrat offre la possibilité de renouveler avec l'adjudicataire Le Groupe J.S.V. inc.. Le respect de l'intégralité des termes de l'appel d'offres 15-14953 doit être observé. Le présent dossier vise à favoriser la transparence et il est conforme à la politique de gestion contractuelle, ainsi qu'à la Politique d'approvisionnement de la Ville.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandre MUNIZ  
Agent(e) d'approvisionnement niveau 2

#### **ENDOSSÉ PAR**

Denis LECLERC  
Chef de section

Le : 2017-06-19

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Benoit DAGENAI  
Directeur général adjoint  
**Tél :** 514 872-9466  
**Approuvé le :** 2017-06-19



**Dossier # : 1174378021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Constructions RRN inc. pour la réalisation des travaux de modification aux chambres de dérivation aux lacs A, D et E pour une somme maximale de 717 444,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-021 - Deux (2) soumissionnaires - et autoriser une dépense de 23 000,00 \$, taxes incluses, à Solmatech inc., pour les services professionnels de contrôle qualitatif de ces travaux (entente-cadre 1186516).

Il est recommandé d'accorder un contrat à Les Constructions RRN inc. pour la réalisation des travaux de modification aux chambres de dérivation aux lacs A, D et E pour une somme maximale de 717 444,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-021 - Deux (2) soumissionnaires - et d'autoriser une dépense de 23 000,00 \$, taxes incluses, à Solmatech inc., pour les services professionnels de contrôle qualitatif de ces travaux (entente-cadre 1186516).

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-06-12 11:37

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174378021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Constructions RRN inc. pour la réalisation des travaux de modification aux chambres de dérivation aux lacs A, D et E pour une somme maximale de 717 444,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-021 - Deux (2) soumissionnaires - et autoriser une dépense de 23 000,00 \$, taxes incluses, à Solmatech inc., pour les services professionnels de contrôle qualitatif de ces travaux (entente-cadre 1186516).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La gestion des eaux pluviales dans les nouveaux développements résidentiels, le Nouveau Saint-Laurent et le Bois-Franc, est assurée par six (6) bassins de rétention munis de structures de contrôle. Afin de permettre la modulation en temps réel des débits de rejet et le respect des exigences du MDDELCC (débit zéro), l'Arrondissement doit implanter un système de contrôle à distance qui assurera ces fonctionnalités. Cette implantation requiert, en premier lieu, des travaux aux chambres de dérivation aux lacs A, D et E. L'Arrondissement a octroyé en 2015 un contrat la préparation des plans et devis et pour la surveillance de ces travaux. Il a autorisé, en juin 2016, le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de ce projet (soumission 17-021). Quant au contrôle qualitatif, il sera assuré par la firme Solmatech inc., via l'entente-cadre 1186516.

Le présent sommaire vise l'octroi du contrat 17-021 et l'autorisation d'une dépense de 23 000,00 \$, taxes incluses, pour les services professionnels de contrôle qualitatif de la firme Solmatech inc.(entente-cadre 1186516). A cet effet l'Arrondissement a adoptée, le 6 juin 2017, la résolution suivante :

GDD 1174378021 - CA17 08 0388 adoptée le 6 juin 2017 par le conseil d'arrondissement :

- 1. - De recommander au Conseil municipal d'octroyer à la firme Les constructions RRN inc. le contrat pour des travaux de modifications aux chambres de dérivation aux lacs A, D et E, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 717 444,27 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

2.-D'autoriser une dépense de 23 000 \$ à Solmatech inc. pour les services professionnels de contrôle qualitatif – Entente-cadre 1186516.

D'autres résolutions ont été adoptées dans le dossier :

GDD 1164378013 - CA16 08 0241 adoptée le 3 mai 2016 par le conseil d'arrondissement - Mandater la firme Cima+ S.E.N.C. pour transmettre, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC), au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Saint-Laurent, la demande d'autorisation requise et transmettre au MDDELCC, lorsque les travaux seront achevés, une attestation quant à leur conformité selon l'autorisation accordée, le tout en vertu des sections 2.2 et 2.3 du formulaire de demande d'autorisation du MDDELCC.

Les coûts associés au contrôle qualitatif ainsi qu'aux travaux de la structure de contrôle pluviale des lacs E, D et A (projet résidentiel Bois-Franc phase 3A-3-5) sont répartis comme suit:

Projet	Coût assumé par	Répartition Dépense	Répartition selon l'entente	Travaux	Contrôle qualitatif	TOTAL
				<b>( t a x e s i n c l u s e s )</b>		
<b>Lac E</b>	<b>DGSRE</b>	19%	n/a	136 314,41 \$	4 370,00 \$	140 684,41 \$
<b>Lac D &amp; A</b>	<b>Promoteur</b>	81%	40%	232 451,94 \$	7 452,00 \$	239 903,94 \$
	<b>Ville</b>		60%	348 677,92 \$	11 178,00 \$	359 855,92 \$
		100%	100%	717 444,27 \$	23 000,00 \$	740 444,27 \$

Il est à noter que la dépense assumée par la DGSRE sera entièrement financée par la réserve de l'eau locale.

Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) - Direction de l'habitation :

Le coût total maximal de ce contrat pour le SMVT est de 359 855.92 \$ (taxes incluses).

Un montant maximal de 328 597.00 \$ (net des ristournes) ont déjà été réservés par le sommaire décisionnel de l'entente avec Les Développements Bois-Franc inc. ( GDD # 1123231005), financés par le règlement d'emprunt de compétence locale # 08-022 – «Travaux d'infrastructures, d'aménagement du domaine public et pistes cyclables et acquisition d'équipements, de mobilier urbain et d'immeubles, de gré à gré ou par expropriation» et imputés tel que décrit dans la pièce de l'intervention du Service des finances.

Cette dépense est assumée à 100% par la ville centre.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dang NGUYEN  
C/d etudes techniques <<arr.>60000>>

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174378021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Constructions RRN inc. pour la réalisation des travaux de modification aux chambres de dérivation aux lacs A, D et E pour une somme maximale de 717 444,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-021 - Deux (2) soumissionnaires - et autoriser une dépense de 23 000,00 \$, taxes incluses, à Solmatech inc., pour les services professionnels de contrôle qualitatif de ces travaux (entente-cadre 1186516).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La gestion des eaux pluviales dans les nouveaux développements résidentiels, le Nouveau Saint-Laurent et le Bois-Franc, est assurée par six (6) bassins de rétention munis de structures de contrôle. Afin de permettre la modulation en temps réel des débits de rejet et le respect des exigences du MDDELCC (débit zéro), l'Arrondissement doit implanter un système de contrôle à distance qui assurera ces fonctionnalités. Cette implantation requiert, en premier lieu, des travaux aux chambres de dérivation aux lacs A, D et E. L'Arrondissement a octroyé en 2015 un contrat à la firme Cima+ s.e.n.c. pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance de ces travaux. Il a autorisé, en juin 2016, le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de ce projet (soumission 17-021). Quant au contrôle qualitatif, il sera assuré par la firme Solmatech inc., via l'entente-cadre 1186516.

Le présent sommaire vise l'octroi du contrat 17-021 et l'autorisation d'une dépense de 23 000,00 \$, taxes incluses, pour les services professionnels de contrôle qualitatif de la firme Solmatech inc.(entente-cadre 1186516).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

GDD 1164378021 - CA16 08 0280 adoptée le 7 juin 2016 par le conseil d'arrondissement - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de construction des structures de contrôle d'égout pluvial de plusieurs sites.

GDD 1164378013 - CA16 08 0241 adoptée le 3 mai 2016 par le conseil d'arrondissement - Mandater la firme Cima+ S.E.N.C. pour transmettre, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC), au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Saint-Laurent, la demande d'autorisation requise et transmettre au MDDELCC, lorsque les travaux seront achevés, une attestation quant à leur conformité selon l'autorisation accordée, le tout en vertu des sections 2.2 et 2.3 du formulaire de demande d'autorisation du MDDELCC.

GDD 1156673006 - CA15 08 0432 adoptée le 30 juin 2015 par le conseil d'arrondissement -

Octroyer à la firme **CIMA+ s.e.n.c.** le contrat de 96 579,40 \$ pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux de construction des structures de contrôle d'égout pluvial.

GDD 1123231005 - CA12 08 0606 adoptée le 7 août 2012 par le conseil d'arrondissement - Autoriser la signature de l'entente entre la ville de Montréal et Les Développements Bois-Franc inc. pour l'exécution des travaux d'infrastructures municipales pour la réalisation de la phase 3A-3 du projet résidentiel Bois-Franc.

GDD 1114378024 - CA11 08 0863 adoptée le 6 décembre 2011 par le conseil d'arrondissement - Modifier l'entente intervenue entre la Ville et Les Développements Bois-Franc inc. pour des travaux d'infrastructures municipales pour la réalisation de la phase 3A-2 du projet résidentiel Bois-Franc afin actualiser la répartition des phases et d'ajouter les coûts d'excavation et d'imperméabilisation du bassin de rétention « Lac E », pour un montant de 746 993,46 \$.

GDD 1103231006 - CA10 08 0531 adoptée le 6 juillet 2010 par le conseil d'arrondissement - Modifier l'entente avec Les Développements Bois-Franc inc. du 9 novembre 2009 pour la phase 3A-2 du projet résidentiel Bois-Franc afin d'actualiser les phases des travaux de ce projet résidentiel - phase 3A-2, ainsi que la répartition des coûts. - 2.-autoriser une dépense additionnelle de 198 998 \$, taxes incluses, suite à la révision du partage des coûts.

GDD 1093231001 - CA09 08 0473 adoptée le 7 juillet 2009 par le conseil d'arrondissement - Autoriser la signature de l'entente entre Ville de Montréal et Les Développements Bois-Franc inc. pour l'exécution des travaux d'infrastructures municipales pour la réalisation de la phase 3A-2 du projet résidentiel Bois-Franc.- 2 - autoriser une dépense de 4 802 526,45 \$ à cet effet.

## **DESCRIPTION**

Les travaux de ce projet se résument comme suit :

- fourniture et installation de chambres et de conduites d'égout pluvial;
- modifications aux chambres existantes et démantèlement d'équipements;
- fourniture et installation de régulateurs de débits, de vannes murales à actuateurs manuels et actuateurs électriques submersibles de type Ouvert / Fermé et de métaux ouvrés dans les nouvelles chambres;
- raccordements aux conduites existantes;
- travaux connexes incluant l'instrumentation, les systèmes de contrôle et télémétrie, les travaux d'électricité nécessaires pour permettre le bon fonctionnement des chambres;
- réfection et remise en état des lieux.

## **JUSTIFICATION**

L'appel d'offres public 17-021 a été publié dans le journal Le Devoir le 21 avril et dans le Système électronique d'appels d'offres (SEAO) le 20 avril 2017. Sept (7) firmes se sont procuré les documents d'appel d'offres :

- 175784 Canada inc.;
- Allen Entrepreneur Général inc.;
- Lanco Amenagement inc.;
- Le Groupe Lécuyer ltée;
- Les Constructions RRN inc.;
- Les Entreprises Guy Beaulieu 2009 inc.

- Les Entreprises Michauville inc.

Deux (2) firmes ont présenté des soumissions :

- Lanco Aménagement inc.;
- Les Constructions RRN inc.;

Le tableau qui suit présente les prix corrigés :

Firme	Prix soumis	Prix corrigé	Écart
Les Constructions RRN inc.	717 444,28 \$	717 444,27 \$	(0,01 \$)

Le tableau suivant présente le résultat de l'analyse des soumissions :

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	PRIX DE BASE	CONTINGENCES	TOTAL
1 Les Constructions RRN inc.	664 300,25 \$	53 144,02 \$	717 444,27 \$
2 Lanco Aménagement inc.	1 152 566,89 \$	92 205,35 \$	1 244 772,24 \$
Dernière estimation réalisée	623 656,02 \$	49 892,48 \$	673 548,50 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(La plus basse conforme - estimation)</i>		\$	43 895,77 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((La plus basse conforme - estimation)/estimation)x100</i>		%	6,52%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(La deuxième plus basse - la plus basse)</i>		\$	527 327,97 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((La deuxième plus basse - la plus basse)/la plus basse) x 100</i>		%	73,50%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(La plus haute conforme - plus basse conforme)</i>		\$	527 327,97 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((La plus haute conforme - plus basse conforme)/la plus basse) x100</i>		%	73,50%
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes/nombre de soumissions)</i>		\$	981 108,26 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((Coût moyen des soumissions conformes- la plus basse)/plus basse)x100</i>		%	36,75%

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Les Constructions RRN inc., firme ayant présenté le plus bas prix conforme (voir analyse du consultant en pièce jointe). Le délai de validité de la soumission est de 120 jours à partir de la date d'ouverture des soumissions, soit le 17 mai 2017. Ainsi, le délai ne sera pas écoulé au mois d'août, lors de l'octroi de la soumission par le conseil municipal.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts associés au contrôle qualitatif ainsi qu'aux travaux de la structure de contrôle pluviale des lacs E, D et A (projet résidentiel Bois-Franc phase 3A-3-5) sont répartis comme suit:

Projet	Coût assumé par	Répartition Dépense	Répartition selon l'entente	Travaux	Contrôle qualitatif	TOTAL
				<b>(taxes incluses)</b>		
<b>Lac E</b>	<b>DGSRE</b>	19%	n/a	136 314,41 \$	4 370,00 \$	140 684,41 \$
<b>Lac D &amp; A</b>	<b>Promoteur</b>	81%	40%	232 451,94 \$	7 452,00 \$	239 903,94 \$
	<b>Ville</b>		60%	348 677,92 \$	11 178,00 \$	359 855,92 \$
		100%	100%	717 444,27 \$	23 000,00 \$	740 444,27 \$

Il est à noter que la dépense assumée par la DGSRE sera entièrement financée par la réserve de l'eau locale.

Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) - Direction de l'habitation :

Le coût total maximal de ce contrat pour le SMVT est de 359 855.92 \$ (taxes incluses).

Un montant maximal de 328 597.00 \$ (net des ristournes) ont déjà été réservés par le sommaire décisionnel de l'entente avec Les Développements Bois-Franc inc. ( GDD # 1123231005), financés par le règlement d'emprunt de compétence locale # 08-022 - «Travaux d'infrastructures, d'aménagement du domaine public et pistes cyclables et acquisition d'équipements, de mobilier urbain et d'immeubles, de gré à gré ou par expropriation» et imputés tel que décrit dans la pièce de l'intervention du Service des finances.

Cette dépense est assumée à 100% par la ville centre.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

<b>Orientations 3</b>	<b>Objectifs 3.1</b>	<b>Action 17</b>
Pratiquer une gestion responsable des ressources.	Améliorer la qualité des eaux de ruissellement qui se déversent dans les cours d'eau.	Favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie : infrastructure verte de captage.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où le contrat n'est pas octroyé, les projets de développement résidentiels seront compromis.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les riverains et divers intervenants seront informés lors des travaux.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Période des travaux : septembre à novembre 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les instructions aux soumissionnaires.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Validation du processus d'approvisionnement :  
Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe (Josée RACETTE)

Certification de fonds :  
Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe (Line ST-GERMAIN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

#### **Parties prenantes**

Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau  
Marianne CLOUTIER, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dang NGUYEN  
Chef de division  
Division des Études techniques et de l'ingénierie  
Arrondissement de Saint-Laurent  
Chargé de projet : Claude La Rue (514 855-6000 # 4581)  
Secrétaire : Dina El-Karen (514 855-6000 # 4260)

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-05-30

Dang NGUYEN  
Chef de division  
Division des Études techniques et de l'ingénierie  
Arrondissement de Saint-Laurent  
délégué par le directeur des Travaux publics  
Secrétaire : Zoulikha El Ouakili (514 855-6000 # 4504)

CE : 20.010  
2017/07/05 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1171701002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Aménatech inc., pour le réaménagement du bassin du parc Jarry pour une somme maximale de 390 138,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16081 - (2 soumissionnaires) / Approuver une convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. D'autoriser une dépense de 390 138,81 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du bassin du parc Jarry;
2. D'approuver un projet de convention par lequel Aménatech inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 390 138,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (17-16081) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville-centre.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-06-23 16:26

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1171701002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Aménatech inc., pour le réaménagement du bassin du parc Jarry pour une somme maximale de 390 138,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16081 - (2 soumissionnaires) / Approuver une convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le bassin concerné par ce dossier se trouve dans le parc Jarry. Ce parc urbain est sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) et se situe dans l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension. Le bassin est considéré comme étant le point focal le plus apprécié du parc Jarry, selon une consultation publique menée en décembre 2016. Ce bassin n'est pas soumis aux lois, aux règlements et aux procédures qui régissent les plans d'eau puisqu'il ne fait pas partie d'un système hydrique assujéti à la Politique de protection des rives et du littoral. Cependant, les travaux seront assujéti à la Loi sur les oiseaux migrateurs.

Le bassin et son alimentation présentent aujourd'hui des enjeux importants notamment en ce qui a trait à la vulnérabilité du système électromécanique de la fontaine décorative. En 2015, la chambre de mécanique souterraine a été entièrement submergée occasionnant des dommages importants au système électromécanique et une situation à risque, le disjoncteur étant localisé dans un bâtiment éloigné dont l'accès est limité. Des réparations ont été effectuées pour remettre en opération la fontaine, mais la vulnérabilité du système demeure entière. Deux autres problématiques sont également présentes au bassin du parc Jarry.

La première résulte de son alimentation en eau à l'aqueduc municipal, une situation non conforme au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise. L'aqueduc constitue la principale source d'alimentation de ce bassin tant pour son remplissage que pour son maintien à un niveau optimal tout au long de la période estivale. Les vidanges saisonnières imposées par le système électromécanique en place occasionnent l'essentiel de la consommation d'eau potable; le nouveau système à concevoir devra permettre de réduire d'au moins 85 % la consommation d'eau provenant de l'aqueduc. Enfin, la qualité de l'eau et l'aménagement des berges sont reliés à la problématique du contrôle des espèces

envahissantes laquelle touche une forte proportion des berges du bassin; le mandat évaluera diverses variantes d'aménagement des berges permettant de limiter la présence des plantes envahissantes et de résoudre les problèmes d'infiltration reliés à la membrane.

Les objectifs du mandat sont de concevoir un système électromécanique fiable et sécuritaire ne nécessitant plus de vidange saisonnière pour permettre l'utilisation du bassin comme patinoire, de documenter et résoudre les problèmes d'infiltration, de réduire l'approvisionnement en eau à l'aqueduc et le laminage des rejets à l'égout lors des fortes précipitations et enfin de maintenir une qualité de l'eau et un aménagement des berges qui limiteront l'envahissement par les plantes envahissantes.

Le processus suivi dans le présent cas est un appel d'offres public. L'appel d'offres a débuté le 24 avril 2017 et s'est terminé 38 jours plus tard, soit le 31 mai 2017. Les soumissions ont été ouvertes le 31 mai 2017 à 10 h 30 et la rencontre du comité de sélection a eu lieu le 13 juin 2017 à 9 h 30, au 255, boulevard Crémazie Est, 4e étage.

L'appel d'offres public a été publié dans le journal Le Devoir la première journée et sur le site Internet de la Ville et celui de la SÉAO.ca durant toute la période de l'appel d'offres.

Durant l'appel d'offres, deux addenda ont été émis. Le premier, émis le 9 mai 2017, apportait des précisions sur le cahier des charges et visait à reporter la date de dépôt des soumissions au 24 mai 2017. Le deuxième addenda, émis le 15 mai 2017, apportait des précisions sur le cahier des charges et visait à reporter une deuxième fois le report de la date de dépôt des soumissions, au 31 mai 2017. Ces deux addenda n'ont eu aucun impact sur les prix et ont été envoyés à tous les preneurs de documents d'appel d'offres dans les délais prescrits.

Selon les termes du cahier des charges, les soumissions sont valides pour 180 jours suivant la date d'ouverture, elles sont donc valides jusqu'au 27 novembre 2017.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

BC 1178273 - 27 janvier 2017 - Accorder un contrat de services professionnels à Piuze et associés, consultants inc. pour la caractérisation et l'analyse des bilans hydriques obtenues, en 2016, aux parcs Angrignon, Jarry et La Fontaine pour une somme maximale de 12 072,38 \$, taxes incluses – Demande de soumission de gré à gré (16-1752) – (1 soumissionnaire).

BC 1178035 - 20 janvier 2017 - Accorder un contrat de services professionnels à Shayne Levoy, pour l'évaluation de la qualité et du traitement de l'eau, dans le cadre de la restauration des plans d'eau aux parcs Angrignon, Jarry et La Fontaine pour une somme maximale de 11 200 \$, sans taxes – Demande de soumission de gré à gré (16-1750) – (1 soumissionnaire).

BC 1124256 - 5 mai 2016 - Accorder un contrat de services professionnels à Piuze et associés, consultants inc. pour la documentation puis la rédaction des documents relatifs à l'acquisition de services professionnels en architecture de paysage, en ingénierie et en biologie en vue de la réalisation des analyses, des recommandations et de la priorisation des interventions préalables à la restauration des plans d'eau des parcs Angrignon, Jarry et La Fontaine pour une somme maximale de 24 949,58 \$, taxes incluses – Demande de soumission de gré à gré (16-1647) – (1 soumissionnaire).

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier concerne l'octroi d'un contrat de services professionnels multidisciplinaire. La firme retenue doit rendre des services professionnels en architecture de paysage, en ingénierie (électrique, mécanique et civile) et en biologie (spécialisée en

limnologie).

L'un des objectifs majeurs de ce mandat sera de préciser la consommation d'eau potable du bassin, d'identifier les déterminants de cette utilisation, d'évaluer et de proposer des stratégies applicables pour minimiser cette consommation injustifiée sans affecter indûment la programmation et le caractère du bassin du parc Jarry. Les travaux permettront de stopper les pertes d'eau non justifiées.

La stratégie de contrôle des plantes envahissantes, la seconde préoccupation de ce mandat, doit permettre de préciser les paramètres et les conditions d'un équilibre des milieux aquatiques de manière à soutenir sa valeur environnementale.

Le mandat comprend deux volets principaux, soit le volet I - Études et planification et le volet II - Réalisation.

### Volet I : Études et planification

1.1 Réduction de la consommation d'eau potable - établir le bilan hydrique, la consommation d'eau et les besoins en eau :

- inspecter, évaluer et dresser le bilan des diverses composantes électromécaniques et naturelles des systèmes de recirculation en place, de leur performance du point de vue du maintien de la qualité de l'eau et de leur impact sur la consommation d'eau potable;
- identifier et évaluer l'ensemble des interventions, notamment sur les systèmes électromécaniques afin d'assurer une recirculation de l'eau correspondant aux objectifs de maintien de la qualité de l'eau et du contrôle des plantes envahissantes, de réduction de la consommation d'eau de l'aqueduc et de fiabilité du système;
- identifier et évaluer les aménagements et les modes de gestion des plans d'eau favorisant la rétention des apports naturels et atténuant l'intensité des rejets à l'égout.

1.2 Qualité de l'eau des bassins et contrôle des plantes envahissantes :

- évaluer le taux de circulation de l'eau du bassin;
- réaliser une simulation hydraulique afin d'évaluer la performance des systèmes électromécaniques;
- recommander les interventions pour favoriser le contrôle des plantes envahissantes;
- élaborer un programme de suivi des caractéristiques physico-chimiques de l'eau sur une période de 16 semaines au cours de l'été 2017;
- échantillonner et analyser les sédiments et faire un bilan de la qualité de l'eau et des sédiments;
- caractériser les berges en fonction de leur sensibilité aux plantes envahissantes;
- proposer des profils de berges favorables au contrôle du phragmite, sans affecter indûment l'utilisation et le caractère du bassin.

### Volet II : Réalisation

Le contractant doit produire les documents pour l'appel d'offres et, entre autres, respecter le programme d'aménagement suivant :

- le système électromécanique de la fontaine incluant la station de pompage, les raccordements au bassin, les pompes, le jet, les éclairages, le raccordement à l'aqueduc, l'ajout d'eau automatique, le déversoir et le raccordement à l'égout;
- le système de protection du jet et de l'éclairage compatible et complémentaire avec la patinoire;
- l'éclairage de la patinoire et les prises d'eau pour l'entretien de la patinoire;
- le réaménagement des berges et des abords du bassin;
- l'imperméabilisation du bassin et le substrat;
- le réaménagement des aires affectées par les travaux;
- l'éclairage;
- le mobilier;
- les plantations.

À titre d'information, le contractant doit élaborer les documents d'exécution (plans et cahier des charges) en tenant compte que l'enveloppe budgétaire, de type classe D, pour les travaux de réalisation, est de l'ordre de 2,4 M\$. La proposition d'aménagement du Contractant doit être élaborée de façon à ce qu'elle soit réalisable dans les limites de cette enveloppe.

La gestion de l'appel d'offres, ainsi que le suivi et la surveillance du chantier sont aussi inclus au présent dossier.

À toutes les étapes du projet, la firme retenue doit agir comme représentante du SGPVMR auprès des diverses instances et faire les démarches nécessaires pour l'obtention des autorisations et permis requis.

Ouvert à toutes les firmes répondant aux termes des clauses administratives, le cahier des charges a été pris par un total de neuf preneurs. De ce nombre, deux firmes ont déposé une offre de services et les deux ont été jugées conformes par le comité de sélection.

Pour la réalisation de ce mandat, le mode de rémunération est forfaitaire.

## JUSTIFICATION

Dans le présent dossier, deux firmes ont déposé une offre de services, représentant une proportion de 22 %. Les raisons qui expliquent le peu d'offres de services déposées reposent principalement sur le fait que le SGPVMR a indiqué des exigences particulières, notamment, dans la composition et dans l'expérience professionnelle des membres de l'équipe de travail. En effet, le rapport entre les neuf preneurs du cahier des charges et les deux firmes ayant déposé une soumission illustre qu'il s'agit d'un mandat complexe exigeant une grande équipe multidisciplinaire et qu'aucune firme, parmi les preneurs, n'a la capacité seule de réaliser le mandat. Aussi, deux firmes font partie de l'équipe de travail d'un des soumissionnaires et certaines firmes ont des carnets de commandes déjà bien remplis. De plus, certains livrables demandés sont peu habituels dans des projets d'aménagement de parcs; notons à titre d'exemples un bilan hydrique, consommation d'eau et rétention, une analyse de rétention des apports et l'atténuation des rejets à l'égout, etc. Afin d'obtenir un maximum d'offres de services, la Ville a reporté deux fois la date de dépôt des soumissions.

Les soumissions reçues ont été évaluées et deux firmes ont obtenu le pointage intérimaire nécessaire en fonction des critères de sélection identifiés dans les documents d'appel d'offres. La firme Aménatech inc. a été retenue pour recommandation par le comité de sélection.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Imprévus (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Aménatech inc.	79,2	3,72	347 638,81 \$	42 500 \$	390 138,81 \$
Rousseau Lefebvre inc.	84,2	2,92	459 350,42 \$	42 500 \$	501 850,42 \$
Dernière estimation réalisée à l'externe			425 000 \$	42 500 \$	467 500 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation réalisée à l'externe (\$) ( <i>l'adjudicataire - estimation</i> )					- 77 361,19 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation réalisée à l'externe (%) ( <i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation</i> ) x 100					-16,55 %
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) ( <i>2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire</i> )					111 711,61 \$

Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) $((2^{\text{ème}} \text{ meilleure note finale} - \text{adjudicataire}) / \text{adjudicataire}) \times 100$	28,63 %
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------

Le montant des honoraires professionnels accordés à Aménatech inc. est de 347 638,81 \$, taxes incluses. Aussi, des dépenses imprévues estimées au montant de 42 500 \$, taxes incluses, soit 10 % du montant de la dernière estimation réalisée à l'interne, sont réservées pour des préparations supplémentaires de présentations et des expertises techniques (production de documents spécifiques, analyses particulières supplémentaires, etc.) pour une dépense totale de 390 138,81 \$, taxes incluses.

Les prix déposés par les adjudicataires recommandés sont inférieurs de 16,55 % à la dernière estimation réalisée à l'interne. L'écart se situe principalement au niveau du volet II - Réalisation. En effet, Aménatech inc. a soumis un prix pour ce volet de près de 50 % moins élevé que celui estimé. Cela dit, comme la réalisation de ce mandat est de type forfaitaire, la firme devra réaliser l'ensemble du mandat selon les exigences et les livrables attendus par la Ville.

Aussi, l'écart de prix, entre les deux soumissionnaires conformes, est de plus de 20 %. Ceci est dû, en partie, par le fait que la firme Aménatech inc., a soumis un nombre d'heures et un taux horaire moyen plus bas que ceux soumis par Rousseau Lefebvre inc. En effet, le nombre d'heures soumis par Aménatech inc., pour la réalisation du Volet II, est inférieur à celui soumis par Rousseau Lefebvre inc. (1 489 h versus 2 145 h soit 30,6 % moins élevé). Également, le coût des honoraires soumis par Aménatech inc., pour la réalisation du même volet, est inférieur à celui soumis par Rousseau Lefebvre inc. (154 459,12 \$ versus 279 016,73 \$, soit 44,6 % moins élevé). Ainsi, le coût des honoraires soumis par Aménatech inc., pour la réalisation du Volet II, est inférieur à celui soumis par Rousseau Lefebvre inc.

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes des entreprises à licences restreintes.

Les soumissions ont été analysées par le comité de sélection le 13 juin 2017 et les informations sont détaillées dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal de ce contrat de 390 138,81 \$, taxes et imprévus inclus, sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 356 248,74 \$, net de ristourne, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 15-079 – « Programme de réaménagement du réseau des grands parcs ».

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La politique de développement durable de la Ville de Montréal vise une réduction de 20 % du traitement de l'eau potable d'ici 2020. Une estimation sommaire, réalisée par le Service de l'eau, indique que la consommation d'eau serait bien supérieure aux besoins requis pour compenser les pertes par évaporation et que les systèmes électromécaniques seraient un facteur prépondérant d'utilisation inadéquate d'eau potable. Ainsi, les travaux qui seront fait au bassin du parc Jarry élimineront ces pertes d'eau. Le contrôle des plantes envahissantes permettra de trouver l'équilibre des milieux aquatiques de manière à maintenir la valeur environnementale de cet espace vert et d'en augmenter sa biodiversité.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans intervention à court terme, le système électromécanique, lequel alimente le bassin et la fontaine du parc Jarry et qui a fait l'objet d'une réparation temporaire en 2016, ne pourra assurer la permanence du service après 2018. De façon générale, les infrastructures qui assurent le fonctionnement de ces équipements atteignent près d'une trentaine d'années. Puisque, la propagation de plantes envahissantes comme le phragmite est une problématique importante pour la Ville, il est impératif d'intervenir pour contrer sa propagation. Sans notre intervention, ce problème majeur pourrait amener d'importants impacts au niveau des opérations et continuerait à monopoliser indûment les équipes d'entretien de l'arrondissement qui doivent intervenir régulièrement à empêcher l'envahissement.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communications, en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat au Comité exécutif : 5 juillet 2017  
Début du mandat : juillet 2017  
Début des travaux : automne 2018  
Date visée pour la fin des travaux : automne 2019  
Publication SEAO : janvier 2019 - libération du solde

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diana VELA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Robert GERVAIS, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension  
Jean CUIERRIER, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension  
Johanne FRADETTE, Service des grands parcs\_verdissement et du Mont-Royal

Lecture :

Johanne FRADETTE, 19 juin 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie GINGRAS  
Architecte paysagiste

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-06-16

Mathieu DRAPEAU  
Chef de division - Division des grands parcs  
urbains et espaces publics

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Sylvia-Anne DUPLANTIE  
Directrice - Direction de l'aménagement des  
parcs et espaces publics

**Approuvé le :** 2017-06-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Carole PAQUETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2017-06-22



**Dossier # : 1177526017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Environnement Viridis inc. pour services professionnels en gestion des matières résiduelles fertilisantes (MRF) pour la préparation d'avis de projet, de chargement, de transport et d'épandage des biosolides de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte de la ville de Montréal, pour une somme maximale de 159 470,33 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 17-16008 – 3 soumissionnaires.

Il est recommandé:

1. d'accorder à la firme Environnement Viridis inc. un contrat de services professionnels en gestion des matières résiduelles fertilisantes (MRF) pour la préparation d'avis de projet, de chargement, de transport et d'épandage des biosolides de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte de la ville de Montréal, d'un montant total de 159 470,33 \$ taxes incluses
2. d'approuver un projet de convention par lequel la firme Environnement Viridis inc. ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels en gestion des matières résiduelles fertilisantes (MRF) pour la préparation d'avis de projet, de chargement, de transport et d'épandage des biosolides de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte de la ville de Montréal pour une somme de 159 470,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16008 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer la convention de services professionnels et tout document y donnant suite;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-06-27 12:41

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177526017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Environnement Viridis inc. pour services professionnels en gestion des matières résiduelles fertilisantes (MRF) pour la préparation d'avis de projet, de chargement, de transport et d'épandage des biosolides de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte de la ville de Montréal, pour une somme maximale de 159 470,33 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 17-16008 – 3 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 15 mars 2011, le gouvernement a adopté une nouvelle Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Le Plan d'action définit cinq objectifs, dont celui d'atteindre un taux de recyclage de 60 % de la matière organique pour 2015 et un taux de 100 % pour 2020. Autrement dit, l'enfouissement de la matière organique sera interdit à partir de 2020.

La station d'épuration des eaux usées (Station) génère des boues déshydratées, appelées gâteaux, qui sont réduites en cendres par incinération. La totalité de ces cendres est actuellement enfouit au lieu d'enfouissement technique (LET) de la Station situé dans l'ancienne carrière Demix.

La Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) préconise une stratégie qui consiste à valoriser ces cendres ainsi que les gâteaux et les granules produites par le procédé de séchage thermique des boues déshydratées.

La valorisation des cendres demeure la filière la plus intéressante. En effet, celles-ci sont inodores, inertes et stables au niveau microbiologique. D'ailleurs, le MDDELCC a fait valoir que les cendres pouvaient servir comme engrais agricole. Actuellement, la DEEU déploie des efforts considérables dans des projets de recherche et de développement afin d'évaluer le potentiel des cendres. D'après le MDDELCC, la valorisation des cendres comme engrais phosphoré semble être une avenue prometteuse. Ce type d'utilisation est permis en

Allemagne depuis 2009 et au Québec depuis 2012.

En plus, la DEEU a soumis une demande à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) en 2015 pour faire reconnaître les cendres comme un engrais agricole. L'ACIA a approuvé la demande le 13 septembre 2016 dernier et reconnaît les cendres comme engrais.

D'autre part la valorisation des gâteaux et des granules est permise selon les exigences du guide MRF du MDDELCC et ceci suite à une analyse démontrant la possibilité de leur recyclage pour le secteur agricole.

Un appel d'offres a été lancé le 19 avril 2017 et publié sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 24 mai 2017 à 10h30. La validité des soumissions est de 180 jours. Quatre addenda ont été émis :

- Addenda 1 en date du 5 mai 2017 : report de date des soumissions au 17 mai 2017
- Addenda 2 en date du 5 mai 2017 : rectification d'une erreur de l'addenda 1
- Addenda 3 en date du 10 mai 2017 : réponses à des questions des soumissionnaires
- Addenda 4 en date du 15 mai 2017 : report de date des soumissions au 24 mai 2017 et réponse à une question d'un soumissionnaire

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune décision antérieure.

## **DESCRIPTION**

L'objet du contrat consiste à réaliser la valorisation agricole des cendres, des gâteaux et des granules. La firme sera responsable de la préparation d'avis de projet au MDDELCC, du chargement des cendres, granules et gâteaux, le transport vers des lieux d'entreposage ou pour l'épandage sur des terres agricoles.

La Station produit en moyenne 270 000 tonnes de gâteaux annuellement qui, une fois incinérées, génèrent environ 45 000 tonnes de cendres. En temps normal, ces cendres sont disposées au LET de la Station.

À l'automne 2016 et l'hiver 2017, la DEEU a réalisé quatre (4) projets pilotes d'épandage de 500 tonnes de cendres chacun. Par le présent contrat, la DEEU souhaite poursuivre ses études afin de démontrer la faisabilité quant à la valorisation des matières résiduelles sur une plus grande échelle, en se limitant toutefois à 4 000 tonnes pour les cendres, 300 tonnes pour les gâteaux et 300 tonnes pour les granules.

La DEEU prévoit progressivement augmenter la quantité de ces matières destinées à la valorisation aux cours de prochains contrats, si les résultats de ce premier contrat d'envergure sont concluants.

## **JUSTIFICATION**

Huit (8) firmes se sont procuré les documents d'appel d'offres et trois (3) d'entre elles ont déposé une soumission. La liste des preneurs du cahier des charges est incluse dans l'intervention du Service de l'approvisionnement ainsi que les motifs de désistements des

entreprises n'ayant pas soumissionné.

<b>Tableau d'analyse des soumissions</b>					
<b>Firmes soumissionnaires</b>	<b>Note Intérimaire</b>	<b>Note finale</b>	<b>Prix de la soumission (taxes incluses)</b>	<b>Autre (correction suite a une erreur de calcul)</b>	<b>Total (taxes incluses)</b>
<b>1- Environnement Viridis Inc.</b>	<b>86,00</b>	<b>8,53</b>	<b>159 470,33</b>		<b>159 470,33</b>
2- Englobe Corp.	87,20	6,20	221 326,88	221 039,44	221 039,44
3- Solinov inc.	78,00	4,56	280 539,00		280 539,00
Estimation interne			229 950,00		229 950,00
Écart entre l'estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire - l'estimation)					-70 479,67 \$
Écart entre l'estimation et l'adjudicataire (%) (l'adjudicataire - l'estimation)/estimation x 100)					-30,65%
Écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2e meilleure note finale - adjudicataire)					61 569,11 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (2e meilleure note finale - adjudicataire/adjudicataire x 100)					38,61%

Veuillez vous référer à l'intervention du service de l'Approvisionnement pour toutes les informations relatives à l'analyse des soumissions.

L'écart entre l'estimation interne et la soumission d'Environnement Viridis inc. est favorable de 30,65 %.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises de la RENA ont été faites.

Les firmes n'étaient pas tenues de détenir une attestation de l'Autorité des Marchés Financiers pour soumissionner dans le cadre de ce contrat. Toutefois, Environnement Viridis inc. détient une telle attestation. Cette dernière a été jointe au présent sommaire.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat sont de 159 470,33 \$, taxes incluses. Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement 2017 de la Direction de l'épuration des eaux usées et sera priorisée au budget 2018

Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 145 617,67 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense sera imputée comme suit :

**Division** : Ingénieries et laboratoires

**Objet de dépenses** : Autres services techniques

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne

l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce contrat s'inscrit dans le cadre de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles du gouvernement du Québec qui vise à éliminer l'enfouissement des matières organiques et est en règle avec les principes énoncés dans la Loi sur le développement durable du gouvernement du Québec. De plus, il permet de contribuer à l'atteinte des objectifs du plan de développement durable de la Ville de Montréal.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le fait de ne pas approuver l'octroi de ce contrat irait à l'encontre des engagements que la Ville a pris dans le cadre du plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la CMM dont la mesure 19 est d'acheminer les boues valorisables vers une filière de valorisation.

La Station est donc dans l'obligation de privilégier la valorisation des boues et non l'enfouissement.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une action de communication est recommandée.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Octroi du contrat: Juillet 2017
- Fin des travaux : Juin 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Louise VENNE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Stéphanie VIDAL, Service des communications

Lecture :

Stéphanie VIDAL, 23 juin 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sally DAGHER  
Ingénieure - Administratrice de contrats

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-06-23

Michel VERREULT  
Surintendant administration et soutien à  
l'exploitation

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Richard FONTAINE  
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

**Approuvé le :** 2017-06-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2017-06-27



**Dossier # : 1172931006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver l'accord de développement entre la Société en commandite la Nouvelle Maison, Faubourg de la Gauchetière Inc. et la Ville de Montréal relativement au développement du site délimité au nord par le boulevard René-Lévesque, à l'ouest par la rue Wolfe, à l'est par l'avenue Papineau et au sud par l'avenue Viger, lequel entrera en vigueur à la plus éloignée des dates suivantes: i) à sa signature par les parties ou ii) lorsque la Société en commandite la Nouvelle Maison et Faubourg de la Gauchetière Inc. deviendront propriétaires du site visé.

D'approuver l'accord de développement entre la Société en commandite la Nouvelle Maison, Faubourg de la Gauchetière Inc. et la Ville de Montréal relativement au développement du site délimité au nord par le boulevard René-Lévesque, à l'ouest par la rue Wolfe, à l'est par l'avenue Papineau et au sud par l'avenue Viger, lequel entrera en vigueur à la plus éloignée des dates suivantes: i) à sa signature par les parties ou ii) lorsque la Société en commandite la Nouvelle Maison et Faubourg de la Gauchetière Inc. deviendront propriétaires du site visé.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-06-23 13:35

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1172931006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver l'accord de développement entre la Société en commandite la Nouvelle Maison, Faubourg de la Gauchetière Inc. et la Ville de Montréal relativement au développement du site délimité au nord par le boulevard René-Lévesque, à l'ouest par la rue Wolfe, à l'est par l'avenue Papineau et au sud par l'avenue Viger, lequel entrera en vigueur à la plus éloignée des dates suivantes: i) à sa signature par les parties ou ii) lorsque la Société en commandite la Nouvelle Maison et Faubourg de la Gauchetière Inc. deviendront propriétaires du site visé.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le règlement 08-048 encadrant le développement du site de Radio-Canada décrit dans l'objet du présent sommaire décisionnel (ci-après, le "Site"), adopté en vertu de l'article 89 3° de la Charte de la Ville de Montréal et adopté le 21 septembre 2009, est maintenant caduc. En effet, les travaux visés par ce règlement devaient débiter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur, à défaut de quoi l'autorisation qui y était prévue devenait nulle et sans effet (article 33). C'est ce qui est arrivé le 21 septembre 2014 du fait qu'aucun travail n'avait débuté. Ce règlement avait nécessité d'importantes modifications au Plan d'urbanisme en regard de l'affectation du sol et portait la densité du site de 6 à 12. Ces changements au plan d'urbanisme sont aujourd'hui toujours en vigueur.

Le règlement 08-048 était accompagné d'un accord de développement liant la Ville et Radio-Canada pour des engagements complémentaires aux exigences réglementaires et en réponse aux préoccupations formulées lors de la consultation publique de l'OCPM. Cet accord visait des engagements en matière :

- d'inclusion de logements sociaux et abordables;
- de cession de terrain pour fins de parcs;
- développement durable;
- de transport;
- de concertation et développement communautaire;
- de sécurité.

Or, le projet dont il était question dans cet accord ayant beaucoup évolué et n'étant donc plus le même, il y a lieu de conclure un nouvel accord relativement au même site mais pour ce nouveau projet.

Radio-Canada doit procéder sous peu à la vente de la propriété du Site à deux promoteurs

immobiliers distincts, soit la portion à l'ouest du prolongement de la rue Alexandre-de-Sève, à Faubourg de la Gauchetière Inc. (lié au Groupe Mach) (ci-après, le "Partie Ouest") et l'autre portion, à l'est du prolongement de la rue Alexandre-de-Sève, à Société en commandite La Nouvelle Maison (lié au Groupe Broccolini) (ci-après, le "Partie Est"). Cette dernière partie, actuellement occupé à des fins de stationnement de surface, doit accueillir le complexe de la nouvelle Maison Radio-Canada pour 2019. D'ailleurs, le projet fait présentement l'objet d'une procédure d'approbation (voir dossier 1170867002) en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (CA-24-011).

L'accord est conclu avec les promoteurs immobiliers énoncés ci-dessus puisque ce seront eux les nouveaux propriétaires du Site. L'accord est clair à l'effet qu'il entre en vigueur lorsque ces promoteurs deviendront propriétaires.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM09 0838 — 21 septembre 2009 — Approuver le projet d'accord de développement avec la Société Radio-Canada pour le projet sur le site du 1400, boulevard René-Lévesque (n/d: 1094175006)

CM09 0890 — 21 septembre 2009 — Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel, commercial et industriel situé sur le quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque, les avenues Viger et Papineau et la rue Wolfe - Site de Radio-Canada » (règlement 08-048) ET Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » (n/d: 1074400053)

## **DESCRIPTION**

Les engagements de l'accord de développement étant complémentaires au projet encadré par le règlement 08-048 qui n'est plus valide, il est proposé de conclure un nouvel accord de développement. Par rapport à l'accord de développement conclu en 2009, le nouvel accord joint au présent sommaire décisionnel comporte essentiellement les changements suivants qui peuvent se résumer en 3 points.

1. Retrait de toutes les références au projet immobilier visé par le règlement 08-048.

Le jugeant trop contraignant et complexe, le projet de référence de 2008 a été abandonné par Radio-Canada. Ses besoins ayant été revus, Radio-Canada annonçait, à l'été 2016, son intention de demeurer sur le site comme locataire d'un nouvel immeuble, à être érigé sur la Partie Est, mieux adapté à leur besoin.

2. Mise à jour du vocabulaire, des définitions et des conditions liés à l'inclusion de logements sociaux et abordables en fonction de la Stratégie d'inclusion (mise à jour de décembre 2015).

L'objectif de maintenir 20% de logements sociaux et 10% de logement abordable est maintenu. Les lettres de garantie bancaire exigées par la Ville afin de garantir la réalisation de tels logements sociaux et communautaires ainsi qu'abordables doivent être dorénavant remises au moment du dépôt de chaque demande de permis de construire pour chacune des phases, le tout en conformité avec la Stratégie d'inclusion.

3. Planification, réalisation et cession de terrains dont les promoteurs immobiliers seront respectivement propriétaires, du Nadir au Zenith, pour fins d'emprises publiques d'une largeur minimale de 19 mètres.

Il s'agit pour cet ajout d'utiliser l'opportunité du présent accord de développement pour corriger une lacune importante, soit l'absence d'un engagement à l'effet de céder une emprise de voirie élémentaire pour desservir le site. Les nouvelles emprises publiques devront être aménagées selon une planification concertée ultérieure. L'emprise proposée

visé à reconnecter le nouveau secteur au quartier environnant de façon à maximiser les déplacements collectifs et actifs.

## **JUSTIFICATION**

L'objectif de la présente démarche est de simplifier et d'ajuster au nouveau contexte les termes contractuels de l'accord de développement, et ce, sans remettre en question les acquis sociaux. L'accord de développement proposé vise aussi à éviter les contradictions avec les outils réglementaires existants, en matière de lotissement notamment. Enfin, le contenu de l'accord modifié permet de mettre en œuvre plusieurs éléments de politiques et de programmes de la Ville en complément des règlements d'urbanisme.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s.o.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s.o.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

s.o.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Marianne CLOUTIER, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stéphanie TURCOTTE  
Conseillère en aménagement, chef d'équipe

**ENDOSSÉ PAR**

Marc LABELLE  
Directeur

Le : 2017-04-19



**Dossier # : 1173673001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section Centre d'histoire de Montréal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver l'entente entre le Partenariat du Quartier des spectacles et la Ville de Montréal pour l'utilisation ou l'intégration d'éléments textuels, visuels et audiovisuels créés par le Centre d'histoire de Montréal et/ou diffusés dans le cadre de l'exposition «Scandale! Vice, crime et moralité à Montréal, 1940-1960», afin d'élaborer un parcours historique numérique dans le Quartier des spectacles, pour son application mobile et autoriser Suzanne Laverdière, directrice du Service de la culture, à signer la dite entente au nom de la Ville; accepter le revenu supplémentaire de 10 000 \$, plus taxes, provenant du Partenariat du Quartier des spectacles; autoriser une dépense supplémentaire de 10 000 \$ pour couvrir les coûts occasionnés par ce projet.

Le Service de la culture recommande :

1. d'approuver un projet d'entente au montant de 10 000 \$ par lequel la Ville de Montréal autorise le Partenariat du Quartier des spectacles à utiliser ou intégrer des éléments textuels, visuels et audiovisuels créés par le Centre d'histoire de Montréal et/ou diffusés dans le cadre de l'exposition «Scandale! Vice, crime et moralité à Montréal, 1940-1960» afin d'élaborer un parcours historique numérique dans le Quartier des spectacles;
2. d'autoriser une dépense équivalente;
3. d'autoriser Suzanne Laverdière, directrice du Service de la culture, à signer l'entente;
4. d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173673001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section Centre d'histoire de Montréal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver l'entente entre le Partenariat du Quartier des spectacles et la Ville de Montréal pour l'utilisation ou l'intégration d'éléments textuels, visuels et audiovisuels créés par le Centre d'histoire de Montréal et/ou diffusés dans le cadre de l'exposition «Scandale! Vice, crime et moralité à Montréal, 1940-1960», afin d'élaborer un parcours historique numérique dans le Quartier des spectacles, pour son application mobile et autoriser Suzanne Laverdière, directrice du Service de la culture, à signer la dite entente au nom de la Ville; accepter le revenu supplémentaire de 10 000 \$, plus taxes, provenant du Partenariat du Quartier des spectacles; autoriser une dépense supplémentaire de 10 000 \$ pour couvrir les coûts occasionnés par ce projet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de la réalisation de son exposition *Scandale! Vice, crime et moralité à Montréal 1940-1960*, le Centre d'histoire de Montréal (CHM) (Ville de Montréal) a repéré, rassemblé et produit un matériel documentaire et audiovisuel important que souhaite utiliser le Partenariat du Quartier des spectacles dans la création d'un parcours virtuel évoquant le passé du quartier et de son ancien Red Light.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE15 1220 - 17 juin 2015 : Accepter le revenu supplémentaire de 17 700 \$, avant taxes, provenant de Montréal en histoire, pour agir en tant que partenaire d'expertise en contenus historiques et, à ce titre, s'assurer de la validité des contenus historiques diffusés dans le cadre des projets « Cité mémoire » et des circuits de l'application mobile, en tenant compte des savoirs et sources disponibles, autoriser une dépense supplémentaire de 17 700 \$ pour couvrir les coûts occasionnés par ce projet et entériner l'entente signée par le directeur général de Montréal en histoire et par le chef de section, Centre d'histoire de Montréal, établissant les modalités de la collaboration entre la Ville de Montréal (Centre d'histoire de Montréal) et Montréal en histoire.

## **DESCRIPTION**

En collaboration avec le Centre d'histoire de Montréal (CHM), le Partenariat du Quartier des spectacles désire créer, produire et intégrer dans son application mobile une expérience de parcours historique dans le Quartier des spectacles adaptée, inspirée ou comprenant des éléments créés et/ou diffusés dans le cadre de l'exposition du CHM, *Scandale! Vice, crime et moralité à Montréal 1940-1960*, incluant le matériel produit par le CHM et appartenant à d'autres fonds d'archives ou publications, et repéré dans le cadre de ses recherches. La présente entente vise à encadrer cette collaboration et établir ses paramètres, notamment sur la question de la propriété intellectuelle et le versement d'un montant reconnaissant la valeur des investissements du CHM dans l'élaboration des contenus de son exposition et pour cette collaboration.

## **JUSTIFICATION**

Cette entente permet au CHM d'établir une relation fructueuse et soutenue avec un partenaire majeur du quartier où il est prévu de le déménager.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Un budget additionnel de dépenses équivalent à l'entente avec le Partenariat du Quartier des spectacles soit, une somme de 10 000\$ \$ est requis. Cette dépense sera assumée par la ville centrale. Cette dépense additionnelle provenant d'une subvention du Partenariat du Quartier des spectacles sera consacrée à couvrir différentes dépenses de fonctionnement relatives à l'intégration d'éléments textuels, visuels, et audiovisuels créés par le Centre d'histoire de Montréal et/ou diffusés dans le cadre de l'exposition "Scandale! Vice, crime et moralité à Montréal, 1940-1960".

Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses. Ce montant additionnel devra par conséquent être transféré au budget de fonctionnement du Service de la Culture, au Centre d'histoire de Montréal (budgets additionnels dans le centre de responsabilité 101360, associés à la source 0014000 et au projet 002916).

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le parcours « Scandale! » et l'application mobile feront connaître pendant plusieurs années l'histoire et le patrimoine du Quartier des spectacles. et assureront une diffusion locale et internationale de contenus élaborés pour l'exposition, ceci, même après la fin de sa présentation au CHM en 2017.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette entente permettra au Centre d'histoire de mettre en valeur l'expertise municipale en recherche et en médiation historique, et de se faire connaître comme institution muséale contribuant, entre autres, dans le cadre de collaborations, à la mise en valeur du patrimoine et de l'histoire des Montréalais, que ce soit dans son lieu muséal ou ailleurs dans la ville. Le Centre d'histoire profitera de la visibilité locale et internationale offerte par ce quartier hautement touristique et animé.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le Partenariat du Quartier des spectacles étant maître d'œuvre du projet, il s'occupera des communications, et tiendra la Ville et le CHM au courant de ses opérations.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Septembre 2015

- Participation du CHM aux rencontres d'orientation des concepts et des contenus historiques du parcours historique.
- Rencontres et consultations avec le personnel du Partenariat du Quartier des spectacles.

Novembre 2015

- Choix par le Partenariat du Quartier des spectacles des contenus de l'exposition pour l'application mobile.

Décembre 2015

- Scénarisation du parcours par le Partenariat du Quartier des spectacles.
  - Adaptation du contenu historique sélectionné pour chaque lieu en collaboration avec le CHM.
- Recherche des ayants-droits pour les contenus sélectionnés, en collaboration avec le CHM.

Janvier à avril 2016

- Rédaction des textes préliminaires par le Partenariat du Quartier des spectacles et validation par le CHM.
- Traduction de certains extraits de l'exposition *Scandale!* par le Partenariat du Quartier des spectacles.
- Rédaction des textes finaux par le Partenariat du Quartier des spectacles et validation par le CHM.

Mai à juin 2016

- Choix des interprètes par le Partenariat du Quartier des spectacles.
- Enregistrements, montage par le Partenariat du Quartier des spectacles et validation.

Lancement en 2017 par le PQDS (date à déterminer).

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-François LECLERC  
Chef de section centre d'histoire de montréal

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-05-17

Gina TREMBLAY  
Chef de division - Développement culturel

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE  
Directrice

**Tél :** 514-872-4600

**Approuvé le :** 2017-06-26



**Dossier # : 1175268001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction planification immobilière , Division stratégies immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la signature d'une entente de confidentialité réciproque, dans le cadre du projet du Centre de traitement des matières organiques de Rivière-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles et l'inclusion d'un volet agriculture urbaine sur le toit, entre Les fermes Lufa inc et la Ville de Montréal.

Il est recommandé :  
d'approuver la signature d'une entente de confidentialité réciproque, dans le cadre du projet du Centre de traitement des matières organiques de Rivière-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles et l'inclusion d'un volet agriculture urbaine sur le toit, entre Les fermes Lufa inc et la Ville de Montréal.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2017-06-23 15:59

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175268001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction planification immobilière , Division stratégies immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la signature d'une entente de confidentialité réciproque, dans le cadre du projet du Centre de traitement des matières organiques de Rivière-des-Prairies - Pointes-aux-Trembles et l'inclusion d'un volet agriculture urbaine sur le toit, entre Les fermes Lufa inc et la Ville de Montréal.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'agglomération de Montréal prévoit construire dans une première phase (d'ici 2020) quatre (4) centres de traitement des matières organiques (CTMO). Le programme comprend notamment la réalisation en mode conception-construction-exploitation-entretien (CCEE) d'un centre de biométhanisation à Montréal-Est et de deux (2) centres de compostage, en bâtiment fermé, projetés respectivement aux arrondissements de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RDP-PAT) et de Saint-Laurent (Saint-Laurent). L'appel d'offres pour le CTMO du RDP-PAT a été lancé le 24 mai 2017.

Étant donné l'envergure des projets, les aspects dérogatoires et autres critères sensibles liés à l'implantation des centres de compostage en milieu urbain, des consultations publiques ont été tenues en 2012 (Saint-Laurent) et en 2014 (RDP-PAT). Dans le but de renforcer le caractère exemplaire de ces projets, les premières esquisses publiées dans le cadre des séances d'information organisées par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) préconisent déjà l'intégration d'une initiative en agriculture urbaine.

Ainsi, le règlement de zonage particulier autorisant la construction du centre de compostage sur le terrain identifié à RDP-PAT prévoit un usage complémentaire dédié à la production agricole ou horticole en serre sur les toits des bâtiments, reprenant du coup une recommandation formulée en ce sens par le comité Jacques-Viger.

La Ville a procédé à un appel d'intérêt pour la réalisation d'un projet d'agriculture urbaine sur le toit du futur CTMO, au début de 2016. Les Fermes Lufa inc (LUFA) qui exploitent actuellement trois serres agricoles sur des toits en milieu urbain ont démontré leur intérêt. Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a entamé des discussions avec LUFA, pour explorer la possibilité de leur louer une partie du toit pour l'installation d'une serre permettant une production agricole. Avant de poursuivre les discussions, le

SGPI et LUFA ont convenu de conclure une entente de confidentialité pour protéger les informations échangées, et ce, de façon réciproque.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0211 – 26 mars 2015 - Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté nord-est des boulevards Métropolitain et Saint-Jean-Baptiste sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

CG14 0388 – 21 août 2014 - Adopter, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un projet de règlement autorisant la construction et l'occupation d'un centre de traitement de matières organiques en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté nord-est des boulevards Métropolitain et Saint-Jean-Baptiste sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour tenir la consultation publique requise par la loi.

## **DESCRIPTION**

L'entente de confidentialité réciproque entre la Ville de Montréal et LUFA protégera les informations confidentielles partagées entre les deux parties. Les parties doivent garder absolument secrètes et confidentielles toutes les informations mises à leur disposition de quelque façon que ce soit dans le cadre du projet.

Tous les employés qui auront accès, en tout ou en partie, aux informations liées au projet devront préalablement avoir signé un formulaire attestant qu'ils ont pris connaissance de la présente entente et qu'ils s'engagent à la respecter.

## **JUSTIFICATION**

L'entente de confidentialité réciproque faisant l'objet du présent sommaire servira, d'une part, à mieux contrôler l'information échangée entre les deux partenaires et à la maintenir confidentielle, et d'autre part, à bonifier la qualité de certaines données qui doivent être retournées après traitement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La signature d'une entente de confidentialité n'a pas d'impact financier.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'inclusion d'un volet agriculture urbaine sur le toit s'intègre dans une démarche de développement durable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'entente de confidentialité permettra de mieux canaliser l'information et ainsi réduire les risques du projet, notamment ceux qui sont liés au volet de communication.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Reprise des discussions avec LUFA : Juin 2017

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Alexis CARON-DIONNE, Service de l'environnement

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louis-Guy HÉNAULT  
Conseiller en immobilier  
Division des stratégies immobilières

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-06-02

Isabelle LUSSIER  
Chef de division  
Division des stratégies immobilières

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean J ST-ONGE  
Directeur  
Direction de la planification immobilière

**Approuvé le :** 2017-06-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice  
Service de la gestion et planification immobilière

**Approuvé le :** 2017-06-23

**Dossier # : 1174069012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Investissement 2915 Sainte-Catherine Est Limitée, pour une période de 7 ans et 9 mois, à compter du 1er octobre 2017, un espace d'une superficie de 1 141,78 m <sup>2</sup> , dans l'immeuble sis au 2925, rue Sainte-Catherine Est, à des fins d'entrepôt, pour un loyer total de 766 741,89 \$, incluant les taxes. (Bâtiment 8471)

Il est recommandé :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Investissement 2915, Sainte-Catherine Est Limitée, pour une période de 7 ans 9 mois, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017, un espace d'une superficie de 1 141,78 m<sup>2</sup>, à des fins d'entrepôt, dans l'immeuble sis au 2925, rue Sainte-Catherine Est, pour un loyer total de 766 741,89 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget du Service de la Culture pour un montant de 20 385,08 \$ et vers le budget du Service de la diversité sociale et des sports pour un montant de 1 913,95 \$;
- 3- d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service de la culture pour un montant récurrent de 21 330,12 \$ pour les années 2018 à 2021, pour un montant de 22 136,26 \$ pour 2022, pour un montant de 24 554,71 \$ pour 2023 et 2024 et pour un montant de 12 277,35 \$ pour 2025;
- 4- d'autoriser la dépense de 697 355,11 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payables à Investissement 2915 Sainte-Catherine Est Limitée;
- 5- d'autoriser la dépense de 172 462,50 \$, taxes incluses, en incidence;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Ces dépenses seront assumées à 100 % par la Ville centre.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2017-06-27 18:21

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174069012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Investissement 2915 Sainte-Catherine Est Limitée, pour une période de 7 ans et 9 mois, à compter du 1er octobre 2017, un espace d'une superficie de 1 141,78 m <sup>2</sup> , dans l'immeuble sis au 2925, rue Sainte-Catherine Est, à des fins d'entrepôt, pour un loyer total de 766 741,89 \$, incluant les taxes. (Bâtiment 8471)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville loue de Storage Leaseholds inc., devenu Investissement 2915 Sainte-Catherine Est Limitée, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1977, des locaux d'environ 3 897,9 m<sup>2</sup> situés au 2915, rue Sainte-Catherine Est, à Montréal, à des fins de cour de services utilisées par la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Ville-Marie. Le 1<sup>er</sup> mai 2017, la Ville a loué également une partie de l'immeuble voisin, le 2925, Sainte-Catherine Est, pour répondre au besoin d'entreposage de l'arrondissement de Ville-Marie.

En janvier dernier, le Service de la Culture (le « SDC ») a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») afin de négocier une autre entente de location dans le but de louer un espace d'entreposage supplémentaire au 2925, Sainte-Catherine Est pour l'entreposage d'objets et d'œuvres d'art.

Le SDC souhaite optimiser les sites d'entreposage et rendre plus efficace l'entreposage des objets et œuvres d'art des diverses collections muséales. Actuellement, il y a trois sites où l'on entrepose des œuvres d'art pour la Ville de Montréal : (1) le 930, Wellington, dont le bail vient à échéance le 31 mars 2018 et qui ne sera pas renouvelé, (2) le 333, rue Peel qui est occupé par le Centre des Collections muséales de la Ville de Montréal (le « CDCM »), dont le bail est en processus de renouvellement, et (3) des espaces loués au mois par le SDC auprès de la compagnie Gestion Art Sélection à la suite de la décision de ne pas renouveler le bail du 8077, boul. Henri-Bourassa Est.

Pour répondre au besoin du SDC, un nouveau bail est présenté pour approbation aux instances de la Ville.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA15 240249 -10 mai 2015 - approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Investissement 2915 Sainte-Catherine Est limitée, pour une période de 9 ans, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, un espace dans l'immeuble sis au 2915, rue Sainte-Catherine Est, d'une superficie de 3 897,90 m<sup>2</sup>, à des fins de cour de services, pour un loyer total de 3 177

597,58 \$ incluant les taxes.

CA15 240249 -10 mai 2015 - approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Investissement 2915 Sainte-Catherine Est limitée, pour une période de 8 ans et 2 mois, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017, un espace dans l'immeuble sis au 2925, rue Sainte-Catherine Est, d'une superficie de 4 180,64 m<sup>2</sup>, à des fins de cour de services, pour un loyer total de 2 902 594,33 \$ incluant les taxes.

CA13 240294 - le 11 juin 2013 - approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue de Storage Leaseholds inc. des locaux d'une superficie de 3 897,9 m<sup>2</sup> situés au 2915 rue Sainte-Catherine Est, pour une période additionnelle de trois 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013, moyennant un loyer total de 867 102 \$.

CA08 240818 - 2 décembre 2008 - approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville loue de Storage Leaseholds inc. des locaux d'une superficie de 3 897,9 m<sup>2</sup> situés au 2915, rue Sainte-Catherine Est, pour une période de 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008, et ce, moyennant un loyer annuel de 255 801,73 \$.

CM03 0975 - le 16 décembre 2003 - approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue de Storage Leaseholds inc. des locaux d'une superficie de 3 897,9 m<sup>2</sup> situés au 2915, rue Sainte-Catherine Est, pour une période de 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2003, et ce, moyennant un loyer annuel de 197 247,25 \$.

CO98 02081 - 17 septembre 1998 - approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue de Storage Leaseholds inc. des locaux d'une superficie de 3 897,9 m<sup>2</sup> situés au 2915, rue Sainte-Catherine Est, pour une période de 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1998, et ce, moyennant un loyer annuel de 164 800,00 \$.

## **DESCRIPTION**

Le présent sommaire décisionnel vise à faire approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Investissement 2915 Sainte-Catherine Est Limitée, pour une période de 7 ans et 9 mois, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017, un espace d'une superficie de 1 141,78 m<sup>2</sup>, dans l'immeuble sis au 2925, rue Sainte-Catherine Est, à des fins d'entrepôt, pour un loyer total de 766 741,89 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail. Le bail a été négocié pour une durée de 7 ans et 9 mois dans le but d'arrimer les dates de fin de baux du 2515 et du 2529 rue Sainte-Catherine Est, occupés par l'arrondissement Ville-Marie.

Afin de contrôler les accès au local, il a été décidé que le SDC prendra en charge l'entretien ménager de l'entrepôt, la fourniture de papier sanitaire, des serviettes et du savon dans les salles de toilettes durant toute la durée du bail. L'octroi d'un contrat par le SDC devra être présenté auprès des instances décisionnelles une fois la prise de possession des espaces.

Le propriétaire devra maintenir, en tout temps au cours du bail, les lieux loués, leurs améliorations et transformations ainsi que l'édifice en bon état et propre à l'occupation et il devra, dès qu'il en sera requis, remédier à tout défaut et procéder aux réparations, sauf si les réparations sont causées par la faute de la Ville ou de toute personne pour laquelle la Ville est responsable en vertu de la loi.

## **JUSTIFICATION**

Il est justifié de louer cet espace puisque le SGPI ne possède pas de local similaire dans son parc immobilier dans ce secteur. De plus, le SGPI est en accord afin de louer l'espace additionnel d'avance, puisqu'il est possible que cet espace ne soit plus disponible sur le marché d'ici le 31 mars 2018 (fin du bail du 930 Wellington). Comme la localisation est stratégique pour les opérations du SDC, il est prudent de conclure cette entente

maintenant.

À la suite de l'analyse du site, il a été conclu que l'entrepôt du 2925, Sainte-Catherine Est répond parfaitement au besoin du SDC, à savoir :

- Adjacent à un grand axe de circulation (Autoroute 720);
- Proximité du site (Arrondissement de Ville-Marie);
- Grande capacité volumétrique d'entreposage;
- Possibilité d'avoir un espace normé bureau;
- Présence d'un débarcadère;
- Rassemble sous le même toit l'ensemble des objets/œuvres des diverses collections;
- Permet l'aménagement d'un espace de quarantaine, de salle de bain ainsi qu'un bureau d'administration.

Le CDCM est le seul entrepôt de la Ville normé muséal, mais il a atteint sa pleine capacité empêchant toute croissance d'entreposage des collections muséales et il n'est pas possible d'agrandir les espaces au 333, rue Peel.

Le SDC souhaite mettre fin au bail du 930, rue Wellington et au bail de la compagnie Gestion Art Sélection afin de regrouper l'entreposage des œuvres d'art sous le même toit. En plus, d'avoir une plus grande capacité d'entreposage, la Ville économisera en loyer la somme annuelle d'environ 46 000 \$.

Le tableau suivant représente l'économie annuelle en loyer pour l'entrepôt au 2925, Sainte-Catherine Est.

<b>Adresse</b>	<b>Superficie m<sup>2</sup></b>	<b>Loyer annuel</b>
930 Wellington	371,61	60 839,99 \$
Entrepôt Gestion Art Sélection	386,01	70 291,44 \$
<b>Loyer annuel total</b>		<b>131 131,43 \$</b>
Loyer du 2925 Sainte-Catherine Est	1 141,78	84 958,80 \$
<b>Économie annuelle</b>		<b>46 172,63 \$</b>

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉPENSES LOCATION**

Le tableau suivant représente la dépense en loyer pour la location pour une période de 7 ans et 9 mois, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 jusqu'au 30 juin 2025.

<b>Loyer - Entrepôt de la culture</b>	<b>Total du 1er octobre 2017 au 30 juin 2025</b>
Loyer de base	437 081,88 \$
Loyer F.E.	105 743,09 \$
Énergie	69 374,59 \$
Loyer taxes foncières	54 677,49 \$
Loyer annuel total avant taxes	666 877,05 \$
TPS (5%)	33 343,85 \$
TVQ (9,975 %)	66 520,99 \$
<b>Loyer taxes incluses</b>	<b>766 741,89 \$</b>
Ristourne TPS	(33 343,85) \$

Ristourne TVQ	(33 260,49) \$
Loyer net	700 137,54 \$

Pour le détail complet des loyers annuels, voir le document « Détail annuel du loyer » en pièce jointe.

La valeur locative pour ce type de local dans ce secteur oscille entre 75,35 \$ et 107,64 \$/m<sup>2</sup>. Le taux de location moyen pour la durée de cette entente est de 75,36 \$/m<sup>2</sup>.

La dépense totale de loyer pour le terme de 7 ans et 9 mois représente un montant de 700 137,54 \$, net des ristournes de taxes, et sera financée par le budget de fonctionnement du SDC.

Il est requis d'effectuer un virement budgétaire en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget du Service de la Culture pour un montant de 20 385,08 \$ et vers le budget du Service de la diversité sociale et des sports pour un montant de 1 913,95 \$. De plus, la base budgétaire du Service de la culture devra être ajustée pour un montant récurrent de 21 330,12 \$ pour les années 2018 à 2021, pour un montant de 22 136,26 \$ pour 2022, pour un montant de 24 554,71 \$ pour 2023 et 2024 et pour un montant de 12 277,35 \$ pour 2025.

### **DÉPENSES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT**

Le tableau suivant représente les dépenses reliées aux travaux d'aménagement.

	Coûts estimés
Travaux d'aménagement	527 415,30 \$
Contingences 15%	79 112,30 \$
Incidences	150 000,00 \$
Total avant taxes	756 527,60 \$
TPS (5 %)	37 826,38 \$
TVQ (9.975 %)	75 463,63 \$
<b>Total taxes incluses</b>	<b>869 817,61 \$</b>
Ristourne de TPS	(37 826,38 \$)
Ristourne de TVQ	(37 731,81 \$)
Coût total net	794 259,42 \$

Le coût des incidences inclut l'achat du mobilier, la télécommunication ainsi que le déménagement.

Le coût des travaux d'aménagement incluant les contingences, les incidences, la TPS et la TVQ est de 869 817,61 \$ taxes incluses.

Les travaux sont prévus au PTI du SDC.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant que l'approbation du bail soit refusée, le SDC devra revoir sa stratégie d'entreposage d'œuvres d'art et assumer un loyer plus élevé pour les années à venir.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CE : 5 juillet 2017 - Le propriétaire souhaite avoir une décision du CE en juin étant donné que le prochain conseil municipal n'est qu'à la fin du mois d'août.

CM : le 21 août 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUÏ)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Michèle PICARD, Service de la culture

Sylvain LEBLANC, Service de la gestion et de la planification immobilière

Snejanka POPOVA, Service de la culture

Amélie BOUCHER, Service de la culture

Claude BRAULT, Service de la culture

Johanne DEROME, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Johanne DEROME, 19 juin 2017

Michèle PICARD, 2 juin 2017

Amélie BOUCHER, 1er juin 2017

Claude BRAULT, 1er juin 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martine D'ASTOUS

**ENDOSSÉ PAR**

Guylaine CORMIER

Le : 2017-06-01

Conseiller(ere) en immobilier & expertise immobiliere, en remplacement de M. Joel Gaudet durant ses vacances du 24 juin au 2 juillet 2017.

Chef de division - Division des locations, M. Guy Beaulieu en remplacement de Mme Guylaine Cormier durant ses vacances du 26 au 30 juin 2017.

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Francine FORTIN  
Directrice des transactions immobilières et de la sécurité

**Approuvé le :** 2017-06-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sylvie DESJARDINS  
Directrice du bureau de projet et des services administratifs, en remplacement de Mme Marie-Claude Lavoie durant ses vacances du 23 juin au 24 juillet 2017.

**Approuvé le :** 2017-06-27



**Dossier # : 1173643003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
<b>Projet :</b>	MCCQ 2016-2017 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 15 000 \$ à la Fabrique Notre-Dame-de-la-Trinité pour l'organisation d'une exposition, de conférences et la création d'un document audio-visuel pour l'événement « 375 ans de pierres, d'hommes et de femmes », tenu à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, dans l'arrondissement de Verdun, du 8 juin au 3 septembre 2017, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 15 000 \$ à la Fabrique Notre-Dame-de-la-Trinité pour l'organisation d'une exposition, de conférences et la création d'un document audio-visuel pour l'événement « 375 ans de pierres, d'hommes et de femmes », tenu à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, dans l'arrondissement de Verdun, du 8 juin au 3 septembre 2017, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-06-19 14:44

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173643003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
<b>Projet :</b>	MCCQ 2016-2017 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 15 000 \$ à la Fabrique Notre-Dame-de-la-Trinité pour l'organisation d'une exposition, de conférences et la création d'un document audio-visuel pour l'événement « 375 ans de pierres, d'hommes et de femmes », tenu à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, dans l'arrondissement de Verdun, du 8 juin au 3 septembre 2017, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Fabrique Notre-Dame-de-la-Trinité a sollicité la Ville de Montréal pour l'obtention d'une aide financière pour l'organisation d'une exposition, de conférences et la création d'une capsule vidéo, dans le cadre de l'événement « 375 ans de pierres, d'hommes et de femmes », tenu à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, dans l'arrondissement de Verdun, du 8 juin au 3 septembre 2017.

Les organisateurs de l'événement « 375 ans de pierres, d'hommes et de femmes » convient leurs invités à une exposition, à quatre conférences et aux représentations d'un document audio-visuel diffusé tout au long de l'événement. Ce dernier vise à souligner l'oeuvre d'hommes et de femmes qui ont contribué, durant les 375 années d'existence de Montréal, à la création de communautés, d'institutions religieuses et d'enseignement, ainsi qu'à l'implantation de grands hôpitaux. La richesse du patrimoine religieux et institutionnel montréalais est le témoin du travail et des efforts déployés par ces pionniers. Les activités qui sont présentées offrent aux participants l'occasion d'échanger sur cet héritage dans une église qui fait partie du patrimoine religieux montréalais.

La Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire et le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) ont convenu d'un soutien, à parts égales, pour un montant total et maximal de 15 000.\$, afin de participer financièrement aux frais engagés pour la planification des contenus, la réalisation des activités ainsi que la création du document audio-visuel, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2016-2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Sans objet

## **DESCRIPTION**

L'événement « 375 ans de pierres, d'hommes et de femmes » s'articulera autour d'une exposition, de quatre conférences et d'un document audio-visuel. La contribution de la Ville et du MCCQ inclura ces trois activités ainsi que la préparation des lieux pour l'exposition, dans l'église.

L'exposition sera consacrée au patrimoine religieux de Montréal ainsi qu'aux hommes et aux femmes qui ont rendu et continuent de rendre vivant ce patrimoine. Elle sera installée dans l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, du 8 juin au 3 septembre, du jeudi au dimanche.

Deux des conférences auront pour thèmes : « Jeanne Mance et Maisonneuve, les fondateurs de Montréal », « Une histoire de Marguerite, Marguerite Bourgeoys et Marguerite d'Youville ». D'autres conférences sont prévues; les conférenciers et les thèmes restent à confirmer.

Le document audio-visuel sera diffusé en boucle à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, du 8 juin au 3 septembre, du jeudi au dimanche.

La contribution du Ministère et de la Ville sera mise en évidence par l'apposition du logo de ces deux institutions sur les documents officiels et sur toute communication liés à l'événement. Par ailleurs, l'arrondissement de Verdun, le Diocèse de Montréal, la Société de développement commercial Wellington et bien d'autres institutions et organismes ont également contribué financièrement ou techniquement à l'organisation de ces activités.

Le programme de l'événement et le montage financier sont joints au présent sommaire décisionnel.

## **JUSTIFICATION**

Le Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire et le MCCQ désirent participer financièrement aux frais engagés pour la planification des contenus et la réalisation des activités liés à l'événement « 375 ans de pierres, d'hommes et de femmes », parce que celles-ci contribueront à mettre en valeur le patrimoine religieux de Montréal en :

- suscitant le débat public sur la mise en valeur du patrimoine religieux;
- présentant plusieurs éléments de son patrimoine religieux;
- racontant l'histoire de ces églises, temples et institutions religieuses;
- mettant en évidence la contribution des hommes et des femmes qui ont développé ce riche pan du patrimoine culturel montréalais;
- soutenant l'intérêt pour la restauration de l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total de cette contribution financière de 15 000 \$ sera comptabilisé au budget du Service de la mise en valeur du territoire, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017, conformément à la recommandation de crédit 16-01.03.03.00-0078. Cette dépense sera partagée à parts égales entre le MCCQ et la Ville, elle constitue une dépense nette à la charge des contribuables de 7500 \$.

Le montant de 15 000 \$ sera financé par le règlement d'emprunt RCG 17-008 : « Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2020 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2017 ».

La contribution de Ville de Montréal et du MCCQ représente 59 % du budget total de l'événement, qui se chiffre à 25 500 \$ (voir montage financier en pièce jointe).

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La conservation du patrimoine est une activité qui s'inscrit dans les principes de développement durable, conformément au Plan d'action « Montréal durable 2016-2020 ».

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La mise en valeur du patrimoine religieux, par les activités proposées lors de l'événement « 375 ans de pierres, d'hommes et de femmes », contribuera à sensibiliser les citoyens à cette préoccupation.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication est recommandée par le Service des communications. La Fabrique Notre-Dame-de-la-Trinité a développé un plan de communication, incluant des rencontres de presse, qui se déploiera dans les journaux locaux, les journaux montréalais, les revues spécialisées, sur un site Internet et une page Facebook.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité exécutif : 5 juillet 2017

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean LABERGE  
Architecte - planification

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-06-07

Sonia VIBERT  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Sylvain DUCAS  
Directeur de l'urbanisme

**Approuvé le :** 2017-06-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marianne CLOUTIER  
Directrice - Habitation

**Approuvé le :** 2017-06-19



**Dossier # : 1171643001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant 58 000 \$, pour l'année 2017, soit 50 000 \$ à AlterGo pour le projet « Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) » et 8 000 \$ à Espace Multisoleil pour le projet « Objectif intégration loisirs », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est recommandé

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 58 000 \$ aux organismes ci -après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018);

Organisme	Projet et période	Montant
AlterGo	Programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal (PALÎM) - 1 <sup>er</sup> avril au 31 mars 2018	50 000 \$
Espace Multisoleil	Objectif intégration loisir - 27 janvier au 12 mai 2017	8 000 \$

2. d'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-06-20 09:31

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1171643001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant 58 000 \$, pour l'année 2017, soit 50 000 \$ à AlterGo pour le projet « Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) » et 8 000 \$ à Espace Multisoleil pour le projet « Objectif intégration loisirs », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver les projets de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. Le 28 janvier 2013, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième entente administrative en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité. Le ministère a alors octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015) soit 9 M\$ par année.

En 2015, la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) convenaient de prolonger d'une année supplémentaire l'entente administrative pour un montant de 9 M\$. En avril 2016, cette dernière entente a fait l'objet d'une autre modification afin de la prolonger d'un an et a pris fin le 31 mars 2017.

En février 2017, la Ville et le MTESS, s'accordant sur l'importance de prendre en considération les orientations du prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, conviennent d'un projet de modification à l'entente afin de la prolonger de six mois en attendant la publication dudit plan. En attendant l'issue définitive des négociations, la Ville a réservé un montant de 9 M\$ afin de soutenir des projets jusqu'au 31 mars 2018.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CG17 0195 du 18 mai 2017**

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M\$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 30 septembre 2017.

### **CM16 0946 du 23 août 2016**

Accorder à AlterGo un soutien financier de 136 500 \$, sur trois ans, soit 45 500 \$, pour les années 2016, 2017 et 2018, afin de distribuer divers montants aux organisations locales, demandeurs de services d'accompagnateurs pour les activités de loisir des personnes ayant des limitations fonctionnelles dans le cadre du « Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) »;

### **CE16 1315 du 10 août 2016**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 65 000 \$, pour l'année 2016, soit 50 000 \$ à AlterGo pour la réalisation d'un projet complémentaire au « Programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal (PALÎM) » et de 15 000 \$ à Espace Multisoleil pour la réalisation du projet « Objectif Intégration Loisirs » conformément à l'Entente administrative entre la Ville et le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité Sociale sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité sociale - Ville MTESS 2016-2017;

### **CG16 0194 du 24 mars 2016**

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017

**CG15 0418 du 18 juin 2015**

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016

**CG15 0400 du 18 juin 2015**

Accorder un soutien financier de 50 000 \$ à AlterGo, pour l'année 2015, pour la réalisation du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM), conformément à l'Entente administrative entre la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité Sociale sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité sociale - Ville MTESS 2013 - 2016

**CM15 0798 du 15 juin 2015**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 1 440 000 \$ à AlterGo sur quatre ans, soit 360 000 \$, par année, et ce, pour 2015, 2016, 2017 et 2018, afin de distribuer divers montants aux organisations locales, demandeurs de services d'accompagnateurs pour les activités de loisir des personnes ayant des limitations fonctionnelles dans le cadre du « Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) » / Approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel AlterGo s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la coordination de ce programme, la formation des intervenants y participant et la préparation des chèques aux organisations admissibles, pour une somme maximale de 208 000 \$, taxes incluses, sur quatre ans, soit une somme maximale de 52 000 \$, taxes incluses, par année, et ce, pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018

**CM14 0928 du 15 septembre 2014**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 160 760 \$ aux neuf organismes ci-après désignés, pour l'année 2014, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets dans le cadre du Plan d'action municipal 2012-2014, dont l'organisme Espace Multisoleil pour un montant de 20 000 \$

**CG12 0286 du 23 août 2012**

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013-2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

**DESCRIPTION****AlterGo**

**Projet : Programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal (PALÎM)**

**Montant : 50 000 \$**

Le PALÎM vise à favoriser l'accès à l'offre de services en loisir ainsi que l'intégration sociale des personnes ayant une limitation fonctionnelle nécessitant la présence d'un accompagnateur. Ce soutien financier de 50 000 \$ vise à compléter le montage financier déjà existant pour l'année 2017-2018.

Ventilation des sommes allouées au PALÎM

	Montant	Provenance	Décision / Sommaire
<b>Île de Montréal</b>	361 187 \$	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur - MEES	N/A
<b>Ville de Montréal</b>	412 000 \$	Budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS)	CM15 0798

Les arrondissements et les Villes liées prévoient octroyer des montants additionnels aux organismes dans le cadre du PALIM.

### **Espace Multisoleil**

#### **Projet : Objectif intégration loisirs**

#### **Montant : 8 000 \$**

Le projet vise à réaliser des journées d'activités avec un groupe de 11 jeunes multi-handicapés, ayant une déficience physique et une déficience intellectuelle de légère à moyenne, âgés de 22 à 30 ans. Quelques moniteurs assureront l'animation des jeunes dans la réalisation de leurs activités éducatives, culturelles, sportives et sociales. Ils offriront également les soins de base nécessaires aux participants (aide aux déplacements, hygiène, alimentation ou autres).

### **JUSTIFICATION**

L'accessibilité universelle constitue une priorité pour l'administration municipale. Ces projets permettront de répondre aux besoins des personnes ayant différentes limitations.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget alloué par l'Entente Ville-MTESS demeure entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Le suivi financier global de l'Entente Ville-MTESS se trouve en pièce jointe.

Organisme	Projet	Soutien octroyé			Soutien recommandé	Soutien MTESS / projet global
		2014	2015	2016	2017	
<b>AlterGo</b>	<b>Programme accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PÂLIM)</b>	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	<b>50 000 \$</b>	5 %
<b>Espace Multisoleil</b>	<b>Objectif intégration Loisirs</b>	20 000 \$	40 000 \$	15 000 \$	<b>8 000 \$</b>	29 %

Les dates de début des deux projets sont antérieures à celle de l'adoption du dossier décisionnel par les instances. Des montages financiers, auxquels s'ajoutent d'autres sources de financement, ont permis le début des activités.

Entre 2014 et 2016, d'autres contributions financières ont été octroyées à ces organismes pour des projets autres que ceux faisant l'objet du présent dossier. Elles sont énumérées dans un fichier en pièce jointe au sommaire.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ces projets s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le PALÎM permet annuellement à plus de 1 100 personnes ayant des limitations fonctionnelles de participer à des activités de loisir.

Le projet de l'organisme Espace Multisoleil permettra de combler les besoins en services

pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle de 21 ans et plus, une clientèle ayant peu de services.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**5 juillet 2017** Présentation au comité exécutif pour approbation

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Amadou Lamine CISSÉ, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Amadou Lamine CISSÉ, 31 mai 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Olivier BEAUSOLEIL  
Conseiller en développement communautaire

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-05-30

Nadia BASTIEN  
Chef de division au Service de la Diversité sociale et des sports.

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Johanne DEROME  
directeur de service - diversité sociale et sports

**Tél :** 514-872-6133

**Approuvé le :** 2017-06-20



**Dossier # : 1170498002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division Stratégies et produits résidentiels
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	Plan de lutte à l'insalubrité
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 3 000 \$ au Centre de recherche de l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal pour la tenue à Montréal en mars 2018 du premier Colloque québécois sur le Trouble d'accumulation compulsive.

- 1- d'accorder une contribution financière de 3 000 \$ au Centre de recherche de l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal pour la tenue en mars 2018 du premier Colloque québécois sur le Trouble d'accumulation compulsive (TAC).
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de cette contribution financière ;
- 3- d'autoriser la directrice de la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire, à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-06-20 13:19

**Signataire :** Benoit DAGENAI

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION****Dossier # :1170498002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division Stratégies et produits résidentiels
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	Plan de lutte à l'insalubrité
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 3 000 \$ au Centre de recherche de l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal pour la tenue à Montréal en mars 2018 du premier Colloque québécois sur le Trouble d'accumulation compulsive.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le Trouble d'accumulation compulsive (TAC) est une problématique qui affecte grandement la qualité de vie des personnes atteintes et de leurs proches. De plus, il est un sujet de préoccupation pour le système de santé et les services municipaux. Les inspecteurs en salubrité sont particulièrement confrontés à ce problème dans le cadre de leurs interventions.

La Ville de Montréal (par sa Direction de l'habitation) collabore depuis près de deux ans au *Comité élargi sur le Trouble d'accumulation compulsive*, un réseau d'échanges et de recherches sur les problématiques liées au TAC. Le premier colloque québécois sur le sujet, organisé par ce Comité, aura lieu à Montréal en mars 2018. La Ville est sollicité pour un montant de 3 000 \$.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

**DESCRIPTION**

Parmi les objectifs du colloque, des informations seront fournies aux professionnels municipaux et de la santé sur les solutions possibles pour résoudre les problèmes liés avec cette condition.

**JUSTIFICATION**

Le financement d'un tel colloque s'inscrit dans le cadre du Plan de lutte à l'insalubrité. Les retombées du colloque serviront à outiller les intervenants municipaux et de la santé afin de mieux intervenir auprès de cette population grandissante en milieu urbain.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits nécessaires au paiement de cette dépense seront puisés au budget de fonctionnement de la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire dont l'imputation budgétaire est indiquée à l'intervention du Service des finances. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Guylaine VAILLANCOURT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-Claude GIRARD  
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

#### **ENDOSSÉ PAR**

Martin WEXLER  
C/d planification de l'habitation

Le : 2017-06-07

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Marianne CLOUTIER  
Directrice - Habitation

**Approuvé le :** 2017-06-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Luc GAGNON  
Directeur de service

**Approuvé le :** 2017-06-16



**Dossier # : 1176859005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à LaSalle Ford inc. pour la fourniture de 10 véhicules Ford, modèle Police Interceptor, pour les besoins du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 623 876,66 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15917.

Il est recommandé:

1. d'accorder à LaSalle Ford, le contrat pour la fourniture de 10 véhicules Ford, modèle Police Interceptor, pour une somme maximale de 623 876,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16026.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération pour un montant de 569 682,54 \$ (net de ristourne)

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2017-05-16 14:30

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176859005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à LaSalle Ford inc. pour la fourniture de 10 véhicules Ford, modèle Police Interceptor, pour les besoins du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 623 876,66 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15917.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le but d’améliorer la disponibilité et la fiabilité de son parc de véhicules, la Ville de Montréal a procédé au regroupement des ressources humaines et financières dédiées aux activités du matériel roulant le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Conséquemment, le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est responsable de l’acquisition de tous les véhicules de la Ville. Dans ce contexte, elle récupère les dossiers d’acquisition entamée par les arrondissements et services en 2016.

Le SMRA souhaite faire l'acquisition de 10 véhicules Ford, modèle Police Interceptor "utilitaire" pour les besoins du Service de sécurité incendie de Montréal. Ces véhicules seront utilisés par les chefs aux opérations qui répondent aux appels d’urgence. Ces derniers doivent coordonner les opérations sur les lieux des incendies. L’acquisition des 10 véhicules Ford, modèle Police Interceptor "utilitaire" vise à remplacer des véhicules ayant atteint leur durée de vie utile et qui seront placés au rancart. La liste des 10 véhicules ciblés pour une mise au rancart en 2017 est présentée en pièces jointe.

Le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) est le plus important service de sécurité incendie au Québec, deuxième au Canada et 6<sup>ième</sup> en Amérique du Nord, répondant à plus de 130 000 interventions d’urgence et 240 000 sorties de véhicules par année. À tout moment, environ 500 pompiers sont en service dans 67 casernes couvrant l’ensemble de l’agglomération de Montréal, protégeant plus de 2 000 000 résidents, travailleurs et visiteurs sur un territoire de presque 500 km<sup>2</sup>. Pour assurer la supervision directe des 500 pompiers du SIM, un maximum de 11 chefs aux opérations sont en service 24 heures sur 24. Au-delà de la supervision et la gestion du personnel, ces chefs assurent le commandement et la gestion des interventions d’urgence. Conséquemment, les véhicules des chefs aux opérations sont très sollicités en matière de conduite d’urgence ainsi que le kilométrage parcouru. De plus, il est essentiel que ces véhicules soient capables d’amener les chefs, avec tout leur équipement, sur les lieux des interventions de façon sécuritaire et fiable, et ce, 365 jours par année et dans toutes conditions climatiques que l’on retrouve à Montréal.

Le SIM utilise actuellement 17 véhicules Ford Police Interceptor « utilitaire » aux opérations. L'élément essentiel à comprendre dans ce dossier est que le Ford Police Interceptor « utilitaire » est un Ford Explorer, mais équipé à l'usine avec des composantes critiques spécifiquement adaptées à la conduite d'urgence et fondamentales à la sécurité routière.

L'achat demandé est pour remplacer les Ford Explorer 2010, lorsque la désignation Police Interceptor « utilitaire » n'existait pas. Le résultat était que ces véhicules ont eu des freins et autres composantes remplacées presque immédiatement dès leur mise en service avec des composantes « *Heavy Duty* » pour des raisons de sécurité et usure, car les freins sur le modèle civil « normal » ne sont pas conçus pour la conduite d'urgence.

De plus, le poids des équipements requis abondamment sur ces véhicules de travail ajoute grandement au besoin d'avoir des freins, la suspension, la transmission, le système de refroidissement et d'autres composantes robustes et renforcées, adaptés à l'utilisation comme véhicules d'urgence.

Les éléments de sécurité et de robustesse uniques ou déjà d'origine au modèle Police Interceptor « utilitaire » :

- Cabine renforcée pour la sécurité, notamment :
  - o *SPACE (Side Protection And Cabin Enhancement) Architecture* ;
  - o acier à haute résistance pour les montants A, B et C;
  - o coussins gonflables adaptés;
- Traction intégrale à haute performance;
- *AdvanceTrac electronic stability control* et *Roll Stability Control* programmés pour la conduite d'urgence;
- Freins haute performance, incluant :
  - o disques de freins de grande superficie et à haute capacité thermique;
  - o étriers de frein à usage intensif (*Heavy Duty* );
- Direction assistée électrique à usage intensif;
- Roues en acier à usage intensif;
- Alternateur et batterie à usage intensif;
- Système de refroidissement à usage intensif;
- Refroidisseur d'huile à moteur et d'huile à transmission;
- Rouage d'entraînement à usage intensif;
- Conception de cabine avec espacement pour les équipements et la console de véhicule d'urgence (ordinateur véhiculaire, radio véhiculaire, contrôleur d'éclairage d'urgence, sirène, etc.);
- Pré-filage pour plusieurs composantes électroniques (éclairage d'urgence, radio, etc.).

Pour acquérir les dix (10) véhicules, l'appel d'offres 17-15917 s'est tenu du 27 février au 15 mars 2017. Le délai de réception des soumissions a été de 16 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions.

La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 120 jours civils suivant la date fixée à l'ouverture de la soumission.

Durant la période de sollicitation, un addenda a été produit:

- Addenda no 1, émis le 14 mars pour reporter la date d'ouverture des soumissions au 20 mars 2017 et pour des modifications aux devis technique de l'appel d'offres 17-15917.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

## DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat à LaSalle Ford au montant de 623 876,66 \$, taxes incluses, pour l'achat de 10 véhicules Ford, modèle Police Interceptor tel que décrit au devis technique de l'appel d'offres 17-15917.

Les dix véhicules seront de type utilitaire, muni d'un moteur 6 cylindres, d'une traction intégrale et d'une boîte de vitesse automatique. Les véhicules seront de couleur rouge Toréador foncé.

## JUSTIFICATION

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 17-15917 pour lequel il y a eu trois (3) soumissionnaires conformes.

Firmes soumissionnaires conformes	Prix de base	Autre (préciser)	Total
LaSalle Ford inc.	623 876,66 \$		623 876,66 \$
Fortier Auto (Montréal) Ltée	628 211,90 \$		628 211,90 \$
Circuit Ford Lincoln Ltée	637 754,83 \$		637 754,83 \$
Estimation	632 362,50 \$		632 362,50 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			629 947,80 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			0,97 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			13 878,17 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			2,22 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			- 8 485,84 \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	- 1,34 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	4 335,24 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	0,69 %

Préalablement au lancement de l'appel d'offres, l'analyse d'un achat antérieur avait permis d'estimer la dépense du contrat à 632 362,50 \$, taxes incluses.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût maximal de ce contrat de 623 876,66 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit : Un montant maximal de 569 682,54 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération (RCG 13-025) destiné aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102).

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération en 2017.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Un retard dans l'approbation du présent dossier entraînerait des délais dans la réception des nouveaux véhicules. Par conséquent, les chefs aux opérations devraient utiliser des véhicules ayant atteint leur durée de vie utile ce qui pourrait entraîner des coûts d'entretien supplémentaires.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Livraison: 140 jours suite à l'émission du bon de commande.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Geneviève FORTIN)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mustapha CHBEL)

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification  
(Richard LIEBMANN)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Geneviève MILOT  
Agente de recherche

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-04-26

Philippe SAINT-VIL  
c/d planification et soutien aux operations  
(mra)

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude SAVAGE  
Directeur

**Tél :** 514 872-1076  
**Approuvé le :** 2017-05-09

CE : 20.021  
2017/07/05 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1175209001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section développement et partenariat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Niveau décisionnel modifié :</b>	
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le lancement d'un appel d'intérêt visant la requalification de la Solitude Notre-Dame, ancien lieu de ressourcement des Sœurs de Sainte-Croix situé au 21 253 boulevard Gouin Ouest dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et compris dans les limites du parc-nature du Cap-Saint-Jacques.

Il est recommandé:

1. d'autoriser le lancement d'un appel d'intérêt visant la requalification de la Solitude Notre-Dame, ancien lieu de ressourcement des Sœurs de Sainte-Croix situé au 21 253 boulevard Gouin Ouest dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et compris dans les limites du parc-nature du Cap-Saint-Jacques.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-06-21 14:19

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175209001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section développement et partenariat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Niveau décisionnel modifié :</b>	
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le lancement d'un appel d'intérêt visant la requalification de la Solitude Notre-Dame, ancien lieu de ressourcement des Sœurs de Sainte-Croix situé au 21 253 boulevard Gouin Ouest dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et compris dans les limites du parc-nature du Cap-Saint-Jacques.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2009, dans le cadre de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels (PPMVMN), la Ville de Montréal a fait l'acquisition de deux (2) lots adjacents à la limite sud du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, soit les lots 4 304 304 et 4 304 306. En 2011, la Ville a fait l'acquisition du lot adjacent 4 304 305, qui abrite la Solitude Notre-Dame, un ancien couvent situé au 21 253, boulevard Gouin Ouest. Les trois (3) lots ont été acquis de la Corporation des Sœurs de Sainte-Croix, lesquelles sont demeurées propriétaires du bâtiment situé au sud de la Solitude Notre-Dame, l'Ermitage Sainte-Croix.

Construit en 1961, le bâtiment de trois (3) étages comprend 2160 m<sup>2</sup> de superficie de plancher. On y retrouve une soixantaine de chambres de type monastique ainsi que de nombreux espaces communs (salons, cuisine, réfectoire et chapelle). La Solitude Notre-Dame est érigée sur un site au caractère naturel qui offre un accès direct au lac des Deux Montagnes.

Des études ont été réalisées afin d'évaluer l'état du bâtiment et sa valeur patrimoniale. Ces études ont mené à certaines conclusions :

- Les évaluations du bâtiment ont démontré que ce dernier nécessite des investissements majeurs afin de le rendre conforme aux normes de construction en vigueur;
- L'étude de caractérisation des matériaux contenant de l'amiante a permis d'identifier les composantes contenant de l'amiante, de déterminer les travaux qui sont à effectuer pour la décontamination et d'évaluer les coûts afférents;
- La démarche d'élaboration de l'énoncé de valeur patrimoniale, menée par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) et la Division du patrimoine, a permis d'identifier les critères et les objectifs de mise en valeur du site et du bâtiment. L'énoncé de valeur patrimoniale n'a pas conduit à l'attribution d'un statut officiel, en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (L.R.Q. chapitre P-9.002).

La Ville de Montréal désire valider les options possibles de partenariats pour la requalification de la Solitude Notre-Dame par un appel d'intérêt en deux étapes :

1. Dépôt des idées
2. Dépôt des propositions détaillées

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM04 0861 - Le 14 décembre 2004 - Adoption de la Politique de protection et de mise valeur des milieux naturels.

CG09 0160 – Le 28 mai 2009 - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la Corporation des Soeurs de Sainte-Croix, un terrain situé sur le boulevard Gouin Ouest à Pierrefonds, à des fins d'agrandissement du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, pour un montant de 600 000\$.

CG11 0015 – Le 27 janvier 2011 – Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la Corporation des Soeurs de Sainte-Croix, à des fins d'agrandissement du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, un terrain et un bâtiment situé au 21 253 boulevard Gouin Ouest dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, constitué du lot numéro 4 304 305 du cadastre du Québec pour un montant de 655 000\$.

CA11 29 0291 – Le 3 octobre 2011 – Résolution modifiant le règlement de zonage CA29 0040 afin d'inclure le lot 4 304 305 dans la zone de conservation E-1-100.

## **DESCRIPTION**

### **1. Dépôt des idées**

Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR), en collaboration avec le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) et l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, souhaite lancer la première étape de la démarche, qui est celle du «dépôt des idées». Le lancement serait prévu au mois de septembre 2017.

Cette étape vise à trouver des partenaires qualifiés intéressés à occuper, à aménager et à mettre en valeur le site de la Solitude Notre-Dame. Le «dépôt des idées» permet d'offrir l'opportunité aux éventuels partenaires de partager leurs visions de l'aménagement du site et de soumettre leurs idées pour la requalification de la Solitude Notre-Dame. Les partenaires recherchés devront démontrer leurs expériences et leurs capacités à développer le projet proposé, ainsi que leurs capacités en gestion et entretien d'un immeuble relativement important.

La nouvelle vocation proposée devra s'arrimer à la mission du SGPVMR, qui est d'améliorer la qualité de vie des Montréalais et des visiteurs par la protection, le développement, l'aménagement et la gestion des parcs et autres espaces verts. Plus précisément, les propositions déposées devront répondre aux objectifs qui ont été définis pour cette étape et qui sont les suivants :

- Le projet doit permettre l'occupation du bâtiment avec un usage compatible et la mise en valeur du site;
- Le projet doit permettre de bonifier et diversifier l'offre d'activités et de services des parcs-nature;
- Le concept proposé doit intégrer des caractéristiques architecturale et patrimoniales du bâtiment et du site;

- Une approche de développement durable doit être favorisée, l'accès public des berges doit être préservé et l'accès au site à une clientèle variée et diversifiée doit être privilégié.

Tout organisme, organisation, association ou entreprise pourront soumettre une idée d'occupation pour la requalification du bâtiment de la Solitude Notre-Dame et de son site immédiat. Un proposant pourrait également s'associer à différents partenaires et ainsi constituer une équipe de projet.

S'ils le jugent à propos, les partenaires pourront faire des demandes de subventions dans le cadre des programmes de soutien financier existants de la Ville de Montréal et d'autres instances gouvernementales pour la rénovation du bâtiment et la réalisation de son projet d'aménagement. Parallèlement, de nouveaux modes de financement devront être proposés et intégrés au développement du projet.

Les propositions seront évaluées par un comité de sélection sur des critères portant sur la compréhension des besoins et des attentes de la Ville de Montréal, sur le concept proposé et l'atteinte des objectifs, sur la capacité de gestion et l'échéancier, ainsi que sur l'expérience et l'expertise des candidats dans des projets semblables. Le comité de sélection se composera de cinq (5) à dix (10) personnes provenant du SGPVMR, du SGPI, de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro ou d'autres services de la Ville de Montréal. Ce comité pourrait aussi comprendre des intervenants externes à la Ville de Montréal. Les trois (3) propositions qui répondront le mieux aux besoins, objectifs et critères établis et qui auront reçu les plus hauts pointages seront retenues.

## **2. Dépôt des propositions détaillées**

Dans un deuxième temps, les partenaires potentiels, dont les propositions auront été retenues à la première étape, seront invités à déposer une proposition détaillée de leurs projets. Les proposants devront notamment soumettre un plan d'affaires et une proposition de montage financier du projet, à l'égard de tous les coûts de rénovation requis pour la mise aux normes du bâtiment de même que ceux relatifs aux travaux d'aménagements intérieurs. Le montage financier devra présenter et détailler la répartition proposée des coûts d'investissements à être assumés par la Ville et les proposants.

## **JUSTIFICATION**

Considérant que le bâtiment est inoccupé depuis son acquisition en 2011, que sa détérioration est rapide et que les coûts d'entretien sont croissants, il devient impératif de lui trouver une nouvelle vocation et un futur occupant afin de préserver ce bâtiment et maintenir cet actif de la Ville.

Compte tenu de la particularité du bâtiment et des contraintes qui y sont liées, il est recommandé de réaliser un appel d'intérêt en deux étapes : 1) dépôt des idées et 2) dépôt des propositions détaillées (sans engagement). La première étape du «dépôt des idées» permettra d'abord de sonder l'intérêt de partenaires éventuels et d'évaluer leur solidité et leur expérience. Dans un deuxième temps, le «dépôt des propositions détaillées», permettra d'évaluer de manière plus poussée les projets et ce, en fonction du montage financier proposé, du type d'entente à intervenir et des conditions qui y seraient liées. La proposition retenue sera soumise aux membres du comité exécutif pour approbation et décision à l'effet d'aller de l'avant avec un des projets.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il n'y a pas de coûts associés au processus du lancement de l'appel d'intérêt.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La requalification de la Solitude Notre-Dame répond à certains objectifs du développement durable notamment :

- Améliorer les conditions et la qualité de vie des montréalais par un projet arrimé à la mission des parcs-nature, en lien avec l'accès aux espaces verts et la protection des milieux naturels;
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti et naturel;
- Intégrer au projet des dimensions du développement durable;
- Favoriser l'inclusion sociale par un projet accessible à tous.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

En l'absence d'une action de requalification, la dégradation de la structure se poursuit dans le temps. Par ailleurs, l'option de la démolition n'est pas souhaitable, considérant l'intérêt patrimonial du bâtiment ainsi que le potentiel de mise en valeur du site.

Il est donc recommandé d'agir afin de préserver cet actif de la Ville et permettre à la population montréalaise un accès à ce lieu.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication sera élaborée, en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **Étape 1 : Dépôt des idées**

Autorisation du comité exécutif pour le lancement de l'appel d'intérêt : 5 juillet 2017

Publication et disponibilité des documents : septembre 2017

Dépôt des propositions : 30 novembre 2017

Période d'étude des propositions : décembre 2017 - janvier 2018

Comité de sélection : février 2018

Annonce de la décision du comité de sélection : février 2018

### **Étape 2 : Dépôt des propositions détaillées**

Lancement de l'étape 2 : avril 2018

Divulgateion du projet retenu : automne 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le Service de l'approvisionnement a été informé de la démarche de l'appel d'intérêt et son implication dans ce processus n'est pas requise. Si toutefois, le SGPVMR envisage de publier l'appel d'intérêt via le SÉAO ou le Devoir, le Service de l'approvisionnement a offert sa collaboration à titre de courroie de communication pour la parution de l'appel d'intérêt et le traitement des questions durant la période de parution.

La requalification de la Solitude Notre-Dame rencontre certains objectifs des politiques et des plans suivants :

**Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels (2004)**

Visée à préserver et à augmenter la biodiversité sur le territoire afin d'améliorer la qualité des milieux de vie, contribuant ainsi au pouvoir d'attraction de Montréal. Cette initiative vise également à accroître les lieux de contact des Montréalais avec la nature.

**Politique du patrimoine (2005)**

La Ville de Montréal doit prendre les moyens nécessaires pour devenir un propriétaire exemplaire en favorisant l'émergence de projets qui permettront l'occupation, la conservation et la mise en valeur des bâtiments d'intérêt patrimonial vacants.

**Stratégie de développement économique 2011-2017**

Visée la mise en valeur des espaces naturels de Montréal par des aménagements de qualité, par l'implantation d'équipements attrayants et par le développement de leur accessibilité, et ce, afin de contribuer au développement économique de Montréal (volet Innovation urbaine).

**Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020**

Visée la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts, en plus de soutenir le développement local et l'entrepreneuriat, y compris l'entrepreneuriat en économie sociale.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Isabelle LUSSIER, Service de la gestion et de la planification immobilière  
Dominique JACOB, Pierrefonds-Roxboro  
Claude HOULE, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Claude HOULE, 15 juin 2017

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie NGUYEN  
conseiller(ere) en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Daniel HODDER  
Chef de division - Gestion stratégique  
recherche et développement

Le : 2017-03-13

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Daniel HODDER  
Directeur - programmes et exploitation (parcs)

**Approuvé le :** 2017-06-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Carole PAQUETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2017-03-22

CE : 30.002

2017/07/05 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 30.003  
2017/07/05 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1172912003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Planétarium
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter une contribution de 19 400 \$ de la Société d'astronomie du Planétarium de Montréal pour permettre au Planétarium Rio Tinto Alcan d'offrir des animations sur l'éclipse de Soleil du 21 août 2017 dans le réseau des bibliothèques de la Ville de Montréal. Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent à ce revenu additionnel.

Il est recommandé:

1. d'accepter une contribution financière de 19 400 \$ de la Société d'astronomie du Planétarium de Montréal pour permettre au Planétarium Rio Tinto Alcan d'offrir des animations sur l'éclipse de Soleil du 21 août 2017 dans le réseau des bibliothèques de la Ville de Montréal;
2. d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au montant de la contribution financière;
3. d'imputer cette dépense et ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-06-23 10:17

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1172912003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Planétarium
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter une contribution de 19 400 \$ de la Société d'astronomie du Planétarium de Montréal pour permettre au Planétarium Rio Tinto Alcan d'offrir des animations sur l'éclipse de Soleil du 21 août 2017 dans le réseau des bibliothèques de la Ville de Montréal. Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent à ce revenu additionnel.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le lundi 21 août 2017, une éclipse totale de soleil déjà surnommée « l'éclipse du siècle » sera visible du territoire américain. Des millions d'observateurs contempleront le spectacle qualifié d'unique et d'expérience extraordinaire. Au Québec, l'éclipse sera partielle, la lune obscurcissant au maximum le soleil de 30% à 60% selon le lieu d'observation. Le phénomène astronomique se déroulera entre 13 h 15 et 15 h 45, soit pendant environ 2 h 30.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM17 0584 – 15 mai 2017 – Accepter une somme totale de 30 000 \$, dont 10 000 \$ en provenance de l'Association des médecins ophtalmologistes du Québec, 10 000 \$ en provenance de l'Ordre des optométristes du Québec et 10 000 \$ en provenance de l'Ordre des opticiens d'ordonnance du Québec pour la réalisation d'une programmation spéciale au Planétarium Rio Tinto Alcan dans le cadre de l'éclipse partielle de soleil du 21 août 2017; approuver les projets d'entente de commandite entre la Ville et ces organismes; autoriser un budget additionnel de dépenses de 21 690 \$, couvert par les commandites, pour permettre la réalisation de la programmation spéciale au Planétarium Rio Tinto Alcan dans le cadre de l'éclipse partielle de soleil du 21 août 2017; édicter, en vertu de l'article 120 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017), (16-065), l'ordonnance numéro 4 jointe au présent dossier décisionnel permettant l'accès gratuit au Planétarium Rio Tinto Alcan pour la réalisation d'une programmation spéciale dans le cadre de l'éclipse partielle de soleil du 21 août 2017 (1176157003)

**DESCRIPTION**

L'éclipse aura lieu après les camps de jour estivaux et avant le début des classes. Pour cette raison, le Panétarium Rio Tinto Alcan a développé un projet qui permettra de rejoindre les jeunes montréalais et leurs parents dans les lieux qu'ils fréquentent, notamment le réseau des 45 bibliothèques de la Ville de Montréal.

Deux étudiants animateurs du Planétarium Rio Tinto Alcan parcourront ainsi les bibliothèques de la Ville, et quelques autres lieux de la Ville, et offriront des animations de

la fin du mois de juin jusqu'au moment de l'événement le 21 août, afin d'éduquer les jeunes sur ce phénomène exceptionnel et les encourager à l'observer le jour J en toute sécurité..

Des outils informatifs seront remis aux jeunes lors des activités (signets, dépliant, etc.).

La Société d'astronomie du Planétarium de Montréal (SAPM) souhaite contribuer au financement de ce projet afin qu'il puisse être offert gratuitement aux jeunes montréalais.

## **JUSTIFICATION**

Espace pour la vie est le plus important complexe muséal en sciences de la nature au Canada. Le phénomène très rare de l'éclipse est une occasion unique pour confirmer le positionnement de leader en vulgarisation scientifique de ses institutions. Fondée en 1985, la SAPM vient en appui à la mission éducative et scientifique du Planétarium Rio Tinto Alcan. Sa mission est de contribuer, par des heures de bénévolat ou des contributions en argent, à certains projets de l'institution. Celui dont il est question dans le présent dossier a particulièrement retenu son attention.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Un budget additionnel de dépenses de 19 400\$, équivalent à la contribution de la SAPM, est requis pour réaliser le projet d'animations dans les bibliothèques de Montréal. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

Cette dépense additionnelle sera utilisée pour couvrir les dépenses de fonctionnement relatives à la rémunération et au matériel nécessaire pour offrir les animations, soit :

- 16 800\$ en ressources humaines
- 2 600\$ en autres familles

Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et en dépenses. Ce montant additionnel devra par conséquent être transféré au budget du service de l'Espace pour la vie.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Dans le cadre de ce projet d'animations, le transport collectif sera privilégié en tout temps (métro, autobus). À cet effet, une carte de transport de la STM sera fournie aux étudiants-animateurs du Planétarium Rio Tinto Alcan pour la période estivale.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans cette contribution financière de la SAPM, le Planétarium Rio Tinto Alcan ne pourra pas offrir ces animations spéciales qui sortent du cadre de ses activités régulières.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La promotion de ces animations se fera à travers les outils de communication du service de l'Espace pour la vie et ceux des lieux qui les accueilleront.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Juin: embauche des deux étudiants-animateurs;

- Juillet et août : offre d'animations dans les bibliothèques et autres lieux appropriés;

- 21 août 2017 : événement festif au Planétarium Rio Tinto Alcan pour célébrer l'éclipse solaire.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diana VELA)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre LACOMBE  
Chef du planétarium

#### **ENDOSSÉ PAR**

Pierre LACOMBE  
Chef du planétarium

Le : 2017-06-08

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Charles-Mathieu BRUNELLE  
Directeur

**Tél :** 514 872-1450  
**Approuvé le :** 2017-06-22



**Dossier # : 1173673005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section Centre d'histoire de Montréal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser des budgets additionnels de revenus de 3 112,68 \$, taxes incluses, provenant du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour l'activité « Citoyen de ma ville » du programme « Une école montréalaise pour tous » (1121.01 \$, taxes incluses) et de l'école Antoine-Brossard de la Commission scolaire Marie-Victorin (1 991.67 \$, taxes incluses) pour l'activité « Vous faites partie de l'histoire » et autoriser une dépense équivalente pour les prestations de services du Centre d'histoire de Montréal dans le cadre d'activités éducatives.

Le Service de la culture recommande :

1. d'autoriser des budgets additionnels de revenus de 3 112,68 \$, taxes incluses, provenant du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour l'activité « Citoyen de ma ville » du programme « Une école montréalaise pour tous » (1121.01 \$, taxes incluses) et de l'école Antoine-Brossard de la Commission scolaire Marie-Victorin (1 991.67 \$, taxes incluses) pour l'activité « Vous faites partie de l'histoire »;
2. d'approuver des budgets additionnels de dépenses équivalents et d'autoriser le Centre d'histoire de Montréal du Service de la culture à affecter cette somme aux dépenses occasionnées par ces projets;
3. d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-06-27 09:48

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173673005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section Centre d'histoire de Montréal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser des budgets additionnels de revenus de 3 112,68 \$, taxes incluses, provenant du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour l'activité « Citoyen de ma ville » du programme « Une école montréalaise pour tous » (1121.01 \$, taxes incluses) et de l'école Antoine-Brossard de la Commission scolaire Marie-Victorin (1 991.67 \$, taxes incluses) pour l'activité « Vous faites partie de l'histoire » et autoriser une dépense équivalente pour les prestations de services du Centre d'histoire de Montréal dans le cadre d'activités éducatives.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Centre d'histoire de Montréal (CHM) a développé au cours des années une expertise reconnue en muséologie et en histoire orale. Sa mission, révisée en 2010, comporte l'engagement suivant: « Il offre son expertise et travaille souvent en collaboration avec les groupes qui désirent retracer leur histoire et la diffuser. Il contribue ainsi à mettre en valeur la diversité culturelle de Montréal et promeut une meilleure compréhension interculturelle parmi les citoyens ».

À cet égard, le Centre d'histoire réalise régulièrement des projets en muséologie et histoire orale avec différents organismes partenaires, notamment dans les milieux scolaires. Ces projets, qui s'ajoutent à la programmation régulière d'activités du CHM, sont soit financés directement, soit facturés aux organismes participant aux projets.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE16 1246 - 3 août 2016 : Autoriser des budgets additionnels de revenus de 1 315,48 \$, plus taxes, provenant du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour les activités « Citoyen de ma ville » (975 \$, plus taxes) et « Enquête en Nouvelle-France (Angélique) » (340,48 \$, plus taxes) du programme « Une école Montréalaise pour tous »; autoriser des dépenses équivalentes pour les prestations de services du Centre d'histoire de Montréal dans le cadre d'activités éducatives.

CE15 1111 - 3 juin 2015 : Autoriser des budgets additionnels de revenus de 4 387,88 \$,

taxes incluses, provenant du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour les activités « Jeunes citoyens engagés » (1 868,34 \$) et « Angélique - Qui a mis le feu à Montréal en 1734? » (454,73 \$) du programme « Une école montréalaise pour tous »; de l'école Antoine-Brossard de la Commission scolaire Marie-Victorin (1 853,26 \$) pour l'activité « Vous faites partie de l'histoire » et de l'école secondaire Saint-Luc de la Commission scolaire de Montréal (211,55 \$) pour une animation sur l'histoire de Montréal, et autoriser des dépenses équivalentes pour les prestations de services du Centre d'histoire de Montréal dans le cadre d'activités éducatives.

CE14 0486 - 2 avril 2014 : Autoriser des budgets additionnels de revenus de 2 046,75 \$, provenant du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour les activités *Jeunes citoyens engagés* (1 625,00 \$) et *Angélique - Qui a mis le feu à Montréal en 1734?* (421,75 \$) du programme « Une école montréalaise pour tous », et autoriser des dépenses équivalentes pour les prestations de services du Centre d'histoire de Montréal dans le cadre d'activités éducatives.

## **DESCRIPTION**

Le Centre d'histoire de Montréal a réalisé l'activité éducative *Citoyen de ma ville* dans le cadre des projets de médiation culturelle du programme *Une école montréalaise pour tous* du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Ces projets visent à faire vivre aux élèves des expériences culturelles (artistique, littéraire ou scientifique) et d'accroître leur participation à la vie culturelle et sociale de Montréal.

Créé en 2006, le programme *Vous faites partie de l'histoire!* a pour objectif de faire découvrir aux élèves issus des communautés culturelles l'histoire de Montréal, leur ville d'adoption, en leur parlant entre autres d'immigration et de l'importance de leur patrimoine familial. Au cœur du projet : la recherche et le partage d'un trésor de famille, afin que chaque élève sente que son histoire fait partie de l'histoire de la ville.

Le Centre d'histoire souhaite affecter ces revenus additionnels aux dépenses reliées à la réalisation et à la présentation de ces activités.

## **JUSTIFICATION**

L'animation de ces activités dans les classes suscite des dépenses non prévues au budget régulier du Centre d'histoire. Les frais ainsi occasionnés font l'objet d'une contribution du programme *Une école montréalaise pour tous*.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Un budget additionnel de dépenses équivalent à l'entente avec le programme *Une école montréalaise pour tous* du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport soit, une somme 3 112,68 \$, taxes incluses, est requis. Cette dépense sera assumée par la ville centrale. Cette dépense additionnelle provenant d'une subvention du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport sera consacrée à couvrir différentes dépenses de fonctionnement relatives aux prestations de services du Centre d'histoire de Montréal dans le cadre d'activités éducatives. Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses. Ce montant additionnel devra par conséquent être transféré au budget de fonctionnement du Service de la culture, Centre d'histoire de Montréal (budgets additionnels dans le centre de responsabilité 101360, associés à la source 0014000, numéros de projet 001323 et 001325).

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ces activités, initiant les élèves, en majorité immigrants, à leur futur rôle de citoyens, au fonctionnement de la justice, et à l'importance de la mise en valeur du patrimoine, visent une meilleure qualité de vie et s'inscrivent dans la philosophie du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise*.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'autorisation de ces budgets additionnels permettra au Centre d'histoire de Montréal de poursuivre sa mission éducative, d'établir de nouveaux partenariats avec le milieu scolaire de l'île de Montréal et à soutenir son travail de mise en valeur de l'histoire et du patrimoine montréalais.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Communiqués et diffusion Web.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Activité « Citoyen de ma ville »

- Octobre à décembre 2016 : Visites au Centre d'histoire de Montréal.
- Janvier et février 2017 : Visites à l'hôtel de ville de Montréal.
- Mars et avril 2017 : Ateliers en classe.

Activité « Vous faites partie de l'histoire »

- Octobre 2016 à février 2017 : Visites au Centre d'histoire de Montréal.
- Février à avril 2017 : Ateliers et tournages en classe.
- Mai-juin 2017 : Exposition et diffusion.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-François LECLERC  
Chef de section centre d'histoire de montréal

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-06-19

Roseline RICO  
directeur(trice)- developpement culturel

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE  
Directrice

**Tél :** 514-872-4600

**Approuvé le :** 2017-06-26



**Dossier # : 1173815001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter une contribution de 25 000\$ de la Société des Amis du Jardin botanique pour la réalisation d'un conte animé dans le cadre du Grand Bal des citrouilles 2017. Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent à ce revenu additionnel.

Il est recommandé:

1. D'accepter une contribution de 25 000 \$ de la Société des Amis du Jardin botanique pour la réalisation d'un conte animé dans le cadre du Grand Bal des citrouilles 2017.
2. D'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au montant de la contribution financière.
3. D'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-06-23 10:22

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173815001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter une contribution de 25 000\$ de la Société des Amis du Jardin botanique pour la réalisation d'un conte animé dans le cadre du Grand Bal des citrouilles 2017. Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent à ce revenu additionnel.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Jardin botanique de Montréal célébrera, en 2017, la 32<sup>e</sup> édition de son exposition d'Halloween « Le Grand Bal des citrouilles ». Durant cette période, s'échelonnant du 6 au 31 octobre 2017, le Jardin botanique organisera plusieurs activités animées.

Les Amis du Jardin botanique soutiennent la mission culturelle, éducative et scientifique du Jardin botanique de Montréal. Par l'entremise de diverses activités, les Amis du Jardin s'emploient à diffuser au grand public les connaissances relatives à la botanique et à l'horticulture.

Dans cette perspective, ils souhaitent participer, en 2017 au financement d'un conte animé intitulé Pouah ! Bébé sorcière. Depuis plus de 22 ans, le Jardin botanique offre un spectacle lors du Grand Bal des citrouilles. Plus de 18 000 spectateurs participent chaque année aux représentations qui ont lieu à l'auditorium Henri-Teuscher. Avec Pouah ! Bébé-sorcière nous désirons perpétuer cette tradition auprès de notre clientèle jeunesse.

Le conte animé succédera au spectacle de Pépo-citrouille qui a été quant à lui joué pendant 21 ans à l'auditorium Henri Teuscher du Jardin botanique.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE17 0086 - 26 janvier 2017 - Accepter une contribution de 4 904\$ de la Société des Amis du Jardin botanique de Montréal, de 3 270\$ de la Fondation du Pavillon et jardin japonais et de 1 983\$ de la Fondation du Dr. Wu Yee Sun pour défrayer une partie des coûts de formation et mise à jour des connaissances du personnel spécialisé de la Division horticulture et collections pour l'année 2017 (117114001).

CE16 0906 - 2 juin 2017 - Accepter une contribution de 10 000\$ de la Société des Amis du Jardin botanique de Montréal pour défrayer une partie des coûts de formation et mise à jour des connaissances du personnel spécialisé de la Division horticulture et collections pour l'année 2016 (1161114003).

**DESCRIPTION**

Ce conte animé, d'une durée de trente minutes a pour but de sensibiliser les jeunes de 4 à 8 ans sur la famille végétale de la citrouille –les cucurbitacées, dans un cadre ludique. Avec cette contribution de 25 000 \$, les Amis du Jardin participeront à la réalisation du conte animé Pouah! Bébé-sorcière. Ce montant servira à accorder un contrat de services professionnels à l'auteur du conte, Madame Lucie Papineau, pour la rédaction de l'adaptation du conte incluant l'interaction avec la salle; pour la rédaction de l'adaptation pour la scène du contenu notionnel et pour participer à deux séances de signature. Un autre contrat sera accordé à Monsieur Steve Beshwaty pour ses illustrateurs du conte Pouah! Bébé-sorcière. Un dernier contrat sera accordé à un metteur en scène producteur délégué qui veillera à la mise en scène du conte et du contenu notionnel. Ce dernier fera également les auditions, le suivi des répétitions et le suivi durant le mois d'octobre, lors des représentations. Le metteur en scène aura à gérer les contrats de l'Union des artistes pour les conteurs, l'éclairagiste, et la costumière.

## **JUSTIFICATION**

La contribution des Amis du Jardin botanique permettra de renforcer les efforts de la Ville de Montréal quant au renouvellement des activités d'Espace pour la vie. Chaque année, dès le mois d'août, nous commençons à prendre les réservations pour les activités d'automne. Plus de 16 000 spectateurs, provenant de différents milieux scolaires, pourront assister au conte animé.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Un budget additionnel de dépenses de 25 000 \$, équivalent à la contribution des Amis du Jardin botanique de Montréal, est requis pour réaliser un conte animé dans le cadre du Grand Bal des citrouilles 2017. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale. Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et en dépenses. Ce montant additionnel devra par conséquent être transféré au budget du service de l'Espace pour la vie.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet de production du conte Pouah ! Bébé-sorcière est un outil éducatif auprès des jeunes enfants. Il répond à l'un des quatre principes du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 qui vise une meilleure qualité de vie, notamment en s'apparentant avec les actions numéro 13 «S'assurer que 25% de la programmation du Réseau Accès culture soit destinée au jeune public et au milieu scolaire » et numéro 16 «Valoriser Montréal comme milieu de vie familial».

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Nous recevons dès le mois d'août des réservations pour l'Halloween et, de façon systématique, les écoles qui téléphonent vont réserver leurs places pour l'activité qui se déroule à l'auditorium. Puisque notre auditorium a une capacité de 282 places et que nous offrons 3 ou 4 représentations par jour, nous pouvons nous attendre à toucher plus de 16 000 personnes qui assisteront à ce conte. Si le conte animé n'a pas lieu, l'impact se fera sentir à deux niveaux; le premier d'ordre financier avec une perte de revenu due au droit d'entrée non perçu, et dans le second cas, dans la perspective que les visiteurs acceptent de venir quand même, une diminution de la satisfaction est attendue. Le conte animé s'adresse directement aux jeunes et son annulation entraînerait une très grande déception de cette clientèle qui visite fidèlement le Jardin à l'automne.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune action de communication n'est prévue à cette étape du projet.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Rencontre de production 7 juillet au 22 septembre 2017
- Audition des comédiens (si requise) semaine du 17 juillet
- Fabrication des costumes, accessoires 28 août au 15 septembre
- Montage des éclairages 22 au 27 septembre
- Formation des techniciens 23 au 30 septembre
- Répétitions 05 septembre au 5 octobre
- Validation auprès de groupes cibles 5 octobre
- Première 6 octobre
- Représentations au Jardin botanique 6 au 31 octobre

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à la Ville de Montréal.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane A TURCOTTE  
Coordonnatrice en loisirs scientifiques

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-06-20

René PRONOVOST  
Directeur du Jardin botanique de Montréal

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur

**Tél :**

514 872-1450

**Approuvé le :**

2017-06-22



**Dossier # : 1171539003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des communications , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement budgétaire de 119 900 \$ pour l'année 2017, en provenance des dépenses contingentes vers le Service des communications afin de permettre la création de trois postes temporaires, soit : deux postes d'agent de bureau à la Section Info-travaux et un poste de chargé de rédaction et de diffusion à la Division partenaires d'affaires en communication – A de la Direction partenaires d'affaires en communication et ce, en date du 5 juin 2017. Ajuster la base budgétaire du Service des communications pour un montant total de 212 500 \$/année de façon récurrente pour les années 2018 et jusqu'à ce que le système AGIR puisse prendre la relève des activités réalisées par les ressources demandées.

Il est recommandé:

1. d'autoriser un virement budgétaire de 119 900 \$ pour l'année 2017, en provenance des dépenses contingentes vers le Service des communications afin de permettre la création de trois postes temporaires, soit : deux postes d'agent de bureau à la Section Info-travaux et un poste de chargé de rédaction et de diffusion à la Division partenaires d'affaires en communication – A de la Direction partenaires d'affaires en communication et ce, en date du 5 juin 2017.
2. d'ajuster la base budgétaire du Service des communications pour un montant total de 212 500 \$/année de façon récurrente jusqu'à ce que le système AGIR puisse prendre la relève des activités réalisées par les ressources demandées.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-06-15 09:59

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION****Dossier # :1171539003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des communications , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement budgétaire de 119 900 \$ pour l'année 2017, en provenance des dépenses contingentes vers le Service des communications afin de permettre la création de trois postes temporaires, soit : deux postes d'agent de bureau à la Section Info-travaux et un poste de chargé de rédaction et de diffusion à la Division partenaires d'affaires en communication – A de la Direction partenaires d'affaires en communication et ce, en date du 5 juin 2017. Ajuster la base budgétaire du Service des communications pour un montant total de 212 500 \$/année de façon récurrente pour les années 2018 et jusqu'à ce que le système AGIR puisse prendre la relève des activités réalisées par les ressources demandées.

**CONTENU****CONTEXTE**

Dans le cadre de l'axe 4 du Plan d'action et de communication pour l'entretien du réseau routier, soit de répondre aux besoins d'information exprimés par les usagers quant à la connaissance des entraves sur le domaine public afin de faciliter leur mobilité, le Service des communications partage plusieurs responsabilités avec d'autres services centraux, dont celles d'optimiser la captation de l'information relative à l'occupation du domaine public et d'optimiser les outils d'information aux citoyens.

Ces responsabilités signifient, entre autres, de devoir dorénavant capter l'information relative à l'ensemble des permis d'occupation du domaine public (50 000 et plus) générées par la Ville et les arrondissements, incluant tant les entraves dues aux travaux qu'aux événements, et de traiter cette information pour la transmettre aux citoyens. Le tout dans des délais relativement courts afin de permettre une diffusion de l'information à très courte échéance.

Le système AGIR qui est en voie de développement permettra la captation et le traitement en temps réel de toute cette information, ainsi que sa transposition vers un outil de diffusion accessible à tous.

Toutefois, d'ici le déploiement du système AGIR, le Service des communications en collaboration avec d'autres services centraux doit trouver une façon de palier à l'enjeu de captation, de traitement et de diffusion de cette information.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Le Service des communications demande la création de trois (3) postes temporaires.

- Deux postes temporaires d'agent de bureau [emploi 792820 – catégorie de fonctionnaires municipaux] à la Section Info-travaux (centre de responsabilité : 104178) à la Division partenaires d'affaires en communication – A de la Direction partenaires d'affaires en communication.
- Un poste temporaire de chargé de rédaction et de diffusion [emploi 720310 – catégorie de fonctionnaires municipaux] à la Division partenaires d'affaires en communication – A (Centre de responsabilité : 104199) de la Direction partenaires d'affaires en communication.

Les deux agents de bureau auront comme responsabilité de recevoir et d'analyser l'information concernant les permis octroyés par les arrondissements pour des travaux, d'intégrer l'information pour qu'elle apparaisse dans la carte Google Info-travaux, au besoin contacter les arrondissements pour valider certaines informations, et faire le suivi des dossiers afin s'assurer que l'information soit la plus à jour possible (ex. : retirer un chantier de la carte lorsque les travaux sont terminés).

Le chargé de rédaction et de diffusion sera de son côté, responsable de toute la partie événements. En effet, bien qu'il ait été proposé d'intégrer l'information des événements causant des entraves dans la carte Google Info-travaux, nous constatons que cette option est loin d'être optimale pour le citoyen. La nouvelle proposition consiste donc à maintenir la page «Planifiez vos déplacements» créée dans le cadre de la campagne mobilité du 375e pour y inclure tous les événements. Cette section web servira également à proposer des plans de mobilités en complément à la carte Google Info-travaux pour les secteurs centraux (ex. : Griffintown, Ville-Marie, etc.)

## **JUSTIFICATION**

La communication en lien avec l'occupation du domaine public doit se situer à deux niveaux:

- Un premier niveau où l'on communique l'information sur chacun des projets d'infrastructure urbaine (nature, localisation, début, fin, qui, pourquoi, comment, etc.). Ce travail est présentement réalisé par l'équipe Info-travaux pour les projets des services corporatifs, mais décentralisé et réalisé de façon inégale dans les arrondissements. Afin de présenter une image de cohérence et de coordination, il est essentiel de pouvoir harmoniser cette communication. Et d'ici à ce que le système AGIR prenne la relève, il n'y a d'autres solutions que de centraliser cette communication au niveau de la Ville centre. Cet ajout d'activités nécessite toutefois un ajout de ressources.
- Le deuxième niveau de communication concerne la mobilité. Cette communication ne nécessite pas d'information détaillée sur chacun des projets d'infrastructure urbaine, mais plutôt une vision globale et plus générale par secteur. D'ici à ce que le système AGIR prenne la relève, il n'y a d'autres solutions que de capter et traiter manuellement l'information, entre autres par la production de cartes. Ces activités nécessitent toutefois un ajout de ressources.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Pour 2017, ces trois postes seront financés à même les dépenses contingentes imprévues d'administration.

Pour 2018, un ajustement à la base budgétaire du Service des communications pour un montant total de 212 500 \$/année de façon récurrente jusqu'à ce que le système AGIR puisse prendre la relève des activités réalisées par les ressources demandées.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les trois postes seront comblés selon les règles de dotation de la convention collective des fonctionnaires municipaux de Montréal.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Catherine BÉRUBÉ, -

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anny LOISEAU  
Technicienne en ressources humaines  
  
Pour Lyne Tremblay, CRHA  
Conseillère en ressources humaines  
Division partenaires d'affaires en ressources humaines  
Direction des partenaires d'affaires en RH  
Service des ressources humaines

---

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-06-12

Louis BEAUCHAMP  
Directeur de service  
Service des communications

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Stéphanie VIDAL  
Chef de division  
Division partenaires d'affaire en communication  
- A  
direction des partenaires d'affaire en  
communication

**Approuvé le :** 2017-06-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Louis BEAUCHAMP  
Directeur de service

**Approuvé le :** 2017-06-14

CE : 30.008  
2017/07/05 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 30.009  
2017/07/05 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 30.010  
2017/07/05 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1176847001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Mary Deros, conseillère associée au maire, à Québec, le 18 juillet 2017, afin de prendre part au Rendez-vous 2017 du Réseau des villes francophones et francophiles d'Amérique. Montant estimé : 150,00 \$.

Il est recommandé :

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Mary Deros, conseillère associée au maire, à Québec, le 18 juillet 2017, afin de prendre part au Rendez-vous 2017 du Réseau des villes francophones et francophiles d'Amérique - montant estimé : 150,00 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2017-06-29 16:28

**Signataire :** Benoit DAGENAIS

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1176847001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Mary Deros, conseillère associée au maire, à Québec, le 18 juillet 2017, afin de prendre part au Rendez-vous 2017 du Réseau des villes francophones et francophiles d'Amérique. Montant estimé : 150,00 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Réseau des villes francophones et francophiles d'Amérique compte près de 120 villes membres, dont Montréal. C'est un projet mobilisateur et porteur de retombées touristiques, culturelles et économiques pour les villes membres et les communautés francophones et francophiles d'Amérique.

Les objectifs visés par le Réseau sont de mettre en valeur la richesse et la vitalité du patrimoine francophone, de valoriser les milieux culturels francophones et francophiles, de développer des alliances économiques et stratégiques et de promouvoir les attraits touristiques des villes membres sur la scène internationale.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Ce dossier vise à autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Mary Deros, conseillère associée au maire, à Québec, le 18 juillet 2017, afin de prendre part au Rendez-vous 2017 du Réseau des villes francophones et francophiles d'Amérique.

**JUSTIFICATION**

À l'occasion du Rendez-vous 2017 du Réseau des villes francophones et francophiles d'Amérique, Mme Mary Deros représentera le maire de Montréal, M. Denis Coderre.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

**Budget de fonctionnement**

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2017
--	------

2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000 Division Soutien aux élus Frais de déplacement et hébergement Non admissible loi 90	150 \$
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Rayonnement de Montréal

- Réseautage

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louise DESROCHERS  
Secrétaire de direction

#### **ENDOSSÉ PAR**

Marie-José CENCIG  
Chef de division soutien aux élus - direction  
du greffe (ce)

Le : 2017-06-29

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007  
**Approuvé le :** 2017-06-29



**Dossier # : 1177215003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Bureau du taxi de Montréal , Direction Administration
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Transport collectif des personnes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter, en vertu de l'article 185, paragraphe 7 du Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009), une ordonnance relative à l'apparence extérieure des véhicules.

D'adopter, tel que soumis, le projet d'ordonnance relative à l'apparence extérieure des véhicules édicter en vertu du paragraphe 7 de l'article 185 du Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009)

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-06-22 10:21

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177215003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Bureau du taxi de Montréal , Direction Administration
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Transport collectif des personnes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter, en vertu de l'article 185, paragraphe 7 du Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009), une ordonnance relative à l'apparence extérieure des véhicules.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Afin de mettre à exécution certains projets découlant de la politique sur l'industrie du taxi, il convient d'adopter une ordonnance relative à l'apparence extérieure des véhicules taxis, en vertu de l'article 185, paragraphe 7 du Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009)

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Adoption de la Politique sur l'industrie du taxi de Montréal à la séance du 21 août 2014 du conseil d'agglomération - résolution CG14 0375.

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) à la séance du 20 août 2015 du conseil d'agglomération - Résolution CG15 0508.

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) à la séance du 24 septembre 2015 du conseil d'agglomération - Résolution CG15-0576.

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) à la séance du 26 janvier 2017 du conseil d'agglomération - Résolution CG17-0024.

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) à la séance du 23 février 2017 du conseil d'agglomération - Résolution CG17-0061.

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) à la séance du 18 mai 2017 du conseil d'agglomération - Résolution CG17-0213

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) à la séance du 15 juin 2017 du conseil d'agglomération - Résolution CG17-0289.

**DESCRIPTION**

En collaboration avec l'industrie du taxi et les partenaires du Bureau du taxi de Montréal, une image forte et distinctive de l'industrie du taxi a été développée, tel que prévu dans la politique sur l'industrie du taxi adoptée en août 2014.

L'ordonnance proposée en vertu de l'article 185, paragraphe 7 du Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) vient préciser les règles et normes de cette image distinctive, qui n'est pas obligatoire.

Les propriétaires de taxis pourront adopter cette nouvelle image distinctive s'ils le veulent. Les couleurs de base de cette nouvelle image distinctive est le rouge pour la partie supérieure du véhicule et le blanc pour la partie inférieure. Autant les propriétaires que les intermédiaires pourront arborer ces deux couleurs. Un «Bonjour» standardisé de couleur rouge est inscrit sur les portières des deux côtés du véhicule.

De plus, les intermédiaires pourront choisir une autre couleur, pour la partie supérieure du véhicule et pour le Bonjour, parmi celles choisies par le comité exécutif dans l'ordonnance, qui leur sera exclusive après réservation auprès du Bureau du taxi de Montréal, afin de se démarquer.

## **JUSTIFICATION**

Cette ordonnance est proposée afin d'implanter une image forte et distinctive de l'industrie du taxi, tel que prévu par la la politique sur l'industrie du taxi adoptée en août 2014 et du plan d'action qui en découle.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette ordonnance n'entraîne aucun coût pour la Ville de Montréal et pour le Bureau du taxi de Montréal.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une campagne de communication pour informer les membres de l'industrie sera mise en place.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Geneviève BLOM)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

Geneviève Blom

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dominique GERVAIS  
Secrétaire-recherchiste

**ENDOSSÉ PAR**

André POISSON  
Directeur général

Le : 2017-06-16



**Dossier # : 1176347014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Recommandation au comité exécutif - Ordonnance relative à l'autorisation de garde de 5 poules pour le bâtiment situé au 2146, place de Dublin dans l'arrondissement du Sud-Ouest, conditionnellement au respect de certains critères et exigences normatives, en vertu de l'article 54 du Règlement sur le contrôle des animaux (16-060)

De recommander au comité exécutif d'édicter l'ordonnance relative à l'autorisation de garde de 5 poules pour le bâtiment situé au 2146, place de Dublin dans l'arrondissement du Sud-Ouest, conditionnellement au respect de certains critères et exigences normatives, en vertu de l'article 54 du Règlement sur le contrôle des animaux (16-060)

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-06-28 11:02

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176347014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Recommandation au comité exécutif - Ordonnance relative à l'autorisation de garde de 5 poules pour le bâtiment situé au 2146, place de Dublin dans l'arrondissement du Sud-Ouest, conditionnellement au respect de certains critères et exigences normatives, en vertu de l'article 54 du Règlement sur le contrôle des animaux (16-060)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'ordonnance vise à permettre un poulailler de 5 poules à la Maison Saint-Gabriel (GDD# 1176347012).

- **installations physiques et régie des oiseaux assurant leur bien-être, leur sécurité et leur santé;**

Les poules seront dans un poulailler amovible comprenant un espace couvert et un espace extérieur encagé. Les portes du poulailler sont cadenassées afin d'éviter le vol des spécimens. Également, les poules seront renvoyées chez le fournisseur dès la fin du mois de septembre.

- **installations physiques et régie des oiseaux visant à prévenir les nuisances telles les odeurs et le bruit;**

Le poulailler est adjacent au jardin de la métairie et à plus de 60 m des zones d'habitation. Également, l'intensité de seulement 5 poules implique qu'il y aura peu de nuisances.

- **mesures d'hygiène assurant la salubrité des œufs;**

Le poulailler est entretenu à chaque jour et les oeuf ramassés quotidiennement. Ils sont utilisés par le restaurant de la maison Saint-Gabriel, tel que tous les autres produits cultivés sur le site.

- **environnement propice (exemple : sol non contaminé) à l'innocuité des œufs;**

Le site historique de la Maison Saint-Gabriel n'est pas contaminé.

- **mesures de biosécurité visant à prévenir l'introduction d'agents pathogènes dans le poulailler et leur transmission à l'extérieur de celui-ci;**

Un préposé à l'entretien s'assurera de la salubrité du poulailler. Également, il s'agit de poules Chanteclerc, une race québécoise peu susceptible de propager des agents pathogènes.

- **disponibilité d'un médecin vétérinaire apte à traiter les poules;**

Un médecin vétérinaire est disponible en tout temps en cas de maladie ou de blessure.

- **disposition adéquate du fumier.**

La disposition du fumier se fera hors du site par un préposé.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ghislain OUIMET)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Laurence BOISVERT-BILODEAU  
Agente de recherche

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176347014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Recommandation au comité exécutif - Ordonnance relative à l'autorisation de garde d'animaux de ferme dans certains secteurs institutionnels de l'arrondissement du Sud-Ouest, conditionnellement au respect de certains critères et exigences normatives, en vertu de l'article 54 du Règlement sur le contrôle des animaux (16-060)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement du Sud-Ouest a récemment adopté des dispositions visant à permettre la garde d'animaux de ferme dans des secteurs de certaines catégories d'usage de la famille « équipements collectifs et institutionnels ».

Le comité exécutif peut adopter une ordonnance relative à la garde d'animaux de ferme en vertu du paragraphe 8 de l'article 54 du Règlement sur le contrôle des animaux (16-060).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

6 décembre 2016 - Résolution CA16 220483 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), le Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016), le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003) et le Règlement sur les tarifs (RCA15 22018) afin de favoriser l'agriculture (dossier 1163823013)

6 juin 2017 - Résolution CA17 XXXXXX - Autorisation, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA10 22016) de l'usage « fermette » pour le bâtiment sis au 2146, place de Dublin - Maison Saint-Gabriel (dossier 1176347012).

**DESCRIPTION**

Afin d'autoriser la garde d'animaux de ferme sur le territoire de l'arrondissement, la réglementation de l'arrondissement a été modifiée en décembre 2016 afin de permettre la construction de fermettes sous certaines conditions. Une fermette est définie dans le règlement d'urbanisme de la manière suivante : petit bâtiment de ferme avec ou sans enclos, comportant un nombre limité d'animaux, servant uniquement aux fins d'une entreprise récréotouristique ou éducative qui exploite le site sur lequel est située la fermette.

Les fermettes peuvent être autorisées par la procédure des usages conditionnels dans un secteur où est autorisé l'un des usages suivants : les parcs E.1(1), les équipements de sports et de loisirs E.2(1) ou les équipements éducatifs et culturels E.4. Une fermette peut aussi prévoir la vente de produits provenant d'activités agricoles.

Pour une autorisation en vertu du Règlement sur les usages conditionnels, une fermette doit respecter les exigences suivantes :

- elle doit avoir une superficie maximale de 50 m<sup>2</sup>;
- un maximum d'une fermette est permis par terrain;
- une distance minimale de 10 m doit être maintenue entre les activités de la fermette et un terrain sur lequel est autorisée comme catégorie d'usages principale, une catégorie d'usages de la famille habitation;
- aucune odeur liée à cette activité ne doit être perceptible à l'extérieur des limites du terrain où elle s'exerce;
- le lieu où sont gardés les animaux doit être maintenu propre et en bon état en tout temps.

Lors de l'analyse d'une demande, le projet doit être évalué selon les critères suivants :

- l'emplacement de la fermette sur le site doit permettre de limiter les conflits avec des usages résidentiels localisés à proximité;
- les aménagements doivent permettre d'assurer aux animaux une protection contre le froid, le vent, la pluie et le soleil;
- la fermette doit prévoir une ventilation et une luminosité adéquates et doit faire en sorte de protéger les animaux contre les prédateurs;
- la demande doit démontrer que les activités seront structurées de manière à répondre efficacement aux besoins des animaux.

## **JUSTIFICATION**

Afin de permettre l'application des dispositions contenues au Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22016), lesquelles ont été dûment adoptées en vertu du processus prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une ordonnance doit être délivrée par le comité exécutif en vertu de l'article 54 du Règlement sur le contrôle des animaux (16-060).

Toute fermette s'établissant sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest sera évaluée conformément aux exigences et critères du Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA10 22016) et autorisée par une résolution du Conseil d'arrondissement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s.o.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s.o.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Recommandation par le Conseil d'arrondissement : 6 juin 2017.

Résolution par le comité exécutif : 5 juillet 2017.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements, aux lois et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ghislain OUIMET)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Laurence BOISVERT-BILODEAU  
Conseillère en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Julie NADON  
Chef de division

Le : 2017-05-15

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sylvain VILLENEUVE  
Directeur



**Dossier # : 1171233002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement no 2442 adopté par l'ancienne Ville de Lachine décrétant la fermeture totale de la ruelle nord-sud, entre les 17 <sup>ème</sup> et 18 <sup>ème</sup> Avenues, de la rue Provost à la rue St-Antoine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H05-005-6152-01

Il est recommandé :

d'adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement n° 2442 adopté par l'ancienne Ville de Lachine décrétant la fermeture totale de la ruelle nord-sud, entre les 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> Avenues, de la rue Provost à la rue St-Antoine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et visant la ruelle constituée des lots 6 031 515 à 6 031 532 inclusivement du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et délimitée par les lettres ABCDEFGHA au plan P-6 Lachine, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 24 janvier 2017, sous le numéro 1758 de ses minutes, dossier numéro 22264.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2017-06-23 16:29

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1171233002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement no 2442 adopté par l'ancienne Ville de Lachine décrétant la fermeture totale de la ruelle nord-sud, entre les 17 <sup>ème</sup> et 18 <sup>ème</sup> Avenues, de la rue Provost à la rue St-Antoine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H05-005-6152-01

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les propriétaires du bâtiment sis au 675, 17<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, ont manifesté leur intérêt pour l'acquisition de la ruelle riveraine à leur propriété. L'analyse de cette demande révèle que la ruelle, montrée à titre indicatif par une zone ombrée sur les plans B et C annexés, a été fermée par le Règlement numéro 2442 intitulé « Règlement décrétant la fermeture totale de la ruelle nord-sud, entre les 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> Avenues, de la rue Provost à la rue St-Antoine », lequel a été adopté par l'ancienne Ville de Lachine à son assemblée générale du 11 janvier 1988.

Pour donner suite à leur requête, les démarches nécessaires ont été entamées en vue de procéder à la cession de ruelle, aujourd'hui connue comme étant les lots numéros 6 031 515 à 6 031 532 inclusivement du cadastre du Québec. Après la compilation des formulaires de pétitions, il s'avère que treize (13) propriétaires ont répondu positivement, un (1) n'a pas d'objection à la fermeture et cède ses droits en faveur du riverain numéro 18, et quatre (4) n'ont pas répondu à la pétition.

Dès maintenant, une action est requise pour permettre le transfert de dix-huit (18) lots identifiés sur le plan P-6 Lachine aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

À titre informatif, la Ville de Montréal, étant aux droits de l'ancienne Ville de Lachine, est propriétaire de cette ruelle, anciennement connue comme étant une partie du lot 293-472 du cadastre de la Ville de Lachine, pour l'avoir acquis aux termes de l'acte de cession publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 11 janvier 1932, sous le numéro 297 933 (Div. Mtl).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

D1166895073 - 20 décembre 2016 - Approuver le projet de remplacement du lot 1 246 987 du cadastre du Québec, situé au sud-est de la rue Provost, entre les 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> Avenues, dans l'arrondissement de Lachine, préparé par Mme Sylvie Gauthier, arpenteure-

géomètre, le 7 décembre 2016, minute 1749.

Règlement 2442 - Séance du 11 janvier 1988 - Règlement décrétant la fermeture totale de la ruelle nord-sud, entre les 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> Avenues de la rue Provost à la rue St-Antoine.

## **DESCRIPTION**

Le présent sommaire décisionnel a pour but d'adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement n° 2442 décrétant la fermeture totale de la ruelle nord-sud, entre les 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> Avenues, de la rue Provost à la rue St-Antoine », aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et visant la ruelle constituée des lots 6 031 515 à 6 031 532 inclusivement, tous du cadastre du Québec, délimitée par les lettres ABCDEFGHA au plan P-6 Lachine, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 24 janvier 2017, sous le numéro 1758 de ses minutes, dossier numéro 22264.

Également ce règlement grèvera d'une servitude, à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie, une partie des lots 6 031 515 à 6 031 524 inclusivement, dont l'emprise est délimitée par les lettres ABCDEFJKA, et montrée au plan P-6 Lachine.

## **JUSTIFICATION**

Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver cette ruelle (déjà fermée par règlement par l'ancienne Ville de Lachine), puisqu'elle a été jugée non essentielle à l'accessibilité et à la desserte arrière des bâtiments riverains au moment de sa fermeture.

Ce transfert permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés, et aux propriétaires riverains de régulariser leur situation d'occupation sans droit.

En conséquence et en tenant compte que tous les intervenants municipaux concernés sont favorables à ce transfert, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert de ruelle aux propriétaires riverains, conformément aux dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, et à l'encadrement C-OG-SCARM-D-11-001 intitulé « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions ».

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Conformément à l'encadrement administratif ci-devant mentionné, le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un avis d'adoption de ce règlement de fermeture, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué dans la Ville.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, la Direction des affaires civiles de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Céline DUMAIS)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Daniel BROUSSEAU, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Sylvie BLAIS, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Michel SÉGUIN, Lachine  
Stéphane ROBITAILLE, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Stéphane ROBITAILLE, 19 juin 2017  
Michel SÉGUIN, 12 juin 2017  
Daniel BROUSSEAU, 8 juin 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie GUILLEMETTE  
Chargée de soutien technique en immobilier

**ENDOSSÉ PAR**

Denis SAUVÉ  
Chef de division

Le : 2017-05-11

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Francine FORTIN  
Directrice des transactions immobilières et de la sécurité

**Approuvé le :** 2017-06-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2017-06-23

CE : 40.004  
2017/07/05 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1171013002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division de la planification des transports et de la mobilité
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement du règlement de concordance numéro 2217-53 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Côte-Saint-Luc.

Il est recommandé :

1. d'approuver le règlement de concordance 2217-53 modifiant le règlement de zonage 2217 de la Ville de Côte-Saint-Luc, adopté le 8 mai 2017 par le conseil municipal de Côte-Saint-Luc, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
2. d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à l'égard de ce règlement et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Côte-Saint-Luc.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2017-06-27 11:22

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1171013002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division de la planification des transports et de la mobilité
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement du règlement de concordance numéro 2217-53 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Côte-Saint-Luc.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 22 septembre 2016, la Ville de Côte-Saint-Luc a transmis à la Ville de Montréal le règlement de concordance numéro 2217-53 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Côte-Saint-Luc, adopté le 12 septembre 2016. Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et du Règlement sur l'examen de la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire de l'agglomération de Montréal (RCG 15-073), ce règlement a fait l'objet d'un examen de conformité aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire (DC) du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (Schéma) entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2015, car il s'agissait d'un règlement de concordance au Schéma. En cette matière, c'est le comité exécutif qui procède à l'examen et à l'approbation conformément aux dispositions du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme (RCG 15-084).

Suivant cet examen, le comité exécutif a résolu, le 22 février 2017, de désapprouver le règlement 2217-53 de la Ville de Côte-Saint-Luc, étant donné qu'une modification qui avait été apportée à la grille applicable à la zone IN-1 (page 4/4 de l'annexe 1) autorisait entre autres les usages dépôt à neige, station ou sous-station électrique et transport ferroviaire dans une aire à dominante résidentielle où de tels usages sont interdits.

Par la suite, la Ville de Côte-Saint-Luc a retiré la note ajoutée à la grille et qui autorisait des usages non conformes afin de procéder à une nouvelle adoption du règlement 2217-53, ce qu'elle a fait le 8 mai 2017. Ce nouveau règlement a été transmis à la Ville de Montréal le 2 juin 2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N° 170534 - 2017-05-08 - Conseil municipal de Côte-Saint-Luc - Adoption du règlement n° 2217-53 amendant le règlement de zonage 2217 de la Ville de Côte-Saint-Luc afin de le rendre conforme au Schéma.

- CE17 0246 - 2017-02-22 - Désapprobation du règlement 2217-53 modifiant le règlement de zonage 2217 de la Ville de Côte-Saint-Luc - Sommaire décisionnel 1171013001.
- N° 160928 - 2016-09-12 - Conseil municipal de Côte-Saint-Luc - Adoption du règlement n° 2474 amendant le plan d'urbanisme 04-407 de la Ville de Côte-Saint-Luc afin de le rendre conforme au Schéma.
- N° 160929 - 2016-09-12 - Conseil municipal de Côte-Saint-Luc - Adoption du règlement n° 2217-53 amendant le règlement de zonage 2217 de la Ville de Côte-Saint-Luc afin de le rendre conforme au plan d'urbanisme 2474.
- N° 160930 - 2016-09-12 - Conseil municipal de Côte-Saint-Luc - Adoption du règlement n° 2089-6 amendant le règlement 2089 régissant les opérations cadastrales dans la ville de Côte-Saint-Luc afin de le rendre conforme au plan d'urbanisme 2474.
- CE16 0851 - 2016-05-18 - Approbation de la conformité au Schéma du règlement 2217-52 de la Ville de Côte-Saint-Luc - Sommaire décisionnel 1167205001.
- N° 160346 - 2016-03-14 - Conseil municipal de Côte-Saint-Luc - Adoption du règlement 2217-52 modifiant le règlement de zonage 2217.
- CG15 0055 - 2015-01-29 - Adoption du règlement RCG 14-029 relatif au Schéma - Sommaire décisionnel addenda 1140219001.

## **DESCRIPTION**

Le nouveau règlement 2217-53 adopté le 8 mai 2017 et amendant le règlement de zonage consiste, tout comme l'ancien, à apporter diverses modifications pour se conformer aux dispositions du DC du Schéma qui étaient manquantes. Brièvement, ces modifications sont les suivantes :

- l'exigence de toits verts ou blancs pour les toits plats (art. 4.2.2 du DC);
- le stationnement pour vélos (art. 4.1 du DC);
- la prise en compte de l'accessibilité universelle lors de la conception architecturale d'un nouveau bâtiment ou la mise aux normes d'un bâtiment existant (art. 4.1 du DC);
- les matériaux de pavage pour certains usages (art. 4.2.2 du DC);
- l'aménagement des espaces de stationnement de plus de 20 cases (art. 4.2.2 du DC);
- les dispositions relatives à l'abattage d'arbres (art. 4.2.3 du DC);
- la mise en valeur et la protection des secteurs de valeur patrimoniale (art. 4.3.3 du DC);
- l'identification des deux lieux de culte d'intérêt en vue de la préservation des caractéristiques architecturales et paysagères de ces lieux (art. 4.3.4 du DC);
- la liste des espèces d'arbres interdites (art. 4.4.3 du DC);
- les vues depuis et vers le mont Royal (art. 4.5.1 du DC);
- les dispositions relatives à la protection des mosaïques de milieux naturels (art. 4.4.2 du DC);
- la protection des rives et du littoral (art. 4.8.2 du DC);
- les dispositions concernant la sécurité, le bruit et les vibrations qui touchent, selon le cas, l'occupation d'un terrain situé à moins de 75 mètres d'une voie ferrée principale ou l'occupation d'un terrain adjacent à une voie ferrée principale (art. 4.8.3 du DC);
- la cohabitation entre les usages sensibles et les usages industriels, un site de neiges usées ou un site de traitement de matières résiduelles (art. 4.8.4.1 du DC);
- les usages autorisés à l'intérieur d'un rayon de 500 mètres d'un centre de traitement des matières organiques (art. 4.8.4.2 du DC);
- la cohabitation de projets avec le cadre bâti existant aux limites des municipalités adjacentes (art. 4.8.4.3 du DC);

- l'interdiction d'usages sensibles à moins de 300 mètres d'une nouvelle installation de transport d'hydrocarbures (art. 4.8.4.4 du DC).

Les ajustements et les ajouts susmentionnés effectués au règlement de zonage sont conformes aux objectifs du Schéma et aux dispositions du DC.

Ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

## **JUSTIFICATION**

Le nouveau règlement numéro 2217-53 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Côte-Saint-Luc est jugé conforme aux objectifs du Schéma et aux dispositions du DC. Toutefois, d'autres modifications, oubliées dans l'élaboration du règlement à l'étude, sont nécessaires pour compléter la concordance au Schéma et devront être adoptées ultérieurement.

Plus particulièrement, rappelons que doivent être ajoutées, ajustées ou complétées les exigences concernant les plantations, l'autorisation de toute infrastructure publique dans la zone PM-24, les mesures applicables pour l'occupation par un usage sensible d'un terrain adjacent à une voie ferrée, l'autorisation de toute infrastructure publique dans les zones de gare de triage PGE de même que les demandes d'une évaluation de l'intérêt patrimonial pour un lieu de culte, d'une étude de vibration pour un terrain adjacent à une gare de triage et d'une étude de viabilité. Selon la municipalité de Côte-Saint-Luc, ces modifications seront intégrées au plus tard lors de la refonte réglementaire amorcée.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Permettre l'entrée en vigueur du règlement de concordance 2217-53 de la Ville de Côte-Saint-Luc lors de la délivrance du certificat de conformité.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est associée à la décision.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Délivrance par le greffier du certificat de conformité à l'égard du règlement 2217-53.

- Transmission par le greffier du certificat de conformité à la municipalité.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-Claude CAYLA  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-06-19

Monique TESSIER  
Chef de division - Planification urbaine

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Sylvain DUCAS  
Directeur de l'urbanisme

**Approuvé le :** 2017-06-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Sylvain DUCAS  
Directeur de l'urbanisme

**Approuvé le :** 2017-06-27



**Dossier # : 1177701001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des ressources humaines , Direction partenaires d'affaires RH , Division partenaires d'affaires RH - Personnel policier
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Promotion de Mme Simonetta Barth au grade de directeur adjoint à titre de chef de la Direction des opérations à compter du 11 septembre 2017

Il est recommandé d'autoriser la promotion, à compter du 11 septembre 2017, de Mme Simonetta Barth au grade de directeur adjoint à titre de chef de la Direction des opérations dans la classe salariale FM12 (132 957 \$ - 166 199 \$ - 199 440 \$).

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-06-20 16:05

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177701001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des ressources humaines , Direction partenaires d'affaires RH , Division partenaires d'affaires RH - Personnel policier
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Promotion de Mme Simonetta Barth au grade de directeur adjoint à titre de chef de la Direction des opérations à compter du 11 septembre 2017

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Monsieur Didier Deramond, actuel directeur adjoint et chef de la Direction des opérations quittera ses fonctions au sein du Service de police de la la Ville de Montréal (SPVM) car il a été sélectionné à titre de directeur général de l'Association des directeurs de police du Québec (ADPQ). Il entrera en fonction à compter du 11 septembre 2017. Ainsi, il est primordial de combler ce poste et M. Philippe Pichet, directeur du SPVM, a choisi Mme Simonetta Barth, assistant-directeur et chef du Service de la planification stratégique, pour le remplacer et occuper la fonction de chef de la Direction des opérations.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

DG174694008 - Le 9 mai 2017 : fonction supérieure au grade de directeur adjoint de Mme Simonetta Barth à compter du 15 mai 2017.

**DESCRIPTION**

En raison de l'importance des responsabilités reliées au poste de directeur adjoint, et conformément au règlement intérieur du Comité exécutif RCE-02-004 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés, le directeur général a autorisé la fonction supérieure de Mme Barth à compter du 15 mai 2017.

**JUSTIFICATION**

Le processus de sélection s'est déroulé en deux (2) étapes. Un appel d'intérêt a été lancé en novembre 2015 auprès des assistants-directeurs du SPVM afin de recueillir les candidatures

intéressées. Un comité de sélection composé des membres suivants a procédé à l'évaluation des candidats lors des entrevues : Madame Josée Lapointe, directrice du Service de la dotation, gestion des talents et développement organisationnel, Monsieur Philippe Pichet, directeur du Service de police, Monsieur François Massé, directeur du Service des incendies et Monsieur Éric Tremblay, conseiller en acquisition de talents et dotation. L'évaluation des habiletés de gestion a été effectuée par la firme André Fillion et associés.

Madame Barth est à l'emploi du SPVM depuis 1989 et son expérience diversifiée l'a amenée à exercer plusieurs fonctions de direction. Entre autres, le poste d'assistant-directeur, chef du Service des patrouilles spécialisées et communications opérationnelles, et celui de chef du Service de la planification stratégique qu'elle occupait jusqu'à tout dernièrement. Elle a eu, à plusieurs reprises, l'occasion d'être responsable de différents projets d'envergure pour le Service. Tout au long de sa carrière au SPVM, elle s'est engagée dans de multiples projets, tout en occupant des fonctions visant à accroître la qualité du service ou à mieux l'optimiser. Sa grande expérience en gestion ainsi que ses multiples expériences diversifiées lui permettront de relever ce défi et d'accompagner le service de police dans sa transformation.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Madame Barth sera promue à titre de directeur adjoint et chef de la Direction des opérations dans la fourchette salariale FM12 (132 957 \$ - 166 199 \$ - 199 440 \$). Sa rémunération annuelle est établie à 180 125 \$.

Cette promotion au grade de directeur adjoint le 11 septembre 2017 n'entraîne aucun coût supplémentaire pour le SPVM. En effet, les crédits de dépenses requis sont prévus au budget 2017, ainsi qu'aux prévisions budgétaires 2018.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Alejandro Gaston LICHERI)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Yves TARDIVEL, Service des ressources humaines  
Josée LAPOINTE, Service des ressources humaines

Lecture :

Yves TARDIVEL, 19 juin 2017  
Josée LAPOINTE, 16 juin 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sophie BOURBONNAIS  
Conseillère en ressources humaines

**ENDOSSÉ PAR**

Éric R RICHARD  
Chef de division

Le : 2017-06-15

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Philippe PICHET  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-06-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Philippe PICHET  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-06-20



**Dossier # : 1176368005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Prendre acte du rapport final du Sommet #JEUNESSE375MTL réalisé dans le cadre du 375e anniversaire de la ville de Montréal

Il est recommandé :  
de prendre acte du rapport final du Sommet #jeunesse375MTL réalisé dans le cadre du 375e anniversaire de la ville de Montréal.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-06-16 14:01

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176368005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Prendre acte du rapport final du Sommet #JEUNESSE375MTL réalisé dans le cadre du 375e anniversaire de la ville de Montréal

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis de nombreuses années, la Ville de Montréal contribue à la réalisation d’actions concrètes permettant d’intégrer la vitalité de la jeunesse à l’essor de la métropole. De concert avec la société civile, les gouvernements et leurs ministères, les organismes communautaires, les services centraux et les arrondissements, elle désire offrir aux jeunes les conditions optimales du mieux-vivre et du mieux-être. Ainsi, la Ville de Montréal veut encourager les actions permettant aux jeunes de s’engager sur la scène publique montréalaise et de contribuer au développement de leur ville. L’objectif premier est de leur permettre de se faire entendre et de faire évoluer les pratiques.

Afin de concrétiser cette vision, la Ville de Montréal a décidé de saisir l’occasion de créer une plateforme d’expression et de mettre ainsi en place le projet #JEUNESSE375MTL en impliquant les jeunes Montréalais à l’occasion du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal.

Pour mener à bien ce projet, le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) s’est adjoint Concertation régionale de Montréal par l’entremise du Forum jeunesse de l’Île de Montréal en collaboration avec quatre autres organismes à but non lucratif (Institut du Nouveau Monde, Les YMCA du Québec, Fondation des Offices jeunesse internationaux du Québec, Le projet l’apathie c’est plate/ The Apathy is Boring Project) et le Conseil jeunesse de Montréal. Le projet devait culminer par un Sommet jeunesse les 6 et 7 mai 2017 sous la forme d’un forum ouvert. Les jeunes participants ont alors proposé de discuter de plusieurs thématiques et ils se sont inspiré de leurs échanges pour formuler des propositions concrètes pour Montréal. Ces propositions orienteront la nouvelle Stratégie jeunesse montréalaise 2018-2021.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE16 1463 du 14 septembre 2016**

Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Concertation régionale de Montréal s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation du projet #JEUNESSE375MTL, dans le cadre du 375<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 300 000 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention

**CE16 0820 du 11 mai 2016**

Autoriser un virement budgétaire de 120 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le budget 2016 du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) afin de financer la réalisation de la première phase du projet jeunesse #JEUNESSE375MTL, dans le cadre du 375<sup>e</sup> anniversaire de la ville de Montréal / Autoriser un ajustement non récurrent de la base budgétaire du SDSS de 180 000 \$ en 2017, pour financer la réalisation de la deuxième phase du dit projet / Autoriser le SDSS à procéder au lancement d'un appel d'offres de services professionnels sur invitation pour l'organisation de ce projet

**CM13 0341 du 23 avril 2013**

Adopter le projet de Stratégie jeunesse montréalaise 2013-2017 / Mandater la Direction de la diversité sociale pour effectuer la coordination, le suivi et la mise en œuvre de cette stratégie

**DESCRIPTION**

Après plusieurs mois d'activités consacrées aux consultations jeunesse, le Sommet #Jeunesse375MTL se voulait le moment culminant du projet #Jeunesse375MTL. Cet événement, qui s'est tenu les 6-7 mai au Centre des sciences de Montréal, a réuni les 19 ambassadrices et ambassadeurs de l'engagement sélectionné-e-s dans le cadre du projet #Jeunesse375MTL ainsi que des jeunes âgés de 12 à 30 ans. De plus, près d'un vingtain d'organisations ont été présentes afin de partager leurs expertises, enrichir les discussions et sensibiliser les jeunes à divers enjeux montréalais.

Sous la formule d'un forum ouvert, les participant-e-s ont eu l'occasion de s'exprimer, d'échanger et de définir leurs grands rêves pour Montréal d'ici à son 400<sup>e</sup> anniversaire à travers plus d'une dizaine de thématiques qu'ils ont eux-mêmes déterminées.

Pour chacune des thématiques choisies, l'expertise et les connaissances de plusieurs organisations et institutions œuvrant déjà auprès des jeunes ont été mises à profit pour accompagner la réflexion et la mobilisation.

Le rapport du Sommet#jeunesse375MTL fait la synthèse des propositions d'actions et des enjeux identifiés par les jeunes lors du Sommet jeunesse ainsi qu'à travers les consultations effectuées par les 19 ambassadeurs jeunesse dans leurs arrondissements respectifs. Ce rapport servira à l'élaboration de la nouvelle stratégie jeunesse municipale.

**JUSTIFICATION**

Depuis plusieurs années, la Ville de Montréal agit pour répondre aux enjeux qui concernent les jeunes à Montréal. L'Administration municipale est très sensible aux questions qui concernent les jeunes et plus particulièrement aux problématiques que vivent les jeunes les plus vulnérables à Montréal. C'est ainsi que le rapport du Sommet jeunesse constitue une occasion de considérer et de bonifier les actions entreprises par la Ville à la lumière des enjeux soulevés par les jeunes lors du Sommet.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La réalisation du Sommet Jeunesse s'inscrit dans l'optique de :

- Renforcer le sentiment d'appartenance des jeunes Montréalais à leur ville;
- Accroître l'engagement civique des jeunes;
- Créer des ponts entre les jeunes pour construire le Montréal de demain.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le rapport final du Sommet jeunesse inspirera certainement les prochaines actions de la Ville de Montréal en ce qui concerne l'amélioration de la qualité de vie des jeunes à Montréal. Il participera plus particulièrement à enrichir la réflexion autour de la nouvelle stratégie d'intervention municipale pour les jeunes.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Juin 2017** Présentation au Comité exécutif

**Août 2017** Présentation au Conseil municipal

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mokhtar Mehdi LEKEHAL

**ENDOSSÉ PAR**

Nadia BASTIEN

Le : 2017-05-30

Conseiller en développement communautaire

Chef de division au Service de la Diversité  
sociale et des sports.

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Johanne DEROME  
directeur de service - diversité sociale et sports

**Tél :** 514-872-6133

**Approuvé le :** 2017-06-15